



Société anonyme au capital de 16 687 448,37 €

Siège Social : 9/11, rue Montalivet – 75008 PARIS
RCS PARIS B 422 950 865

Document de Référence

Exercice 2010

AUTORITE
DES MARCHÉS FINANCIERS



Le présent document de référence 2010 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2011 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	5
1.2	DECLARATION DU RESPONSABLE	5
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	6
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	6
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
3.1	DONNEES PROVENANT DES COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES : TAUX DE RENTABILITE EN FORTE PROGRESSION	7
3.2	DONNEES PROVENANT DES BILANS CONSOLIDES : UNE STRUCTURE FINANCIERE ROBUSTE	7
3.3	RESSOURCES EN FONDS DE ROULEMENTS CONSOLIDES : FORTE GENERATION DE TRESORERIE	7
3.4	SYNTHESE DES TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
4.	FACTEURS DE RISQUES	9
4.1	RISQUES LIES A L'ACTIVITE ET AUX CLIENTS	9
4.2	RISQUES LIES AU PERSONNEL ET AUX DIRIGEANTS	9
4.3	RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE CROISSANCE EXTERNE	11
4.4	RISQUES JURIDIQUES	9
4.5	RISQUE CONCURRENTIEL	9
4.6	RISQUE DE CHANGE	9
4.7	RISQUE SUR ACTIONS	9
4.8	RISQUE DE TAUX	9
4.9	RISQUE DE LIQUIDITE	10
4.10	POLITIQUE DE PROVISIONNEMENT	11
4.11	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	11
4.12	RISQUE LIE AU HORS BILAN	11
4.13	POLITIQUE D'ASSURANCES	12
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	14
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	14
5.2	INVESTISSEMENTS	16
6.	APERÇU DES ACTIVITES	17
6.1	PRINCIPALES ACTIVITES	17
6.2	PRINCIPAUX MARCHES	23
6.3	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	25
6.4	DEGRE DE DEPENDANCE AUX BREVETS, LICENCES, CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX, OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION	25
6.5	POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL	25
7.	ORGANIGRAMME	26

7.1	DESCRIPTION DU GROUPE	26
7.2	LISTE DES FILIALES IMPORTANTES	28
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	29
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES ET TOUTE CHARGE MAJEURE PESANT DESSUS	29
8.2	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION, FAITE PAR L'EMETTEUR, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	30
9.1	SITUATION FINANCIERE – RAPPORT DE GESTION	30
9.2	RESULTAT OPERATIONNEL	47
9.3	REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	48
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	52
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	52
10.2	SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	52
10.3	INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE	53
10.4	INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DU GROUPE	53
10.5	INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR REALISER LES INVESTISSEMENTS PREVUS	54
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	55
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	56
12.1	PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LA PRODUCTION DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	56
12.2	ENGAGEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE	56
12.3	PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	56
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	63
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	64
14.1	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	64
14.2	CONFLIT D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	64
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	65
15.1	MONTANT DE LA REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	65
15.2	MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSION, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	65
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	66
16.1	DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS	66
16.2	CONTRAT DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	66

16.3	INFORMATIONS SUR LE COMITE D'AUDIT ET LE COMITE DES REMUNERATIONS	66
16.4	CONFORMITE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR	66
16.5	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SUR LE CONTROLE INTERNE	67
16.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	77
17	SALARIES	79
17.1	NOMBRE DE SALARIES	79
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	81
17.3	ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DU GROUPE	81
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	83
18.1	REPARTITION DU CAPITAL	83
18.2	EXISTENCE DE DROITS DE VOTE DIFFERENTS	83
18.3	DETENTION OU CONTROLE DU GROUPE, DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, A UNE DATE ULTERIEURE, ENTRAINDER UN CHANGEMENT DE SON CONTROLE	84
18.4	ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, A UNE DATE ULTERIEURE, ENTRAINDER UN CHANGEMENT DE SON CONTROLE	84
19	OPERATION AVEC DES APPARENTES	85
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	86
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	86
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	86
20.3	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2010	86
20.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2010	124
20.5	COMPTES SOCIAUX AKKA TECHNOLOGIES 2010	126
20.6	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	149
20.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	149
20.8	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	149
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	150
21.1	CAPITAL SOCIAL	150
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	155
22	CONTRATS IMPORTANTS	161
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	162
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	163
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2010	164

1. Personnes responsables

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Maurice RICCI, Président et Directeur Général de la société AKKA Technologies.

1.2 Déclaration du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans le chapitre 20 ci-après, qui ne contiennent ni observations ni réserves.

Maurice RICCI
Président et Directeur Général

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

ORFIS BAKER TILLY

149, boulevard de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

Représenté par Jean-Louis FLECHE,

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 pour la même durée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

DELOITTE & ASSOCIES

81, boulevard de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

Représenté par Dominique VALETTE

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006 pour la même durée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Olivier BRISAC

149, boulevard de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 pour la même durée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

BEAS

7-9, villa Houssay

92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006 pour la même durée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3. Informations financières sélectionnées

3.1 Données provenant des comptes de résultat consolidés : Taux de rentabilité en forte progression

Montants en milliers d'euros	Consolidation 31 déc. 2010	Consolidation 31 déc. 2009	Consolidation 31 déc. 2008
Chiffre d'affaires	400 273	332 688	381 551
Résultat opérationnel	31 934	16 648	27 001
% du Chiffre d'affaires	8,0%	5,0%	7,1%
Résultat avant impôt	28 973	12 537	21 279
Résultat net consolidé	25 179	12 201	16 598
Résultat net part du groupe	25 188	12 198	16 628

L'année 2010 est caractérisée par une forte amélioration des indicateurs par rapport aux années 2009. Le résultat net est multiplié par deux.

3.2 Données provenant des bilans consolidés : Une structure financière robuste

ACTIF - Montants en milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09	31-déc.-08
Goodwill	93 178	92 627	81 225
Autres actifs non courants	40 020	26 079	25 292
Actifs non courants	133 198	118 706	106 517
Stocks	949	1 886	934
Créances courantes	113 697	121 149	117 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81 364	63 777	71 123
Actifs courants	196 010	186 812	189 945
TOTAL ACTIF	329 208	305 518	296 462

PASSIF - Montants en milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09	31-déc.-08
Capitaux propres part du Groupe	99 944	77 590	69 857
Intérêts des minoritaires	(5)	91	72
Passifs financiers (hors dette de sauvegarde)	22 759	24 689	26 630
Dette de sauvegarde actualisée	47 439	48 857	54 776
Autres passifs	159 071	154 291	145 127
TOTAL PASSIF	329 208	305 518	296 462

L'année 2010 est marquée par une importante croissance de la trésorerie nette des passifs financiers et de la dette de sauvegarde. Le gearing passe de + 12,6% en 2009 à - 11,3% en 2010 et offre au Groupe une forte capacité lui permettant de financer sa croissance.

3.3 Ressources en fonds de roulements consolidés : Forte génération de trésorerie

Montants en milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09	31-déc.-08
Stocks	949	1 886	934
Clients et comptes rattachés	68 852	73 061	89 761
Autres créances	44 216	46 770	28 127
Autres actifs non courants	9 591	-	-
Fournisseurs	(21 990)	(18 801)	(16 075)
Dettes fiscales et sociales	(108 190)	(98 298)	(100 262)
Autres dettes (hors dettes sur immobilisations et earn-out)	(16 224)	(17 213)	(15 976)
Besoin en fonds de roulement (néгатif = ressource de financement)	(22 796)	(12 595)	(13 491)

La nette hausse de l'activité du Groupe couplée avec la bonne gestion du poste client ont permis de générer 22,8M€ de trésorerie sur l'exercice 2010.

3.4 Synthèse des tableaux de flux de trésorerie consolidés

Montants en milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09	31-déc.-08
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	36 797	12 017	34 553
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(10 483)	(7 861)	10 046
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(9 025)	(11 363)	(2 123)
Incidence des variations de cours de devises	297	(139)	20
Variation de la trésorerie	17 587	(7 346)	42 496

Le Groupe émet sur l'exercice une trésorerie nettement positive de 17,6 M€, grâce aux activités opérationnelles qui ont permis de compenser les décaissements réalisés au titre des opérations d'investissements (en particulier pour les croissances externes) et les opérations de financement (en particulier pour les dividendes et les remboursements d'emprunts).

4. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés dans le présent document de référence.

4.1 Risques liés à l'activité et aux clients

Cf. paragraphe 6.1.5 ci-après ainsi que la note 2.3.1 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

4.2 Risques liés au personnel et aux dirigeants

Cf. note 2.3.2 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

4.3 Risques liés aux opérations de croissance externe

Cf. note 2.3.3 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence. Se référer également aux notes 2.10 et 4.2 du paragraphe 20.3.6, relatives aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

4.4 Risques juridiques

Cf. note 2.3.4 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

4.5 Risque concurrentiel

Cf. note 2.3.5 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

4.6 Risque de change

Cf. note 4.13.3 des comptes consolidés de 2010 figurant au paragraphe 20.3.6 du présent document de référence.

4.7 Risque sur actions

Cf. note 4.13.4 des comptes consolidés de 2010 figurant au paragraphe 20.3.6 du présent document de référence.

4.8 Risque de taux

Cf. note 4.13.1 des comptes consolidés de 2010 figurant au paragraphe 20.3.6 du présent document de référence.

4.9 Risque de liquidité

Cf. notes 4.10 et 4.13.2 des comptes consolidés de 2010 figurant au paragraphe 20.3.6 du présent document de référence.

L'endettement net du Groupe se présente de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09	31-déc.-08
Passifs financiers non courants (1)	14 435	3 002	24 417
Dette de sauvegarde non courante	42 781	45 494	51 579
Passifs financiers courants (1)	8 324	21 687	2 213
Dette de sauvegarde courante	4 658	3 363	3 197
Dettes brutes consolidées	70 198	73 546	81 406
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(81 364)	(63 777)	(71 123)
Dettes financières nettes consolidées	(11 166)	9 769	10 283

(1) En 2009, l'un des covenants n'ayant pas été respecté, l'emprunt obligataire avait été reclassé en passif financier courant pour 19 600 K€. En 2010, les covenants étant respectés, la part à plus d'un an a été classée en passif financier non courant soit 13 067 K€.

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 11 166 K€ à fin 2010, en forte amélioration.

Emprunt obligataire (OBSAAR)

L'Assemblée générale des porteurs d'obligations du 19 juillet 2010 a modifié le calcul du ratio Leverage. Les ratios sont désormais les suivants :

- ⇒ Ratio Gearing, correspondant au rapport dettes brutes consolidées / situation nette consolidée, inférieur à 1,5 au 31 décembre 2008, puis inférieur ou égal à 1 à compter du 31 décembre 2009 et jusqu'à l'échéance finale des obligations soit le 3 avril 2013.
- ⇒ Ratio Leverage, correspondant au rapport dettes brutes consolidées / EBITDA consolidé, inférieur à 3,8 au 31 décembre 2008, puis inférieur ou égal à 2 au 31 décembre 2009, puis inférieur ou égal à 3,5 au 31 décembre 2010, puis inférieur ou égal à 3 au 31 décembre 2011, et inférieur ou égal à 2,5 au 31 décembre 2012.

Les ratios prévus dans la note d'opération sont dégressifs d'une année sur l'autre. Ils doivent être respectés au 30 juin des 3 exercices concernés.

Pour calculer ces ratios, les dettes brutes consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessus. La situation nette consolidée correspond à la ligne « capitaux propres » du bilan consolidé. L'EBITDA consolidé, correspond au Résultat Opérationnel Courant duquel on retire la charge d'amortissements.

Au 31 décembre 2010, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

Autres passifs financiers

Une autre société du Groupe a souscrit un emprunt en s'engageant contractuellement à respecter les deux ratios suivants :

- ⇒ Le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés ne doit pas dépasser 1,
- ⇒ Le ratio dettes financières nettes consolidées / EBE consolidé ne doit pas dépasser 3,3.

L'EBE consolidé correspond au Résultat Opérationnel Courant duquel on retire les amortissements.

Les dettes financières nettes consolidées prises en compte pour ces ratios ne comprennent pas la dette de sauvegarde mais incluent les dettes factor.

Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2010.

4.10 Politique de provisionnement

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Détail des provisions courantes et non courantes

Les provisions à long terme s'élèvent à 6 203 K€ et les provisions à court terme à 4 723 K€ dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2010.

Ces provisions comprennent les éléments suivants :

- 4 654 K€ pour provisions sur litiges et risques,
- 4 146 K€ pour provisions sur impôts,
- 2 059 K€ pour provisions sur retraite,
- 67 K€ d'autres provisions

4.11 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

La procédure de sauvegarde de la société AKKA I&S (ex-COFRAMI) ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 13 novembre 2006 est signalée ici uniquement dans la mesure où elle se poursuit, et que la quatrième annuité du plan sera assurée conformément aux termes du jugement du 4 septembre 2007 ayant arrêté le plan de sauvegarde. La quatrième annuité s'élève à 4 658 K€ et sera versée au mois de septembre 2011.

4.12 Risque lié au hors bilan

Les principaux engagements du Groupe AKKA Technologies sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2010	2009	2008
Caution de garantie sur marchés	-	-	-
Créances cédées non échues (1)	76 278	55 448	65 491
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	2 145	3 575	5 004
Avals, cautions et garanties donnés	25	1 033	25
Autres engagements donnés (3)	20	41	208
Montant total des engagements donnés	78 468	60 097	70 728
Instruments de couverture de devises	-	-	-
Engagements reçus lors des opérations de croissance externe (4)	-	5 200	5 665
Montant total des engagements reçus	-	5 200	5 665

(1) Créances cédées non échues : créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage

(2) Nantissements, hypothèques et sûretés réelles : nantissement de titres réalisés au profit des banques lors de la souscription des emprunts liés aux opérations de croissance externe

(3) Privilèges du prêteur de denier sur emprunts AKKA I&S

(4) Engagements reçus lors des opérations de croissance externe : cautions reçues pour couvrir les clauses de garantie d'actifs et de passifs

Les créances cédées non échues permettent de financer le Groupe à hauteur de 34 329 K€.

Les compléments de prix dus par le Groupe dans le cadre d'opérations de croissance externe ne constituent pas des éléments hors-bilan, ces derniers étant enregistrés en dette au passif du bilan pour 1 258 K€.

Le Groupe ne détient pas d'autres engagements hors-bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

L'échéance des engagements donnés se répartit de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Caution de garantie sur marchés	-	-	-	-
Créances cédées non échues	76 278	76 278	-	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	2 145	1 430	715	-
Avals, cautions et garanties donnés	25	-	25	-
Autres engagements donnés	20	20	-	-
Montant total des engagements donnés	78 468	77 728	740	-

Obligations contractuelles :

Les dettes à long terme et les obligations en matière de location financement sont données par échéances dans les comptes consolidés du Groupe (cf. paragraphe 20.3 note 4.13).

Les contrats de location simple représentent en 2010 une charge de 2,7% du chiffre d'affaires (10 988 K€) et sont constitués à près de 80% de baux commerciaux dont la valeur n'est pas unitairement significative.

4.13 Politique d'assurances

Les principales garanties souscrites au sein du Groupe sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Exploitation & Professionnelle
- Responsabilité Civile « Faute inexcusable »
- Responsabilité Civile Aéronautique et produits spatiaux
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux
- Multirisques Dommages
- Assistance Rapatriement
- Flotte automobile
- Protection Sociale

La définition de la politique d'assurances s'inscrit dans un souci d'efficacité dans la souscription comme dans la gestion des polices.

La direction juridique d'AKKA Technologies assure la négociation annuelle des contrats et le suivi de la politique d'assurances concernant les risques de nature à engager la responsabilité civile de la société, de ses filiales, et de ses dirigeants.

La garantie responsabilité civile exploitation et professionnelle est souscrite par AKKA Technologies pour le compte de l'ensemble de ses filiales européennes. Une garantie « différence de conditions et de limites » bénéficie aux filiales étrangères hors Union Européenne ayant souscrit des polices locales intégrées au programme d'assurance « master » ou des polices purement locales.

Le tableau récapitulatif ci-après mentionne les principales polices d'assurances souscrites, à savoir :

Police d'assurance	Assuré(s)	Franchise	Montant de garantie
Responsabilité civile Exploitation	AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales	100 000 €	10 000 000 € par sinistre
Responsabilité Professionnelle			15 000 000 € par année
Responsabilité civile Produits Aéronautiques	AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales	Non	25 000 000 € par sinistre
Produits Spatiaux			8 000 000 € par sinistre
Responsabilité civile des mandataires sociaux	Dirigeants du Groupe AKKA Technologies	Non	7 700 000 €
Responsabilité civile "faute inexcusable"	AKKA Technologies et ses filiales françaises	15 000 €	2 500 000 € par sinistre
			10 000 000 € par année

Le montant total des primes versées par le Groupe au titre des assurances sur l'exercice 2010 est de 1 075 K€.

Il a été constaté en 2009 une réclamation visant plusieurs sociétés dont une filiale du Groupe AKKA. Au vu de l'orientation des débats, et suite à l'expertise judiciaire qui a eu lieu, le Groupe pense qu'il a de bonnes chances de ne pas être inquiété dans cette instance.

5. Informations concernant l'émetteur

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de l'émetteur

L'émetteur a pour dénomination sociale « AKKA Technologies » et pour nom commercial « AKKA ».

5.1.2 Lieu et numéro de l'enregistrement de l'émetteur

La société « AKKA Technologies » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 422 950 865 RCS Paris.

Depuis le 1er janvier 2008, la nomenclature d'activités française étant révisée par l'INSEE, le code NAF de la société est désormais identifié sous le numéro 6420Z.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

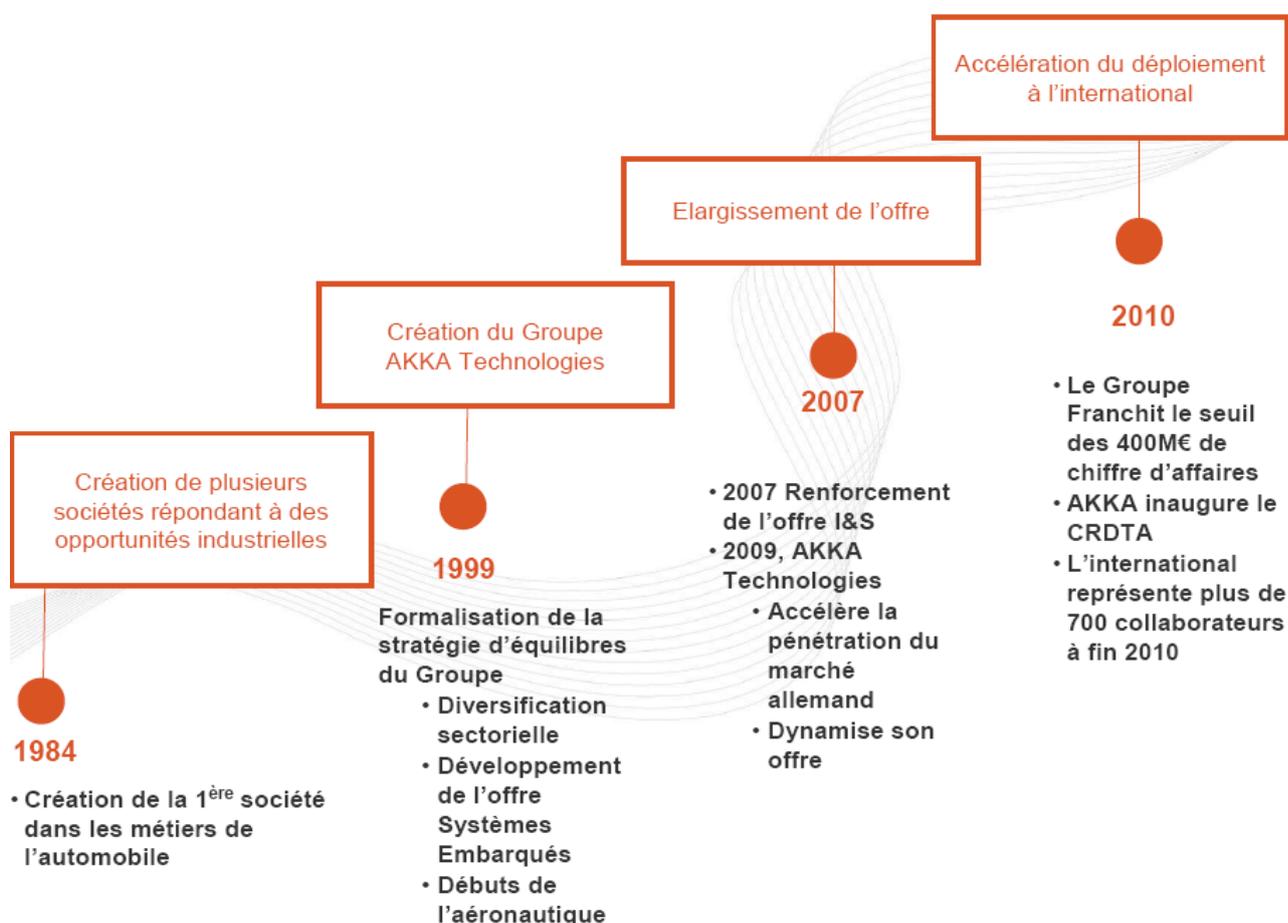
La société, constituée le 7 mars 1999, a été immatriculée le 20 mai 1999. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire

AKKA Technologies, Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit français, est régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est fixé à Paris (75008) au 9/11 rue Montalivet depuis le 1er avril 2007. Le numéro de téléphone dudit siège est le 01 56 69 26 59.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur



1984 - 1999 : des fondations solides

1984 : Maurice RICCI, ingénieur, actuel Président Directeur Général d'AKKA Technologies, crée la première société du Groupe, spécialisée en automatisme et contrôle commande, pour le secteur automobile.

1999 : constitution du Groupe. Les différentes entités créées depuis 1984 se rapprochent pour donner naissance au Groupe AKKA Technologies. L'objectif est de devenir un acteur incontournable des grandes entreprises d'ingénierie européennes.

1999 - 2006 : déploiement de la stratégie d'équilibre

La stratégie d'équilibre du Groupe est mise en place pour développer son offre par synergies métiers/secteurs.

AKKA Technologies accélère son développement sur des secteurs porteurs tels que l'aéronautique, la chimie, la pharmacie, l'énergie. Le Groupe renforce également ses expertises métiers : Ingénierie, Informatique & Systèmes et Ingénierie Documentaire. En 2005, le Groupe est introduit en bourse.

2007 - 2009 : Renforcement de l'offre Informatique et Systèmes

Avec l'acquisition de la société COFRAMI (devenue AKKA I&S), AKKA Technologies renforce son offre dans les métiers de l'informatique et des systèmes embarqués, pour devenir l'un des leaders européens sur le marché de la STIE (Informatique Scientifique Technique Industrielle Embarquée).

2009 : Multiples acquisitions pour dynamiser l'offre

- **Acquisition de la société Octogon en Allemagne:** spécialiste en systèmes informatiques embarqués et acteur reconnu dans l'aéronautique.
- **Acquisition de la société EKIS :** spécialisée en sûreté de fonctionnement, Ingénierie

Documentaire et Soutien Logistique Intégré, présente à Paris, Bordeaux, Aix en Provence, Lyon et Toulouse

- AKKA Technologies entre dans le capital de la société **Real Fusio France**, positionnée sur le domaine de la réalité virtuelle et de la simulation pour les marchés de l'aéronautique, du spatial et de la défense.

2010 - 2011 : l'innovation au cœur de la stratégie ; l'international s'accélère

- Inauguration de notre **Centre de Recherche interne**, le CRDTA,
- **L'international représente à fin 2010 plus de 700 collaborateurs** à travers l'Europe pour un CA en hausse de 23,5 %. L'Allemagne, enjeux fort de croissance à doublé de taille sur l'année 2010,
- Accord exclusif signé avec la société **3D Contech** permettant à AKKA de disposer de **500 collaborateurs en Allemagne**.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

Acquisitions des 3 dernières années	Eléments acquis	Date d'intégration en consolidation	Répartition géographique de l'activité lors de l'acquisition
AKKA Switzerland	12,66% des titres	Juin 2008	Suisse
Octogon Group	100% des titres	Avril 2009	Allemagne
Real Fusio	40% des titres	Décembre 2009	France
EKIS Groupe	100% des titres	Décembre 2009	France
AKKA Spain Technologies (ex-Planytec)	40% des titres	Mai 2010	Espagne
Assystem Italia	Fonds de commerce	Novembre 2010	Italie

Le prix total des acquisitions initiées de 2008 à 2010 s'élève à 7 050 K€ et les compléments de prix correspondant restant à verser se chiffrent à 1 258 K€, dont l'échéance se situe majoritairement en 2014.

Les compléments de prix ne sont pas accordés en contrepartie d'objectifs de développement des sociétés acquises mais de garanties sur le maintien d'éléments du fonds de commerce des sociétés acquises, ceci conformément à la stratégie d'intégration et de synergie du Groupe.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le Groupe ne devrait pas réaliser d'opération d'acquisition significative dans un avenir proche.

5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser le Groupe

Le Groupe AKKA Technologies réalisant des prestations de services intellectuelles, aucun investissement lourd en matériel n'est nécessaire au fonctionnement de son activité.

Des projets de croissance externe ciblés sont à l'étude pour renforcer notamment l'activité du Groupe à l'international.

6. Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Mission et positionnement

Comprendre ses clients, être force de proposition pour leur apporter des solutions innovantes, répondre efficacement à leurs problématiques - souvent liées à la recherche de productivité dans un contexte mondialisé - et partager avec eux la passion des nouvelles technologies, c'est le positionnement spécifique qui fait la force du Groupe AKKA Technologies depuis plus de 25 ans.

Pour faire face à ces enjeux, le Groupe AKKA dispose d'atouts décisifs :,

- l'expertise de ses 5 710 collaborateurs,
- l'expertise multisectorielle, (allant de l'aéronautique à l'énergie, en passant par l'automobile ou les télécoms).

Cette vision résolument transversale des technologies lui permet d'appliquer des solutions éprouvées dans certains secteurs à d'autres secteurs, un avantage concurrentiel majeur reconnu par nos clients.

Face à la crise de 2009, le Groupe a pris des engagements différenciant des autres sociétés du secteur, en conservant ses effectifs et en créant son propre Centre de Recherche et de Développement des Technologies Alternatives, le CRDTA, afin de pouvoir rapidement bénéficier de la reprise de l'activité.

Le Groupe AKKA poursuit son développement avec des objectifs clairs :

- maintenir un développement par la démultiplication et la capitalisation de son savoir-faire,
- renforcer sa place parmi les leaders en Europe notamment en Allemagne,
- créer de la valeur pour le Groupe, ses collaborateurs et ses actionnaires avec, au cœur de sa culture d'entreprise, la passion des technologies.

Le Groupe a toutes les raisons d'être serein car il dispose de sérieux atouts pour réussir : des moyens financiers, des moyens humains et des modes d'organisation éprouvés.

6.1.2 Le marché et l'environnement concurrentiel

Face à l'accélération du rythme des cycles de développement et d'innovation, l'un des enjeux majeurs des industriels porte sur l'amélioration de leur compétitivité et de leur productivité.

Pour cela, les donneurs d'ordre recourent de manière croissante à l'externalisation et font appel aux sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies (ICT) telles qu'AKKA Technologies.

Selon les données du Livre Blanc réalisé par le Syntec ingénierie en février 2011,

L'ICT a un impact important sur les filières industrielles et économiques : le secteur emploie en 2009, 70 000 des 215 000 personnes travaillant dans l'ingénierie professionnelle en France. Plus de 50% des effectifs sont des ingénieurs et cadres avec une moyenne d'âge de 33 ans. L'ICT réalise un chiffre d'affaires d'environ 6 milliards d'euros en 2009.

Evolution du Marché

Le secteur des logiciels et des services a connu une baisse marquée de son activité en 2009 du fait du gel de certains projets, de l'allongement des cycles de décision et des fortes pressions sur les prix. En 2010, le secteur a renoué avec la croissance grâce à la hausse attendue du Conseil & Services Informatique et du Conseil en Technologies.

Les sociétés d'Ingénierie et Conseil en Technologies jouent un rôle majeur pour le maintien des savoir-faire d'innovation et de R&D de produits, processus et systèmes industriels en France, indispensables au développement des filières de l'industrie en recherche de compétitivité. Le secteur enregistre depuis quelques années des évolutions importantes auxquelles il doit s'adapter comme notamment :

- la rationalisation des achats des industriels : réduction du nombre de fournisseurs, accélérant de fait les mouvements de concentration du secteur
- le développement de la forfaitisation des prestations : niveau de responsabilité exigé de plus en plus important.
- une reprise d'activité en 2010 qui rend le marché de l'emploi très concurrentiel
- un recours accru à l'offshore et à l'internationalisation qui répond aux contraintes des industriels,

Un fort potentiel de développement en Europe

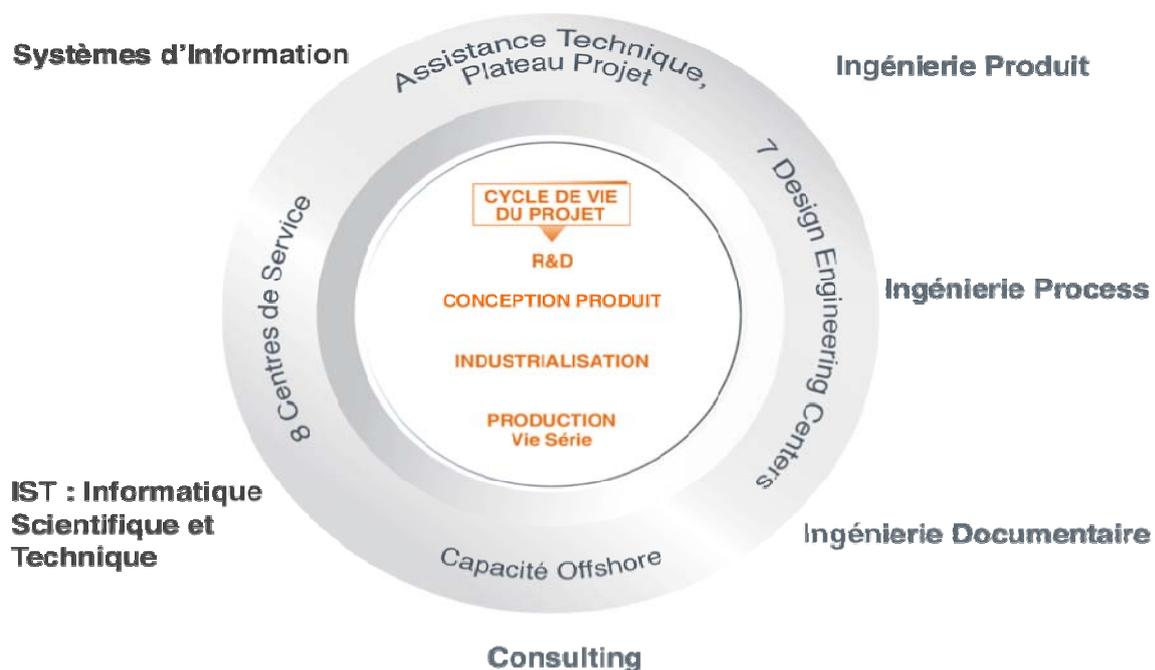
La France, avec 18% des parts de marché, fait aujourd'hui partie des pays européens les plus matures en termes d'externalisation et de recours aux sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies.

L'Europe offre ainsi un potentiel de développement significatif au regard de la taille des différents marchés de R&D.

L'autre enjeu international des sociétés du secteur est également leur capacité à accompagner les industriels français dans leur développement à l'étranger. Nous devons accompagner les grands industriels tout en favorisant des schémas alternatifs aux délocalisations afin de conserver la maîtrise de l'ingénierie et de l'innovation en Europe.

6.1.3 Une offre adaptée à l'évolution du marché

AKKA Technologies intervient sur tout le cycle de vie des projets, à toutes les phases de la conception industrielle d'un produit ou d'un process et possède les compétences dans les principales technologies utilisées par les grands acteurs.



Le savoir-faire d'AKKA Technologies se décline en 6 grands centres d'expertise qui sont autant de métiers complémentaires :

- **Ingénierie Produit**

Conception et développement de produit : Études et conception, Simulation, Calculs, Essais, Matériaux, Qualité, sûreté de fonctionnement, soutien logistique intégré.

- **Ingénierie Process**

Le Groupe accompagne ses clients dans leurs projets d'investissements industriels de la conception à la mise en service, en passant par la supervision de la construction d'installations industrielles et les essais. Dans ces projets complexes, les chefs de projet d'AKKA Technologies les plus expérimentés sont garants de l'optimisation des coûts, de la qualité, des délais, des performances et assurent l'animation d'équipes pluri-disciplinaires. Notre expertise concerne les Études, avant-projets, études de réalisation, AMO/AME, Suivi de réalisation, Essais, Pilotage fournisseurs, qualité.

- **Ingénierie Documentaire**

Cette offre repose sur des process optimisés et sur une approche globale de services documentaires : assistance à la production et à la gestion des données techniques, gestion de la configuration des informations techniques et des systèmes documentaires. Cette expertise garantit la restitution de l'information de son concepteur jusqu'aux utilisateurs.

- **Informatique Industrielle & Systèmes Embarqués**

Assurant la conduite de projets complexes, de la conception à l'intégration et la mise en oeuvre de solutions technologiques, les équipes d'AKKA Technologies interviennent dès la phase amont, afin de valider la faisabilité d'une solution à l'aide de modélisations et de simulations des poussées : systèmes embarqués, applicatifs, traitement de données scientifiques, bancs de test, électronique, télécommunications.

- **Systèmes d'Informations**

Ces équipes participent à des projets en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, qu'il s'agisse de schémas directeurs de nouveaux Systèmes d'Information, de communication entre systèmes hétérogènes complexes ou encore d'intégration de nouvelles architectures. Leurs domaines d'expertises : l'infogérance et la gestion quotidienne des applications logicielles, technologies web ou n-tiers, informatique décisionnelle, gestion de la relation client, progiciels de gestion.

- **Consulting**

Conseil en management et organisation, ce métier consiste à accompagner les clients du business model aux opérations : soutien à la conduite de projets stratégiques ou d'investissement, conduite de projets de transformation, efficacité des structures et processus, maîtrise du risque contractuel.

Etre présent sur l'ensemble des secteurs d'activités industriels et tertiaire garantit la pérennité des expertises métiers du Groupe. La connaissance approfondie de ces secteurs ainsi que la capitalisation des savoir-faire permet à AKKA Technologies d'apporter à ses clients des solutions innovantes et créatives.

Principal atout concurrentiel, le positionnement d'AKKA Technologies lui permet d'intervenir sur l'intégralité du cycle de vie d'un projet, en totale adéquation avec les besoins de ses clients, en leur proposant ses offres conseil, DEC (Design Engineering Center) et SDC (Software Design Center ou Centre de Services).

Ce maillage métiers/secteurs permet un développement par capillarité passant par la conquête d'un nouveau client via une expertise puis la déclinaison de l'ensemble des métiers du Groupe. Ce modèle procure des sources importantes de développement organique.

6.1.4 Atouts concurrentiels

Le Groupe AKKA Technologies est un acteur de référence du marché du Conseil en Technologies. Il a atteint une taille critique qui lui permet d'être un des leaders des sociétés de Conseil.

Doté d'une forte culture celle de la passion des technologies, le Groupe a mis en place des modes d'intervention adaptés :

- Offre conseil avec une capacité à attirer des ingénieurs dotés d'une forte valeur ajoutée, notamment en assistance technique,
- Offre service sur site (plateau, unité d'œuvre, engagement de services, engagement de résultats,...),
- Offre AKKA Design Center, au travers des SDC (AKKA I&S) et des DEC (AKKA Ingénierie), qui permet de prendre en charge des projets complexes dans des structures dédiées, avec une amélioration constante de la productivité et dans un souci d'amélioration continue de la qualité.

L'organisation d'AKKA repose sur un concept simple « La force d'un Groupe, la région en action » favorisée par une organisation matricielle région/métier et une passion commune, celle des technologies.

Le Groupe est structuré autour :

⇒ de 2 axes technologiques

- Les métiers de l'Ingénierie qui regroupe les activités Produit, Process et Documentaire ;
- Les métiers Informatique (industrielle et systèmes d'information) et Systèmes.

⇒ d'une organisation régionale

Cette organisation permet d'offrir aussi bien aux clients qu'aux candidats et collaborateurs de la proximité et de la réactivité. Connaître ses équipes, maîtriser son organisation, être à l'écoute de ses clients et de son marché sont autant d'atouts qui sont favorisés par l'approche régionale. Une direction Grands Comptes permet de développer les synergies et la transversalité.

Fort de son expérience, AKKA Technologies, au-delà d'être fournisseur de rang 1, est un maillon indispensable à la conception et au développement d'un produit comme un créateur de valeur au cœur des filiales industrielles.

Un centre de Recherche interne qui illustre notre différenciation:

Le Groupe a également créé son propre centre de recherche interne, le **CRDTA** Centre de Recherche et de Développement, des Technologies Alternatives. L'idée est de mettre en valeur la créativité de nos équipes et garder nos consultants dans une dynamique évolutive le tout pour une meilleure performance générale de l'entreprise. Le premier programme a été dédié au véhicule électrique.

Un an plus tard, notre Centre de recherche est le reflet d'un modèle social résolument différent développant l'appartenance à notre Groupe et les projets collaboratifs. Notre présence au Salon International de l'automobile de Genève en mars 2011 pour présenter notre concept car électrique, est une formidable reconnaissance de notre savoir-faire en tant qu'acteur innovant du secteur.

Objectif : Innover par la passion des Technologies

Au travers du développement du CRDTA, l'ambition d'AKKA Technologies est de maintenir un niveau de compétences et de motivation élevé, de valoriser les consultants, de s'ouvrir vers le monde extérieur via les projets collaboratifs et la création de communautés technologiques et surtout de renouer avec la passion de la technologie. Le prochain programme est lancé. Il porte sur le « machine to machine » (M2M).

Formation : AKKA Institute

Le Groupe a créé autour de la formation un atout concurrentiel différenciateur et un vecteur de fidélisation de ses équipes. A ce titre et afin de favoriser la démultiplication de son modèle de développement ancré sur une connaissance approfondie des secteurs industriels, le Groupe a formalisé sa politique de formation par la création, il y a maintenant 5 ans, d'un institut de formation interne.

En 2011, l'AKKA Institute s'appuiera sur des outils collaboratifs en créant des communautés d'experts techniques pour favoriser l'échange et la pertinence technologique de nos projets.

6.1.5 La répartition des donneurs d'ordres d'AKKA Technologies

L'offre d'AKKA Technologies s'adresse aux grands comptes de l'Industrie. Au quotidien, les interlocuteurs du Groupe sont les départements Recherche et Développement.

Les prestations d'AKKA Technologies sont régies par des accords cadres, conclus avec les donneurs d'ordre industriels, qui définissent les grandes lignes d'intervention du Groupe AKKA Technologies, et qui référencent le Groupe parmi les prestataires officiellement sélectionnés. Chaque projet donne ensuite lieu à une commande établissant les règles d'exercice de la prestation.

Les dix premiers clients du Groupe représentent 64% du chiffre d'affaires en 2010 (61% du chiffre d'affaires en 2009). Parmi eux, 49% du chiffre d'affaires est réalisé avec les cinq premiers clients et 20% avec le premier, sans changement par rapport à 2009.

6.1.6 Bien implanté en France, le Groupe place l'international au cœur de sa Stratégie

Le développement du maillage régional et européen est partie intégrante de la stratégie du Groupe en termes d'équilibre géographique. L'équilibre de ses implantations lui permet d'être proche de ses clients et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets globaux.



La plupart des implantations du Groupe ont aujourd'hui atteint une taille critique (volume de chiffre d'affaires à la hauteur du volume d'activité global de la région) permettant de dégager le niveau

de rentabilité objectif du Groupe tout en assurant un volume de développement significatif sur ces zones géographiques.

Le développement de son réseau d'agences permet également au Groupe d'accompagner ses collaborateurs localement et d'animer la vie de leur région.

En 2010 nos activités à l'international s'accroissent avec une hausse de 23,5% du chiffre d'affaires, et 730 collaborateurs à travers toute l'Europe. L'Allemagne est au rendez-vous des objectifs fixés avec une contribution au chiffre d'affaires du Groupe multipliée par 2 sur l'année.

En 2011 AKKA Technologies poursuit sa stratégie de croissance à l'international en renforçant sa présence en Allemagne.

En Février 2011 le Groupe signe un accord stratégique avec 3D Contech **basée à Hambourg**. AKKA Technologies renforce ainsi son positionnement en ingénierie mécanique en Allemagne. Grâce aux 300 collaborateurs de 3D Contech, pour un chiffre d'affaires de 21 M€, AKKA dispose désormais d'une base solide pour accélérer sa croissance organique sur le marché allemand. Conformément à sa stratégie, cette croissance s'articule autour de la croissance externe et de la croissance organique.

Le Groupe vise un chiffre d'affaires de près de 50 M€ en Allemagne grâce à AMG, Audi, Airbus, BMW, EADS et Eurocopter et ce outre toute acquisition majeure, stratégique et structurante pour sa présence internationale. Les objectifs pour l'Allemagne sont confirmés pour 2011 avec une ambition d'atteindre 300 collaborateurs à Hambourg, 300 également à Munich, le tout en développant nos activités dans le secteur aéronautique et automobile.

On peut noter également une bonne dynamique de notre filiale Belge (+ 3,3 M€) qui a pour mission en 2011 d'avoir un effectif supérieur à 500 collaborateurs par le déploiement géographique de ses activités en Flandres et le déploiement dans le secteur de la Pharmacie et des Systèmes d'Information.

Les implantations du Groupe en Amérique du Nord et au Moyen-Orient ont pour but d'accompagner les grands programmes internationaux des clients du Groupe en développant des partenariats stratégiques avec des entreprises locales.

Les principales implantations du Groupe se déclinent ainsi :

En France : Belfort, Bordeaux, Brest, Cannes, Grenoble, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Toulouse, Sophia Antipolis, Aix en Provence, Valenciennes...

International : Belgique, Allemagne, Italie, Suisse, Espagne, Canada, Moyen-Orient.

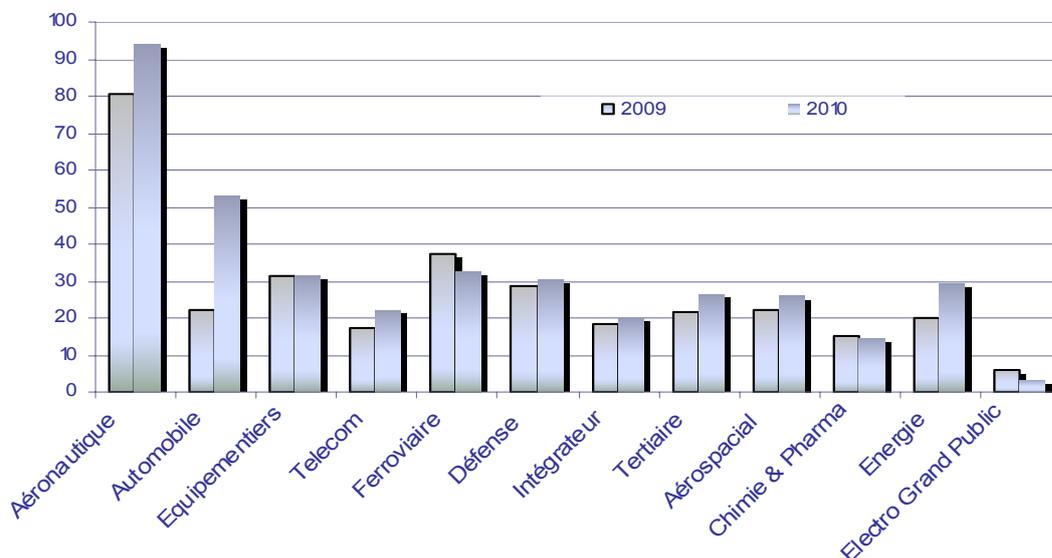
Off-Shore : Maroc, Roumanie, Inde

6.1.7 Certifications et habilitations

Cf Note 4.4 du paragraphe 16.5 ci-après.

6.2 Principaux marchés

6.2.1 Les secteurs d'intervention d'AKKA Technologies



En 2010, le Groupe AKKA a accéléré sa diversification sectorielle et s'est fortement développé dans l'énergie (+ 45%), l'aérospatial (+18%), l'automobile (+143%) et les télécoms (+29%).

Plus que jamais, AKKA Technologies conforte son ambition d'être présent sur l'ensemble des secteurs d'activité et de limiter son exposition aux secteurs liés au transport.

6.2.2 Typologies des contrats

Le savoir-faire du Groupe AKKA Technologies lui permet de gérer efficacement les compétences de ses équipes pour satisfaire les exigences des industriels. Souplesse, réactivité et adaptation guident et motivent les réponses faites par le Groupe à ses interlocuteurs clients afin de leur apporter la solution technologique la mieux adaptée aux contraintes de leurs projets, que celle-ci passe par une réponse en terme d'assistance technique, de mise en place de plateaux projets ou de solution au forfait.

Quelle que soit la solution technologique retenue, les clients du Groupe bénéficient à la fois d'un engagement de moyens et de résultats de sa part.

Sur 2010 la part des projets globaux au forfait, dits « clés en main » se maintient à environ 30%.

Les contrats globaux imposent aux sociétés une obligation « de résultat », tant sur le plan du respect des délais que sur le respect des règles de l'art. Dans ce cadre, les principaux risques identifiés sont la non conformité au regard du cahier des charges et le dépassement des délais contractuels.

Le Groupe est structuré avec des équipes de Chefs de Projets, afin de gérer la relation contractuelle avec les clients et le suivi et l'avancement de projets clés en main.

Le suivi de ces contrats (réalisation effective de la prestation, taux d'activité tel que défini au paragraphe 9.2.1 ci-après, taux de rentabilité, évolution prévisionnelle d'activité, reconduction) fait l'objet d'une vérification mensuelle (prestations en assistance technique) et hebdomadaire

(prestations globales) par le département de contrôle de gestion et les chargés d'affaires, qui disposent d'outils de gestion prévisionnelle.

Un système de gestion intégré est utilisé, permettant ainsi un suivi et un contrôle adaptés à l'activité comme aux besoins du Groupe. Cet outil permet également un contrôle continu, prévisionnel et croisé entre le suivi des affaires, la charge du collaborateur et la facturation.

6.2.3 Stratégie

Depuis sa création en 1999, le développement du Groupe repose sur une stratégie qui est fondée sur la recherche d'équilibres.



Cette stratégie des équilibres assure une croissance régulière et une indépendance vis-à-vis des cycles économiques d'un secteur industriel. En outre, elle positionne le Groupe en tant que véritable maillon industriel, partenaire des enjeux de compétitivité et de productivité de ses clients.

- **L'équilibre de l'offre** bâtie autour de deux grands métiers que sont l'Ingénierie (Produit, Process et Documentaire) et l'Informatique et Systèmes, permet au Groupe d'être présent de façon forte sur l'ensemble du cycle de vie des produits avec une intervention sur chacune des étapes depuis la conception, jusqu'à la vie série.
- **L'équilibre sectoriel** permet de ne pas être dépendants d'un seul secteur d'activité et de bénéficier des cycles industriels. Il assure également aux collaborateurs la possibilité d'intervenir dans des secteurs diversifiés.
- **L'équilibre de taille** vise à avoir la taille critique aussi bien chez les clients que dans une région ou un pays.
- **L'équilibre géographique** : un des facteurs clés de succès est la proximité avec les clients. L'équilibre géographique en France permet une couverture nationale cohérente avec la taille des bassins industriels et favorise une indépendance par rapport aux retournements économiques. A court terme, le Groupe souhaite poursuivre cette recherche d'équilibre par un développement à l'international, à court terme, en Europe et prioritairement en Allemagne.

Cette stratégie permet à AKKA Technologies de figurer aujourd'hui, comme un acteur de référence du secteur de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

6.3 Evènements exceptionnels

Après la crise de 2009, l'année 2010 a été marquée par une reprise spectaculaire de l'automobile, ce secteur enregistrant une croissance de 143 %. Notre stratégie, qui consistait à ne pas licencier les consultants afin de les maintenir dans une dynamique d'innovation au travers du CRDTA, a été efficace.

Nous avons été rapidement en capacité d'accompagner la reprise de ce secteur et en avons profité pour diversifier notre portefeuille client. La vision du Groupe à moyen terme nous permet, une fois de plus de faire la différence.

6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Le Groupe n'est pas dépendant envers des brevets, licences, contrats industriels ou financiers ni envers de nouveaux procédés de fabrications. Concernant les contrats commerciaux, se reporter au paragraphe 4.1 ci-avant.

6.5 Positionnement concurrentiel

Les sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies ont pour mission d'accompagner les industriels dans leurs processus d'innovation et de contribuer à leur productivité et leur compétitivité. On estime que les sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies assurent aujourd'hui 30% environ de l'innovation et de la conception d'un nouveau produit en France.

AKKA Technologies figure dans le TOP Five des sociétés cotées du secteur.

	Chiffre d'affaires 2010 (en M€)	Effectifs 2010
ALTRAN	1 436,7	17 038
ALTEN	916,6	12 600
ASSYSTEM	636,5	8 560
AKKA TECHNOLOGIES	400,3	5 710
SII (1)	190,2	2 855 (2)
AUSY	197,7	2 300
SOGECLAIR	72,0	840 (3)

(1) Exercice 2009/2010 clôturant au 31 mars 2010

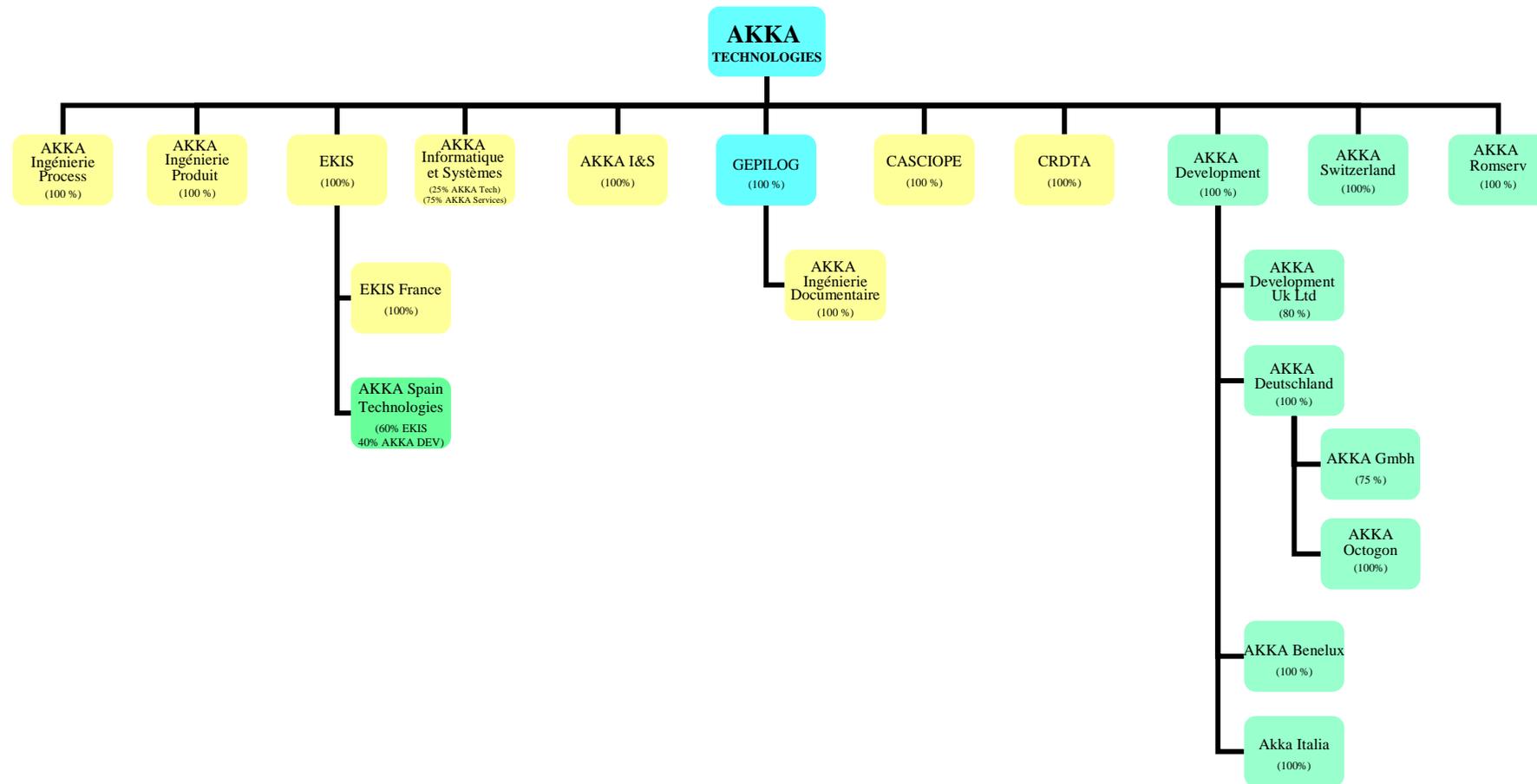
(2) Au 31/03/10

(3) Effectif moyen annuel

7. Organigramme

7.1 Description du Groupe

7.1.1 Organigramme juridique des principales sociétés au 31 décembre 2010



L'activité des différentes sociétés du Groupe AKKA est décrite au paragraphe 9.1.1 (note 1.2) ci-dessous.

A fin 2010, 15 filiales et participations du Groupe ne sont pas consolidées en raison de l'impact peu significatif qu'aurait eu leur chiffre d'affaires et leur marge sur l'activité et les résultats du Groupe AKKA Technologies.

Si le Groupe avait consolidé l'intégralité de ses filiales en 2010, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat aurait été inférieur à 1%.

7.1.2 Organisation du groupe

Les activités opérationnelles sont divisées en 2 grandes régions :

- L'activité réalisée en France qui regroupe l'ensemble des filiales opérationnelles françaises
- L'activité à l'International qui regroupe toutes les sociétés du Groupe implantées à l'étranger

7.1.3 Structure de direction

Le Groupe AKKA Technologies est dirigé par un **Comité de Direction** qui décide et arbitre les options stratégiques. Il définit et coordonne les actions communes au niveau du Groupe et suit l'information mensuelle du Groupe, revue par un comité de reporting.

Un **Comité Commercial** se réunit chaque trimestre avec pour principaux objectifs de définir la stratégie commerciale et la décliner pour chaque client. Ce comité regroupe le Président Directeur Général, le Vice-Président, le Directeur Général Grands Comptes, les Directeurs Généraux de chaque entité et le Directeur du Développement.

Enfin pour assurer la synergie et la cohérence entre les équipes dans un contexte de forte croissance de l'activité, un **Comité Financier**, un **Comité des Systèmes de Gestion** et un **Comité Informatique** réunissant chaque mois les responsables respectifs des entités de ces différentes fonctions supports, ont été mis en place.

7.1.4 Présentation résumée du Comité de Direction

Maurice RICCI – Président Directeur Général – 14/02/1961 – 50 ans

Après une première expérience chez RENAULT AUTOMATION, Maurice RICCI crée la société HYSYS en 1984 qui propose aux industriels une assistance en industrialisation et productique, puis des prestations de conseils afin d'améliorer la productivité industrielle. D'autres structures verront le jour par la suite afin de compléter l'offre d'HYSYS. Anticipant l'évolution des marchés, il met en place, en 1999, une stratégie de Groupe rassemblant les activités des différentes structures, afin de proposer aux industriels de tous secteurs une offre globale sur l'ensemble du cycle R&D, Produit/Process.

Alain TISSERAND – Vice-Président – 18/08/1954 – 56 ans

Fort d'une expérience de 30 ans dans le domaine du Conseil et de l'Ingénierie, et ancien dirigeant d'un des principaux bureaux d'études français, Alain TISSERAND accompagne le Groupe AKKA Technologies depuis 2002. Il contribue depuis son arrivée à la forte évolution du Groupe, notamment dans le secteur aéronautique.

Nicolas VALTILLE – Directeur Général Adjoint - 24/08/1965 – 45 ans

Nicolas VALTILLE a débuté sa carrière comme contrôleur financier Europe au sein d'un grand groupe, il a travaillé en environnement en forte croissance, en organisation multi sites et a

procédé à de nombreuses acquisitions en France et en Europe. Il a rejoint le Groupe AKKA Technologies en 2001.

Jean-Franck RICCI – Directeur Général du Développement Grands Comptes – 23/09/1968 – 42 ans

Jean-Franck RICCI a intégré la société HYSYS en 1988 comme Directeur Technique, puis Directeur Général d'AKKA Ingénierie Produit, puis au sein d'AKKA Development il a été en charge du développement international du Groupe. Il est aujourd'hui Directeur Général du Développement Grands Comptes.

Yves LANSARD – Secrétaire Général du Groupe – 25/08/1947 – 63 ans

Dirigeant d'EDI, spécialisée en Ingénierie Documentaire, qu'il redresse pour en faire un des acteurs les plus dynamiques du secteur, Yves LANSARD rejoint le Groupe en 2005 lors de l'acquisition d'INFOTECHLOG/EDI, par AKKA Technologies. Il est aujourd'hui Secrétaire Général du Groupe.

Stéphane DESCOS – International Executive Director – 24/07/1967 – 43 ans

Stéphane DESCOS a débuté sa carrière au sein d'une banque d'affaires, pour ensuite rejoindre un grand Groupe de l'ICT. En charge du développement externe du Groupe AKKA Technologies depuis 2005, il prend également la Présidence des activités à l'International en janvier 2007.

Yaël MAMANE – Directeur Marketing et Développement – 25/09/1970 – 40 ans

Yaël MAMANE a évolué ces 15 dernières années dans le secteur du Conseil et a exercé différentes fonctions au sein de départements Marketing. En 1999, elle a rejoint un grand Groupe de l'ICT et a occupé la fonction de Responsable Marketing Stratégique. Elle a rejoint le Groupe AKKA Technologies en février 2007.

7.2 Liste des filiales importantes

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe.

8. Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus

Le Groupe AKKA Technologies détient en propre ou par l'intermédiaire de contrats de crédit-bail des biens immobiliers à Saint-Victoret (Bouches-du-Rhône) et Colomiers (Haute-Garonne).

Les autres bureaux hébergeant les agences et filiales du Groupe AKKA Technologies sont loués à des tiers sans lien avec les dirigeants du Groupe, à l'exception du siège administratif de Lyon Vaise.

AKKA Technologies ne prévoit pas d'investissement immobilier significatif sur l'année 2011.

L'activité exercée ne nécessite pas d'équipement lourd. En dehors des biens immobiliers, la majeure partie des immobilisations corporelles est constituée de matériel informatique.

Le siège social d'AKKA Technologies est occupé au titre d'un bail commercial conclu avec la Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens (C.A.V.P.).

8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles

Compte tenu de son activité de prestataire de services, le Groupe n'est pas directement confronté à des contraintes environnementales.

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière – Rapport de Gestion

9.1.1 Présentation des comptes consolidés du Groupe au cours de l'exercice

Note 1 - Activité du Groupe

Note 1.1 - Activité Globale du Groupe

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Groupe a connu une hausse de son activité de 20,3% par rapport à 2009, et de 4,9% par rapport à 2008. Ce chiffre confirme la reprise de l'activité suite à la crise, notamment dans le secteur automobile, que le Groupe a subie fin 2008.

La hausse de l'activité s'est accompagnée d'une hausse du résultat opérationnel d'activité qui est passé de 5,2% en 2009 à 8,0% en 2010.

Le Groupe a accéléré son désendettement sur l'exercice en générant 36,8 M€ de trésorerie du fait de son activité opérationnelle et améliore ainsi son gearing qui se situe à -11,3% sur l'année 2010.

L'activité à l'international connaît une croissance plus forte que l'activité en France tirée en particulier par l'Allemagne dont le chiffre d'affaires a doublé en 2010 et l'Italie qui enregistre une croissance de 28%. Globalement, l'activité du Groupe à l'international représente 12,5% du Groupe sur l'exercice 2010.

Note 1.2 - Activité des sociétés du Groupe

Note 1.2.1 - Prises de participations au cours de l'exercice

Nous vous signalons que le Groupe AKKA Technologies a acquis, au cours de l'exercice écoulé, les filiales et branches d'activité suivantes :

- En date du 19 mai 2010 : prise de participation par AKKA DEVELOPMENT de 40% des parts de la société AKKA SPAIN TECHNOLOGIES SL (ex PLANYTEC CONSULTORIA Y PROYECTOS), déjà détenue à hauteur de 60% par EKIS SAS ;
- En date du 15 juin 2010 : souscription par AKKA TECHNOLOGIES à 60% des parts de la société nouvelle AKKA TRANSAFRICA SARL, société de droit du Maroc ;
- En date du 24 août 2010 : souscription par AKKA TECHNOLOGIES et AKKA SWITZERLAND (à parts égales) à 100% des parts de la société nouvelle AKKA MIDDLE EAST FZCO, société de droit des Emirats Arabes Unis ;
- En date du 14 septembre 2010 : souscription par AKKA DEVELOPMENT à 100% des parts de la société nouvelle AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC, société de droit du Canada;
- En date du 30 novembre 2010 : acquisition, par la société AKKA ITALIA S.r.l., société de droit italien ayant son siège social à Orbassano (TO) Via Torino n° 43, CAP 10043, immatriculée auprès du Registre des Entreprises de Turin sous le n. REA: TO/0906086, P. IVA e C.F. n° 07576640010, filiale italienne de notre Société, d'une branche d'activité d'ingénierie dans le secteur ferroviaire et aéronautique appartenant à la société ASSYSTEM ITALIA S.p.a., société de droit italien ayant son siège social à Turin, Corso Tazzoli 235, immatriculée auprès du Registre des Entreprises de Turin sous le n. REA : TO/1018848, P. IVA e C.F. 03663940967.

Note 1.2.2 - Activité des filiales et participations

Notre société holding détient directement et indirectement 43 filiales et participations tant en France qu'à l'étranger.

Le Groupe est structuré autour de deux métiers qu'il décline en France et à l'International :

- Les métiers de l'Ingénierie qui regroupe les activités Produit, Process et Documentaire ;
- Les métiers Informatique (industrielle et systèmes d'information) et Systèmes.

Nous vous précisons ci-après les principaux faits marquants et l'évolution de nos principaux métiers en France ainsi qu'à l'International pour l'exercice écoulé.

Note 1.2.2.1 - Les activités de l'Ingénierie réalisées en France

Ce métier regroupe trois expertises complémentaires dans le cycle de vie du produit :

- Ingénierie Produit : études et conception, simulation, calculs, essais, matériaux, qualité, gestion de projet;
- Ingénierie Process : études, avant-projet, études de réalisation, AMO/AME, suivi de réalisation, essais, pilotage fournisseurs, qualité;
- Ingénierie Documentaire : gestion de projets documentaires et logistiques, mise en œuvre de systèmes documentaires, production d'information.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'activité progresse de 41% pour s'établir à 160 726 K€ en 2010 contre 113 909 K€ pour l'exercice précédent.

Les activités contribuent au résultat net du Groupe à hauteur de 13 889 K€ en 2010 (soit 8,6% du chiffre d'affaires) contre un résultat de (321) K€ en 2009. Cette très nette amélioration provient en particulier du redressement de la marge des sociétés AKKA Ingénierie Produit et AKKA Ingénierie Process dont les taux d'activité se sont redressés de manière constante sur l'exercice 2010.

Note 1.2.2.2 - Les activités d'Informatique et Systèmes en France

Ce métier regroupe deux expertises complémentaires :

- Informatique industrielle et systèmes embarqués : applicatif, traitement de données scientifiques, banc de test, systèmes embarqués, électronique, télécoms
- Systèmes d'information : décisionnel, administration de systèmes d'information, ERP-SAP, NTIC, informatique de gestion

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'activité s'est élevée à 188 336 K€ contre 177 937 K€ sur l'exercice précédent.

L'activité contribue au résultat net du Groupe à hauteur de 5 685 K€ en 2010 contre un résultat de 9 658 K€ en 2009.

Note 1.2.2.3 - Les activités à l'International

Les filiales du Groupe présentes à l'étranger ont vocation à diffuser l'ensemble des métiers du Groupe auprès des clients locaux. Les principales filiales se trouvent en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Roumanie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'activité s'est élevée à 49 830 K€ contre 40 367 K€ pour l'exercice précédent.

L'international contribue au résultat net du Groupe à hauteur de 1 937 K€ en 2010 contre 1 503 K€ en 2009 pour l'exercice précédent. Cette progression de 29% provient pour une partie significative de l'activité du Groupe en Belgique.

Note 1.3 - Activité en matière de recherche

Les frais de recherche engagés en 2010 se sont élevés à 32 705 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice.

Note 1.4 - Evolution et perspectives d'avenir du Groupe

L'année 2010 a été marquée par une reprise de l'activité après les difficultés connues dans le secteur automobile en 2009. L'exercice 2011 commence avec une meilleure visibilité que celle de 2010, et l'effectif embarqué de fin 2010 devrait assurer de bons leviers de croissance sur l'année.

Par l'intermédiaire de son centre de recherche (le CRDTA), le Groupe entend encore renforcer en 2011 son positionnement technologique.

La stratégie et le projet d'entreprise sont confirmés fermement, pour accélérer nos sources de croissance et de rentabilité via le développement de l'international. Ce dernier sera certainement le principal relais de croissance des prochains exercices. L'international est en 2011 au cœur des grands projets du groupe.

Note 1.5 - Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 21 janvier 2011, AKKA Technologies a acquis 9% des titres de la société REAL FUSIO FRANCE SAS, portant sa participation dans cette société de 40% à 49%.

En date du 24 février 2011, acquisition de 25,2% des parts de AKKA GmbH par AKKA DEUTSCHLAND GmbH qui devient associée unique de AKKA GmbH.

Note 2 - Résultats du Groupe

En préambule, nous vous rappelons ci-après les sociétés filiales consolidées sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Sociétés	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation de la société
AKKA TECHNOLOGIES SA	422950865	-	-	SC	France
ACE SAS	413704362	100%	100%	IG	France
AKKA BENELUX SA	-	100%	100%	IG	Belgique
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	-	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT SARL	-	100%	100%	IG	Luxembourg
AKKA DEVELOPMENT UK Ltd	-	80%	80%	IG	Grande Bretagne
AKKA GESTION SAS	403564792	100%	100%	IG	France
AKKA GmbH	-	74,8%	74,8%	IG	Allemagne
AKKA I&S SAS	318732880	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	612034801	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS	300032513	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	378587414	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	308884998	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	-	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	447850314	100%	100%	IG	France
AKKA OCTOGON GmbH (ex-OCTOGON Business Solution GmbH)	-	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA ROMSERV SRL	-	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA SERVICES SAS	391136108	100%	100%	IG	France
AKKA SPAIN TECHNOLOGIES SL	-	100%	100%	IG	Espagne
AKKA SWITZERLAND SA	-	100%	100%	IG	Suisse
CASCIOPE SAS	445387517	100%	100%	IG	France
CRDTA SAS (ex- AKKA INNOVATIONS SAS)	478861883	100%	100%	IG	France
EKIS FRANCE SAS	389816455	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	488957762	100%	100%	IG	France
ERDIMAT SAS	672025004	99,97%	99,97%	IG	France
GEPiLOG SAS	441057890	100%	100%	IG	France
REAL FUSIO SAS	479178386	100%	100%	IG	France
SCI LES FAVIERES	350338950	100%	100%	IG	France

(1) SC = société consolidante; IG = intégration globale.

Note 2.1 - Examen des comptes et résultats

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux indicateurs du compte de résultat consolidé selon les normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2010.

Compte de Résultat Montants en milliers d'euros	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Chiffre d'affaires	400 273	332 688
Résultat opérationnel d'activité	32 137	17 253
Résultat opérationnel courant	31 934	16 648
Résultat opérationnel	31 934	16 648
Résultat avant impôt	28 973	12 537
Résultat net consolidé	25 179	12 201
Résultat net part du groupe	25 188	12 198
Résultat global	25 446	12 081

Nous vous exposons une synthèse de notre bilan consolidé selon les normes IFRS, exprimé en milliers d'euros :

Bilan Actif en milliers d'euros	31-déc-10	31-déc-09
Goodwill	93 178	92 627
Autres actifs non courants	40 020	26 080
Actifs non courants	133 198	118 707
Stocks et en-cours	949	1 886
Créances courantes	113 068	119 829
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81 364	63 777
Actifs détenus en vue de la vente	629	1 319
Actifs courants	196 010	186 812
TOTAL ACTIF	329 208	305 518

Bilan Passif en milliers d'euros	31-déc-10	31-déc-09
Capitaux propres part du Groupe	99 944	77 590
Intérêt des minoritaires	(5)	91
Passifs non courants	63 747	54 556
Passifs financiers courants	12 982	25 050
Dettes courantes et provisions à court terme	152 385	147 761
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	155	470
TOTAL PASSIF	329 208	305 518

Note 2.2 - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière du Groupe

Note 2.2.1 - Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires du Groupe AKKA Technologies augmente de 20,3%.

Chiffre d'affaires par origine géographique :

	% France	% Etranger
Exercice 2010	87,55%	12,45%
Exercice 2009	87,87%	12,13%

Globalement à l'international, le chiffre d'affaires augmente de 23,4%

La hausse de notre chiffre d'affaires provient principalement de la constante amélioration du taux d'activité sur l'exercice et de la croissance de l'effectif moyen ce dernier passant de 5 110 en 2009 à 5 603 en 2010.

Note 2.2.2 - Résultat opérationnel d'activité

Le résultat opérationnel d'activité s'élève désormais à 32 137 K€.

En pourcentage du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel d'activité représente 8,0% en 2010 contre 5,2% en 2009.

Cette nette amélioration provient principalement du redressement du taux d'activité qui a atteint un niveau proche des niveaux normatifs au début de l'année 2011.

Note 2.2.3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est de 31 934 K€ et la charge liée aux actions gratuites et aux stock-options est de 203 K€ en 2010 contre 605 K€ en 2009.

Note 2.2.4 - Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net représente 0,6% du chiffre d'affaires en 2010 contre 1,1% en 2009. Il est en particulier marqué par une charge de désactualisation de la dette de sauvegarde de AKKA I&S (ex-Coframi) de 1 764 K€ rendue nécessaire par les normes comptables IFRS. En dehors de cette charge, le Groupe n'étant que très faiblement endetté, le coût de l'endettement financier net reste très faible et ne représente que 0,1% du CA en 2010.

Note 2.2.5 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 3 793 K€ pour 2010, soit un taux égal à 13,1% du résultat avant impôt. Cette charge d'impôt inclut 4 635 K€ de charge de CVAE ainsi que 3 705 K€ de produit d'impôt activés sur l'exercice provenant d'exercices précédents.

En dehors de ces deux explications, le taux d'impôt, nettement inférieur au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France, s'explique par la prise en compte de subventions non fiscalisées dans les comptes de l'exercice 2010.

Note 2.2.6 - Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé double par rapport à celui de 2009 pour atteindre 25,2 M€ en 2010 et représente 2,34 € par action contre 1,14 € en 2009.

Note 2.2.7 - Résultat global

ETAT DU RESULTAT GLOBAL en millier d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
RESULTAT NET CONSOLIDE	25 179	12 201
<u>Autres éléments du résultat global</u>		
Instruments de couverture (variation de juste valeur)	(27)	
Variation des écarts de conversion	294	(120)
Résultat global	25 446	12 081
Part des minoritaires	(8)	3
Part du Groupe	25 455	12 078

Note 2.2.8 - Goodwill

Le goodwill, constitué des écarts d'acquisition et des fonds de commerce, s'élève à 93 178 K€ au 31 décembre 2010 contre 92 627 K€ lors de l'exercice précédent.

Note 2.2.9 - Variation de la trésorerie

Tableau des flux de trésorerie - en milliers d'euros	31-déc.-10
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture	63 777
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	36 797
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(10 483)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(9 025)
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	297
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	81 364

Note 2.2.10 - Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2010 à 99 938 K€ contre 77 681 K€ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 29%. Au 31 décembre 2010, les capitaux propres représentent 30% du total du bilan.

Cette augmentation des capitaux propres s'explique notamment par les éléments suivants :

- la variation de capital de l'entreprise consolidante en 2010 pour +328 K€
- le résultat net de l'exercice 2010 pour + 25 179 K€
- la variation des autres éléments du résultat global pour +266 K€
- les dividendes versés aux actionnaires en 2010, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 pour - 3 655 K€,
- l'impact des normes IFRS 2 relatives aux actions gratuites et options de souscriptions d'actions pour un montant de + 203 K€.

Note 2.2.11 - Endettement

Ratios calculés sur la base des données consolidées	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Endettement financier brut / Capitaux propres	70,2%	94,7%
Endettement financier brut / Chiffre d'affaires	17,5%	22,1%
Coût de l'endettement financier brut/ Chiffre d'affaires	0,8%	1,2%

Note 2.2.12 – Couverture de taux

Afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois, le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008. Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Sa juste valeur a été enregistrée pour (27) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2010.

Note 2.3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Note 2.3.1- Risques liés à l'activité et aux clients

Les activités du Groupe AKKA Technologies sont réparties entre les grands domaines d'activité industrielle limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable.

En 2010, le premier client du Groupe, EADS, représente 19,8% du chiffre d'affaires contre 19,5% en 2009 et 20,7% en 2008. Airbus représente un peu moins de deux tiers de cette activité, le solde étant réparti entre des sociétés comme Eurocopter ou Astrium, filiales du Groupe EADS.

Comme en 2009 et en 2008, les 10 premiers clients atteignent un peu moins des deux tiers du chiffre d'affaires consolidé en 2010.

La clientèle est constituée de grands groupes industriels et tertiaires français et étrangers qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA Technologies à travers différents donneurs d'ordre.

Note 2.3.2 - Risques liés au personnel et aux dirigeants

La relation avec les clients s'organise autour de plusieurs interlocuteurs afin de limiter les effets de départ ou d'absence d'un collaborateur.

Les principaux dirigeants du Groupe sont actionnaires de la société AKKA Technologies. Ils ont par ailleurs reçus des stock-options et des actions gratuites au travers de différents plans initiés dès 2004.

Le Groupe a également mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois, ainsi qu'en 2006 un Fonds Commun de Placement AKKA Technologies ouvert dans des conditions attractives.

Par ailleurs, l'opération d'émission d'OBSAAR réalisée début 2008 a permis à de nombreux collaborateurs clés du Groupe de pouvoir accéder à terme au capital d'AKKA Technologies à des conditions attractives et ainsi être intéressés à la réussite de la stratégie du Groupe.

Enfin, la culture forte du Groupe permet de conforter la fidélité de l'effectif.

Note 2.3.3 - Risques liés aux opérations de croissance externe

Les opérations de croissance externe sont envisagées lorsque celles-ci présentent un intérêt stratégique pour le Groupe en termes d'implantation géographique ou de complémentarité métier. La décision d'investissement est prise après avoir diligenté et analysé l'audit complet de la société cible (opérationnel, financier, fiscal, social, juridique et des affaires).

Note 2.3.4 - Risques juridiques

La Direction Générale de chaque région, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur.

Tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la Direction Générale du Groupe.

La majorité des situations litigieuses avérées ou potentielles est traitée par la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière de la société concernée, avec le support de la Direction Juridique, dans les domaines commercial, administratif et celui des assurances.

La Direction Juridique peut avoir recours à des conseils externes en matière contentieuse ou précontentieuse.

En matière de contrats commerciaux, la société a mis en place depuis 2007 une Direction Générale Grands Comptes qui coordonne l'analyse commerciale et juridique des projets. Ainsi, les contrats clients, en particulier ceux engageant plus d'une société du Groupe ou assortis d'une obligation de résultat, sont centralisés par la holding.

A ce jour et à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige non provisionné pouvant avoir une incidence significative pour l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Note 2.3.5 - Risque concurrentiel

L'organisation du Groupe AKKA Technologies lui confère une réactivité et une souplesse élevée afin de s'adapter très rapidement aux demandes et aux évolutions de son marché. Sa présence sur les principaux bassins d'activité européens et un référencement auprès des donneurs d'ordre industriels majeurs placent le Groupe parmi les acteurs référents du secteur.

Son positionnement sur l'ensemble des secteurs industriels et la maîtrise des différentes étapes des projets, de la R&D jusqu'à l'industrialisation, constituent également des atouts concurrentiels indéniables.

Note 2.3.6 - Risque de change

Cf. paragraphe 4.13.3 des Comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Note 2.3.7.- Risque sur actions

Cf. paragraphe 4.13.4 des Comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Note 2.3.8 - Risques environnementaux

Compte tenu de notre métier, l'activité des sociétés du Groupe n'a pas d'implication en matière d'environnement.

Note 2.3.9 - Risque de taux

Cf. paragraphe 4.13.1 des Comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Note 2.3.10 - Risque de liquidité

Cf. paragraphe 4.13.2 des Comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Note 2.4 – Informations sociales

Effectif moyen des sociétés consolidées :

	31-déc.-10	31-déc.-09
Cadres	3 898	3 559
Non cadres	1 705	1 551
TOTAL	5 603	5 110

9.1.2 Présentation des Comptes Sociaux de la Société au cours de l'exercice

Note 1 Activité de la Société

Note 1.1 - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, la société a poursuivi son rôle de holding animatrice pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Note 1.2 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2011 sont les suivants :

- poursuite de l'activité de services auprès de ses filiales,
- poursuite de la politique de croissance externe tant en France qu'à l'étranger.

Note 1.3 - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 21 janvier 2011, AKKA Technologies a acquis 9% des titres de la société REAL FUSIO FRANCE SAS, portant sa participation dans cette société de 40% à 49%.

Note 1.4 – Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2010 et au 31/12/2009
par dates d'échéance (en Keuros)

Fournisseurs Hors Groupe	- 30 jours		Entre 30 et 60 jours		+ 60 jours		TOTAL TTC	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Dettes à échoir	487	753	259	110	-	-	746	863
Dettes échues	52	(4)	10	117	167	55	229	168
Montant total TTC	539	749	269	227	167	55	975	1 031

Fournisseurs Groupe	- 30 jours		Entre 30 et 60 jours		+ 60 jours		TOTAL TTC	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Dettes à échoir	1 187	128	-	5	-	-	1 187	133
Dettes échues	34	286	62	461	419	65	515	812
Montant total TTC	1 221	414	62	466	419	65	1 702	945

Note 2 – Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2010.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce s'élevait au 31 décembre 2010 à 0,4 %.

Nous vous rappelons qu'il a été mis en place pour les salariés du Groupe un FCPE dénommé AKKA ACTIONNARIAT et que ce FCPE a souscrit, en mars 2006 à une augmentation de capital qui lui a été réservée pour un montant de 27 901,08 euros.

Nous vous rappelons que le 3 avril 2008 la Société a émis des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR). Les bons (BSAAR) ont été détachés des obligations dès l'émission de celles-ci et ont été proposés aux cadres dirigeants, aux mandataires sociaux et aux salariés clés du Groupe AKKA Technologies. Les BSAAR sont exerçables pendant une période de trois ans depuis le 3 avril 2010.

Note 3 – Autocontrôle

Au 31 décembre 2010, notre Société possédait 75 891 actions en propres, soit 0,7 % du capital social :

	31-déc-09	Acquisitions	Diminutions	31-déc-10
Actions propres détenues directement par AKKA Technologies	78 644	-	(13 986)	64 658
Actions propres détenues par l'intermédiaire du programme de rachat d'action	25 748	273 032	(287 547)	11 233
Nombre total d'actions propres	104 392	273 032	(301 533)	75 891

Note 4 – Options de souscription d'actions

Nous vous informons qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2010.

Il est à noter que les options de souscription d'actions attribuées à certains salariés en 2006 et en 2004 n'ont pas évolué sur l'exercice.

Note 5 - Résultats - Affectation

Note 5.1 - Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Pour les comptes sociaux, les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Pour les comptes consolidés, le Groupe a fait évoluer ses règles et méthodes comptables conformément aux modifications du référentiel IFRS.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent vous est transmis à titre comparatif.

Note 5.2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 13 449 345 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	13 449 345 euros
A la réserve légale	672 468 euros
Au poste de réserve spéciale relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	12 320 euros
Solde	12 764 557 euros
A titre de dividendes aux actionnaires	7 582 513,40 euros
Soit 0,70 euros par action (les 74 667 actions auto détenues n'ouvrant pas droit à dividende)	
Le solde	5 182 043,60 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi 10 974 117 euros	

Il est précisé que :

La somme distribuée serait, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Le paiement des dividendes serait effectué dans le mois qui suivra l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2011.

Ce dividende serait versé à toutes les actions existantes au jour de l'Assemblée. Toutefois, si lors de la mise en paiement, la société avait acquis de nouvelles actions propres, la somme correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions serait affectée au compte « autres réserves ».

Conformément aux nouvelles dispositions du Code Général des Impôts, il est pris acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Pour l'exercice clos le 31/12/2007, le dividende net par titre était égal à 0,33 euro par action (0,26 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 2 877 404 euros, était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2008, le dividende net par titre était égal à 0,52 euro par action (soit 0,46 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 5 039 821 euros, était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2009, le dividende net par titre était égal à 0,34 euro par action. La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 3 654 589 euros, était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Note 5.3 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 71 957 € et qui ont donné lieu à une imposition de 23 986 €.

Note 6 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce

Nous vous informons qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les conventions autorisées au cours d'un exercice antérieur se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement avisés de ces informations.

Note 7 - Administration et Contrôle de la Société

Note 7.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Maurice RICCI, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

- Représentant d'AKKA Technologies, Président de la société ERDIMAT SAS
- Président de la société DUBAIA9 SAS
- Président du Conseil de Surveillance de la société EKIS SAS
- Président de la société CRDTA SAS
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL
- Co-gérant de la SCI LES FAVIERES
- Président de la société MB 2C SAS
- Gérant de la société MB2C YACHTING SARL
- Gérant de la société SAONE VALLEY SCI
- Co-gérant de la SARL IDEACTIVE EVENTS
- Président de la société AKKA Deutschland GmbH,
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Italia Srl,
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Switzerland SA,
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Benelux
- Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD Inc
- Co-gérant de la société Hysys Consulting Maroc SARL

Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général délégué

- Administrateur d'AKKA Italia Srl, société de droit italien,
- Directeur Général de CASCIOPE SAS
- Directeur Général d'EKIS FRANCE SAS
- Directeur Général d'AKKA I&S SAS
- Directeur Général d'AKKA INGENIERIE PROCESS SAS
- Directeur Général d'AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS
- Directeur Général d'INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS
- Directeur Général d'AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS

- Co-gérant d'Ideactive Events SARL
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL
- Co-gérant de la société HYSYS Consulting Maroc SARL
- Co-prokurist de la société AKKA Deutschland GmbH,
- Vice-Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC
- Administrateur d'AKKA BENELUX SA
- Administrateur d'AKKA MIDDLE EAST FZCO
- Administrateur d'AKKA SPAIN TECHNOLOGIES SL
- Gérant de la société YAZUMA MOTORS SARL

Monsieur Alain TISSERAND, Administrateur et Directeur Général délégué

- Co-gérant de la société AMF Investisseurs SARL
- Président du Conseil d'Administration de AM INVESTISSEURS SA
- Gérant de la société AM2I SARL
- Gérant de la société MATIS SARL
- Représentant de MATIS SARL, gérant de la SCI LES OLIVIERS
- Représentant de AKKA TECHNOLOGIES, Administrateur de la société PIERRE'S PROJECTS SA

Madame Cécile RICCI, Administrateur

- Gérante de la société IDEACTIVE FORMATION SARL,
- Administrateur de la société AKKA SWITZERLAND SA

Monsieur Hervé PIERROT, Administrateur dont le mandat a expiré le 22 juin 2010

- Président Directeur Général de la société S.A.F.L.D.A. (S.A.),
- Président du Conseil d'Administration de la société LOGIDIA (S.A.)

Note 7.2 - Rémunération des dirigeants

Note 7.2.1 - Description des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations des dirigeants ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés

Dirigeants	Rémunération fixe	Rémunération variable (2)	Jetons de présence	Avantages en nature (3)	Honoraires	Régimes complémentaires de retraite	Année 2010	Année 2009
Maurice RICCI	350	150	Néant	0	0	Néant	500	600
Jean-Franck RICCI	220	50	Néant	0	0	Néant	270	370
Cécile RICCI	80	0	Néant	4	0	Néant	84	95
Hervé PIERROT	0	0	Néant	0	0	Néant	0	0
Alain TISSERAND (1)	200	0	Néant	0	150	Néant	350	350

(1) Alain TISSERAND est rémunéré pour partie au travers d'un contrat de prestations de services conclu entre la société AMF Investisseurs et la société AKKA Technologies pour un montant annuel d'honoraires de 150 K€. Ce contrat entre dans le champ des conventions réglementées.

(2) Les rémunérations variables sont déterminées en fonction de l'atteinte d'objectifs commerciaux et de respect des budgets. Versées en 2010, elles concernent les performances 2009.

(3) Les avantages en nature correspondent à des véhicules.

Note 7.2.2 - Indication des engagements post-rémunérations pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2009, dans sa seizième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre, au bénéfice des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre

eux, de la société AKKA Technologies ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Ont ainsi été attribuées, par le Conseil d'Administration en séance du 5 juillet 2010, les actions suivantes :

- à Madame Cécile RICCI, Administrateur, 5 000 actions de la société AKKA Technologies,
- à Monsieur Jean Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général délégué, 5 000 actions de la société AKKA Technologies.

L'attribution de ces actions sera définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans à compter du 5 juillet 2010.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2009, dans sa 18^{ème} résolution, a :

1. décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 496 597,04 euros pour le porter à 16 462 561,32 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « Prime d'émission »,

2. décidé que cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 978 168 actions nouvelles de 1,53 euros de nominal chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes.

En conséquence, le nombre des titres mentionnés ci-dessous a fait l'objet d'un réajustement pour permettre à la Société de prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des titulaires des options de souscription d'actions, et des bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2003, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trente huit (38) mois, à consentir en une ou plusieurs fois, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, existantes ou à émettre, au bénéfice des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société AKKA Technologies ou des sociétés visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce.
- Le Conseil d'Administration dans sa séance du 14 mars 2006 a attribué à Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général délégué:
 - 8 166 options de Tranche A,
 - au maximum 8 500 options de Tranche B
 - au maximum 8 500 options de Tranche C.

Note 7.3 - Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, est joint au présent rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Note 7.4 - Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Note 7.5 - Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce

Dans un rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, votre Conseil d'Administration vous donnera toutes informations prévues par les dispositions légales, au regard des actions gratuites dont le plan a été mis en place au cours de l'exercice 2010.

Note 7.6 - Actionnariat de la société

Note 7.6.1- Évolution du capital

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social
31-déc.-09	10 844 844	1,53	16 592 611,32
Augmentation de capital pour actions gratuites (CA du 22 juin 2010)	2 070	1,53	3 167,10
Exercice de 105 BSAAR (CA du 22 juin 2010)	129	1,53	197,37
Augmentation de capital pour actions gratuites (CA du 23 novembre 2010)	6 500	1,53	9 945,00
Exercice de 23721 BSAAR (CA du 23 novembre 2010)	29 363	1,53	44 925,39
31-déc.-10	10 882 906	1,53	16 650 846,18

Note 7.6.2 - Franchissement de seuils au cours de l'exercice

A la connaissance de la société, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été faite à l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice écoulé.

Note 7.6.3 - Répartition du capital et des droits de vote au 25 mars 2011

	Actions vote simple	Actions vote double	Actions sans droit de vote	Total actions	Voix	% total actions
FAMILLE RICCI	1 073 893	4 737 104	-	5 810 997	10 548 101	53,4%
SOCIETE BANQUE DE VIZILLE	-	545 000	-	545 000	1 090 000	5,0%
SOCIETE IDEACTIVE EVENTS	-	620 358	-	620 358	1 240 716	5,7%
AUTO-DETENTION	-	-	74 667	74 667	-	0,7%
DIRIGEANTS	372 640	273 715	-	646 355	920 070	5,9%
SALARIES	122 663	21 680	-	144 343	166 023	1,3%
Public	3 003 524	41 253	-	3 044 777	3 086 030	28,0%
TOTAL	4 572 720	6 239 110	74 667	10 886 497	17 050 940	100,0%

Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote des actionnaires détenant plus de 5% du capital

Titulaire	Situation au 31/12/2010			Situation au 31/12/2009			Situation au 31/12/2008		
	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote
MR RICCI Maurice	4 708 001	43,3%	50,4%	4 708 001	43,4%	50,3%	4 280 001	43,8%	49,2%
MME RICCI Cécile	556 181	5,1%	5,6%	556 181	5,1%	5,6%	467 438	4,8%	5,2%
SOCIETE IDEACTIVE EVENTS	620 358	5,7%	7,3%	626 181	5,8%	7,3%	569 256	5,9%	7,2%
SOCIETE BANQUE DE VIZILLE	545 000	5,0%	6,4%	853 253	7,9%	8,9%	700 484	7,2%	8,3%
MR RICCI Jean-Franck	639 417	5,9%	6,3%	639 417	5,9%	6,3%	543 107	5,6%	6,0%

Information relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (article L 225-211 du Code de Commerce)

AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	
Nombre d'actions propres rachetées	273 032,00
Nombre d'actions propres vendues	- 287 547,00
Cours moyen des actions achetées	13,56
Cours moyen des actions vendues	13,58
Montant global des frais de négociation	-
ACTIONS PROPRES INSCRITES AU NOM DE LA SOCIETE	
Montant en €	1 130 775,90
Fraction du capital qu'elles représentent	0,70%
Valeur globale évaluée au cours d'achat	230 495,44
Valeur nominale	1,53 par action
Motifs des acquisitions effectuées	Animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action

Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 75 891

Note 7.7 - Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Le nombre de déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier s'élève à vingt-six (hors programme de rachat d'actions) et concerne :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe / Personne liée à	Nature de l'opération	Prix unitaire	Nature des titres	Montant en euros
08-janv-10	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	13,2	actions	132 000
25-janv-10	Nicolas VALTILLE	Directeur Financier Groupe	Cession	13,4	actions	5 494
08-avr-10	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	14,0	actions	5 446
08-avr-10	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	14,1	actions	2 884
08-avr-10	Nicolas VALTILLE	Directeur Financier Groupe	Cession	13,8	actions	110 241
09-avr-10	Nicolas VALTILLE	Directeur Financier Groupe	Cession	13,9	actions	22 132
16-avr-10	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	14,1	actions	33 751
16-avr-10	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	14,1	actions	27 259
19-avr-10	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	14,2	actions	19 273
20-avr-10	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	14,2	actions	4 876
21-avr-10	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	14,1	actions	3 507
21-avr-10	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	14,1	actions	6 322
22-avr-10	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	14,1	actions	7 718
22-avr-10	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	14,1	actions	3 625
13-mai-10	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	14,0	actions	6 068
02-août-10	Nicolas VALTILLE	Directeur Financier Groupe	Cession	14,0	actions	20 492
02-août-10	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	14,1	actions	7 053
03-août-10	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	14,1	actions	983
09-août-10	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	14,1	actions	6 716
12-août-10	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	14,0	actions	20 492
03-sept-10	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	14,2	actions	57 106
06-sept-10	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	14,3	actions	7 860
07-sept-10	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	14,2	actions	1 372
08-sept-10	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	14,2	actions	29 249
09-sept-10	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	14,2	actions	23 048
10-sept-10	DUBAIA9	Président Directeur Général	Cession	15,1	actions	147 948

Ces déclarations ont été régulièrement publiées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Note 7.8 - Travaux du Conseil et procédures de contrôle interne

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Note 7.9 - Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Le Conseil d'Administration a la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, des bons de souscription d'actions, conformément aux dispositions de l'article L.233-33 du Code de Commerce.

L'article 15 des statuts comprend une clause d'exclusivité de mandat, qui correspond à l'impossibilité de devenir mandataire de la société dès lors qu'un mandat est occupé dans une société concurrente.

9.2 Résultat opérationnel

9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

En complément de l'information donnée par le Rapport de Gestion dans le paragraphe 9.1.1 (note 2.2) du présent document de référence, il convient de noter que le taux d'activité du Groupe (nombre de jours facturés divisé par le nombre de jours facturables hors congés payés et RTT) est passé de 91,1% en 2008, à 82,7% en 2009 puis à 90,6% en 2010.

Le taux d'activité a atteint un niveau normatif à la fin du premier semestre 2010 et s'est maintenu de manière constante depuis cette date (y compris sur les mois de janvier et février 2011).

9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net

Se référer au rapport de gestion au paragraphe 9.1.

9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Non applicable.

9.3 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Ce paragraphe vient, dans le cadre de la recommandation AFEP/MEDEF, en complément du tableau sur les rémunérations des dirigeants présenté dans la note 7.2.1 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 ci-dessus.

9.3.1 Tableau des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration Montants en K€	Année 2009	Année 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	600	500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	600	500

Alain Tisserand - Administrateur Montants en K€	Année 2009	Année 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	350	350
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	350	350

Jean-Franck RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2009	Année 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	370	270
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	63
TOTAL	370	333

Cécile RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2009	Année 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	95	84
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	63
TOTAL	95	147

Hervé Pierrot n'a reçu aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur.

9.3.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration Montants en K€	Année 2009		Année 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	350	350	350	350
- rémunération variable	250	165	150	150
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	600	515	500	500

Alain TISSERAND - Administrateur Montants en K€	Année 2009		Année 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	350	350	350	350
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	350	350	350	350

Jean-Franck RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2009		Année 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	220	220	220	220
- rémunération variable	150	150	50	50
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	370	370	270	270

Cécile RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2009		Année 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	80	80	80	80
- rémunération variable	10	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	5	5	4	4
TOTAL	95	85	84	84

Hervé Pierrot n'a reçu aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur.

Les rémunérations reçues par Jean-Franck RICCI et par Alain TISSERAND rémunèrent leur mandat de Directeur Général Délégué.

La rémunération reçue par Cécile RICCI correspond à son contrat de travail au titre de sa fonction de directrice du contrôle de gestion du Groupe.

9.3.3 Jetons de présence

Non applicable.

9.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.6 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Non applicable.

9.3.7 Actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

9.3.7.1 Actions de performances attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.7.2 Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en K€)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean-Franck Ricci	5-juil.-10	5 000	63	4-juil.-12	4-juil.-14
Cécile Ricci	5-juil.-10	5 000	63	4-juil.-12	4-juil.-14

9.3.8 Actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

9.3.8.1 Actions de performances devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.8.2 Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants	N° du plan	Date du plan	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions devenues disponibles (*)
Alain Tisserand	4	18-juil.-06	40 000	96 800
Jean-Franck Ricci	4	18-juil.-06	15 000	36 300
Cécile Ricci	4	18-juil.-06	10 000	24 200

(*) Après prise en compte des modifications intervenues sur le capital (division du nominal par deux et attribution à deux reprise d'une action gratuite pour 10 détenues)

9.3.9 Autres informations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Nom	Fonction	Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Maurice Ricci	Président Directeur Général	12-févr.-99	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2010	Non	Non	Non	Non
Alain Tisserand	Directeur Général Délégué	28-juin-04	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2012	Non	Non	Non	Non
Jean-Franck Ricci	Directeur Général Délégué	7-mars-01	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2012	Non	Non	Non	Non

10 Trésorerie et capitaux

10.1 Informations sur les capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté au paragraphe 20.3.5 du présent document de référence. Ces derniers augmentent de 22 256 K€ sur l'exercice 2010 du fait des éléments suivants :

- la variation de capital de l'entreprise consolidante en 2010 pour +328 K€
- le résultat net de l'exercice 2010 pour + 25 179 K€
- la variation des autres éléments du résultat global pour +266 K€
- les dividendes versés aux actionnaires en 2010, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 pour - 3 655 K€,
- l'impact des normes IFRS 2 relatives aux actions gratuites et options de souscriptions d'actions pour un montant de + 203 K€.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie

Variation de trésorerie en milliers d'euros	31-déc-10	31-déc-09
Trésorerie nette d'ouverture	63 777	71 123
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	36 797	12 017
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(10 483)	(7 861)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(9 025)	(11 363)
Incidences des variations de cours de monnaies étrangères	297	(139)
Trésorerie nette de clôture	81 364	63 777

Flux net de trésorerie généré par l'activité :

La capacité d'autofinancement nette d'impôts s'établit à 28 632 K€ sur l'exercice. Elle a permis de financer un impôt sur les sociétés versé de 1 496 K€. Les ressources en fonds de roulement augmentent de 9 661 K€ sur l'exercice. La capacité d'autofinancement génère de ce fait un impact positif sur la trésorerie de l'année de 36 797 K€.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements :

Le principal flux d'investissement est le coût des entrées de périmètre. Il s'élève à 6 201 K€ et est essentiellement lié aux compléments de prix d'Octogon et d'AKKA Benelux, ainsi qu'à l'acquisition d'un fonds de commerce en Italie.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement :

En 2010, le montant des souscriptions de nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts existant diminuent la trésorerie du Groupe de 5 164 K€. AKKA Technologies a par ailleurs versé 3 655 K€ au titre des dividendes à ses actionnaires.

10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe

10.3.1 Politique de financement

Actifs immobilisés : opérations de croissance externe

La consolidation de la structure financière du Groupe au fil du temps offre à ce dernier une flexibilité dans ses choix de financement. A l'origine financées par recours à l'endettement, les acquisitions de petites tailles sont aujourd'hui financées sur fonds propres pour l'intégralité de leur valeur tandis que les acquisitions plus significatives font l'objet d'un financement partagé entre financement sur fonds propres et financement bancaire sur le moyen terme.

En avril 2008, le Groupe a émis un emprunt obligataire sous forme d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) de 20 000 K€ afin de financer son développement. Suite à cette opération et compte tenu de la structure financière du Groupe, de ses cash-flows et de son bon niveau de trésorerie aucun emprunt n'a été spécifiquement souscrit pour financer les acquisitions depuis 2008.

Actifs immobilisés : financement des locaux

Les locaux situés à Colomiers font l'objet de contrats de crédit-bail retraités dans les comptes consolidés, ce qui fait apparaître un emprunt résiduel de 468 K€ au 31 décembre 2010.

Les locaux situés à Saint Victoret ont été financés par un emprunt souscrit par la société AKKA Ingénierie Documentaire et entièrement remboursé.

Actifs Immobilisés : financement des autres immobilisations

Il s'agit principalement de matériels informatiques, de licences et de logiciels. Ce poste représente un faible poids dans les actifs immobilisés du Groupe.

Des investissements de cette nature, financés par la trésorerie propre du Groupe, ont été réalisés en 2007 en crédit-bail. Ce dernier est arrivé à échéance au 31 décembre 2010.

Les agencements du site de Vaise ont été financés sur fonds propres pour 1 171 K€.

Financement du Besoin en Fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est financé par des contrats d'affacturage ou par des cessions de créances professionnelles (bordereaux Dailly).

10.3.2 Synthèse des emprunts

Un détail des conditions d'emprunt (incluant des covenants) et de la structure de financement au 31 décembre 2010 est donné dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. chapitre 20.3 ci-après).

10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe

Non applicable.

10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus

En dehors des opérations éventuelles de croissance externe qui feront l'objet d'une analyse au cas par cas des modes de financement, aucun investissement significatif n'est programmé en 2011.

11 Recherche et développement, brevets et licences

Le Groupe AKKA Technologies a déposé 6 brevets dans le domaine du véhicule électrique, et n'exploite aucune licence de marque significative.

Le Groupe estime, par ailleurs, ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de brevets ou de licences qui seraient détenus par des tiers.

Les frais de recherche engagés en 2010 s'élèvent à 32 705 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice. Ces frais s'élevaient à 56 220 K€ sur l'exercice 2009.

12 Informations sur les tendances

12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour comprendre les tendances attendues sur les premiers mois de l'exercice 2011 :

- Un second semestre 2010 en net redressement grâce à un taux d'activité plus normatif qui génère un effet mécanique d'amélioration de l'activité sur le début de l'année 2011
- Une diversification sectorielle accélérée qui lisse les effets conjoncturels
- Une dynamique et une culture d'entreprise intactes (enthousiasme, solidarité, passion des technologies),
- Un embarqué " effectifs " qui permet de répondre rapidement aux projets de nos clients
- La mise en place de nouveaux outils de recrutement,
- Des opportunités de croissance externe à l'international.

L'environnement général est donc optimiste, même si le marché reste concurrentiel.

12.2 Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe

Non applicable.

12.3 Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice

Communiqué de presse

Lyon, le 18 Janvier 2011 – 8h45

AKKA Technologies intègre le Compartiment B d'Euronext

Les titres AKKA Technologies seront cotés sur le compartiment B d'Euronext Paris dès le 24 janvier 2011. Ce transfert, annoncé ce jour par NYSE Euronext, est lié à une capitalisation boursière qui a nettement dépassé les 150 M€ sur la seconde partie de l'année 2010 ; elle atteignait 179 M€ le vendredi 14 janvier 2011.

AKKA Technologies augmente ainsi sa visibilité auprès de la communauté financière internationale et le titre va accroître sa liquidité.

Tendances

Pour 2010, avec un taux de progression de l'ordre de 20%, AKKA Technologies confirme un chiffre d'affaires d'environ 400 M€ avec une forte progression de la rentabilité.

L'année 2011 s'annonce très dynamique en termes d'activité et de rentabilité.

Communiqué de presse

Lyon, le 2 février 2011 – 8H30

AKKA Technologies accélère son développement en Allemagne **et signe un accord stratégique avec 3D Contech**



Le centre de R&D d'Akka présente son démonstrateur au Show Car de Genève

AKKA Technologies accélère le rythme de son développement en Allemagne qui constitue l'un de ses marchés cibles. Conformément à sa stratégie, cette croissance s'articule autour de la croissance organique et de la croissance externe.

- Pascal Hubert rejoint AKKA Technologies comme « Vice Président Sales Aeronautics » après une carrière prestigieuse chez Triumph Aerospace et MBDA. Basé à Munich, il aura pour mission de dynamiser fortement la croissance organique et de coordonner les différents projets transnationaux.

- **Le Groupe a signé hier un accord avec la société 3D Contech basée à Hambourg.** AKKA Technologies renforce ainsi son positionnement en ingénierie mécanique en Allemagne. Grâce aux 300 collaborateurs de 3D Contech, pour un chiffre d'affaires de 21 M€, AKKA dispose désormais d'une base solide pour accélérer sa croissance organique sur le marché allemand.

- AKKA Deutschland vise un chiffre d'affaires de près de 50 M€ en Allemagne grâce à AMG, Audi, Airbus, BMW, EADS et Eurocopter et ce outre toute acquisition majeure, stratégique et structurante pour sa présence internationale.

Tendances

Pour 2010, avec un taux de progression de l'ordre de 20%, AKKA Technologies confirme un chiffre d'affaires d'environ 400 M€ avec une forte progression de la rentabilité.

L'année 2011 s'annonce très dynamique en termes d'activité et de rentabilité, l'international sera au cœur des grands projets du Groupe.

Communiqué de presse

Lyon, le 8 février 2011 – 17h30

AKKA Technologies est éligible au SRD Long

Les titres AKKA Technologies sont éligibles au SRD Long (Service de Règlement Différé) à compter du 16 février 2011.

Toute valeur cotée sur Euronext Paris avec un volume de transactions minimal quotidien de 100 K€ bénéficie de ce statut. En 2011, les échanges moyens quotidiens de titres AKKA Technologies sont supérieurs à 200 K€, en net progression par rapport à l'an dernier.

Le label SRD participera à la liquidité et à la visibilité accrue du titre AKKA Technologies coté désormais sur le compartiment B.

Tendances

Pour 2010, avec un taux de progression de l'ordre de 20%, AKKA Technologies confirme un chiffre d'affaires d'environ 400 M€ avec une forte progression de la rentabilité.

L'année 2011 s'annonce très dynamique en termes d'activité et de rentabilité, l'international sera au cœur des grands projets du Groupe.

Communiqué de presse

Lyon, le 10 février 2011 – 18H00

Hausse de 20,3% de l'activité en 2010

Croissance organique de + 12,9%.

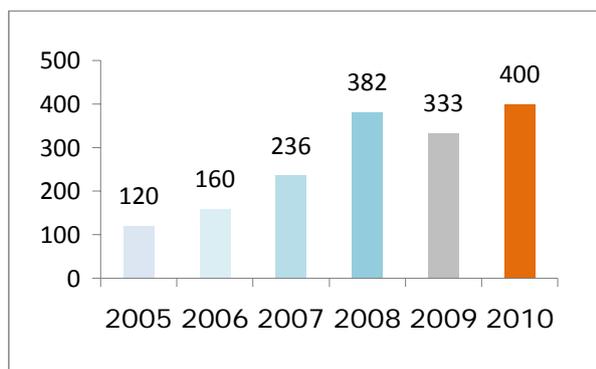
Nouvelle étape pour AKKA Technologies avec un C.A. de 400 M€

Chiffre d'affaires consolidé (1^{er} janvier – 31 décembre)

En M€ (non audité)	2010	2009	Croissance
Cumul 12 mois	400,3	332,7	+ 20,3%
France	350,4	292,3	+ 19,9%
International	49,9	40,4	+ 23,5%

1/ Accélération de la **croissance au 4^{ème} trimestre** avec un chiffre d'affaires en hausse de 20,3% à 108,9 M€ (vs 90,5 M€ en 2009) et une croissance organique de 14,6%. AKKA Technologies réalise de nouveau un niveau d'activité record pour la période.

AKKA Technologies atteint ses objectifs et accélère sa croissance.



➔ C.A. 2010 : 400,3 M€

➔ Part de l'international dans le C.A. du Groupe : 12,5%

➔ Bonne visibilité 2011

2/ Tous les indicateurs sont positifs pour **un exercice 2011 en accélération**

- a. Le taux d'activité est à un niveau normatif depuis la fin du premier semestre 2010 avec encore des marges de progression pour 2011. Au 31 décembre 2010, l'effectif Groupe s'élève à 5 710 salariés. AKKA Technologies a recruté 1 600 collaborateurs sur l'exercice.

La dynamique sectorielle et la diversification clients s'accroissent, notamment dans l'énergie (+45%), l'aérospatial (+18%), les télécoms (+29%) et l'automobile (+143%). Le carnet de commandes est très bien orienté et assure un embarqué élevé.

- b. La stratégie d'acquisition et de croissance hors de France est confortée. La recovery de la société EKIS qui a rejoint le Groupe fin 2009 est confirmée et sa rentabilité nette s'approche des 5% en 2010 (à l'équilibre en 2009).

L'international affiche des performances en hausse de 23,5% à 49,9 M€.



AKKA, Astute, 5 familles d'innovations et de brevets
Retrouvez nous sur le stand AKKA au Salon de Genève du 3 au 13 mars 2011

Les filiales allemandes (+101%), belge (+16%) et italienne (+28%) sont très dynamiques.

Une forte croissance est attendue en Allemagne en 2011. L'international représente désormais 12,5% du chiffre d'affaires total et 730 salariés.

En Allemagne, AKKA vient de signer un accord de partenariat exclusif pour le secteur aéronautique avec la société 3DContech basée à Hambourg ce qui permet à AKKA de disposer d'une base de 500 personnes pour 2011 afin de dynamiser son offre.

3/ 2011, **un axe fort sur l'international**

L'année 2011 s'annonce très dynamique en termes d'activité et de rentabilité. Grâce à un gearing ramené aux alentours de -5%, à la bonne progression de la rentabilité du Groupe et une trésorerie supérieure à 80 M€, AKKA Technologies a d'importants moyens de financement de sa croissance.

L'international est au cœur des grands projets du Groupe.

A moyen terme, le Groupe doublera de taille avec 2 axes de conquête :

- Un développement sur les secteurs les plus porteurs (énergie, pharmacie, aérospatial,...) et une offre à forte valeur ajoutée.
- Une politique de croissance externe offensive en Allemagne et en France dans le respect des critères d'acquisition historiques du Groupe.

Communiqué de presse

Paris, le 5 avril 2011 – 18H00

Performances en progression et visibilité pour 2011

Rentabilité opérationnelle d'activité - en augmentation à 8%

Résultat net à 25,2 M€ - multiplié par 2

Structure financière solide - gearing à -11%

Le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies réuni le 29 mars 2011 a arrêté les comptes de l'exercice 2010. Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées et le rapport de certification est en cours d'émission.

Compte de résultat consolidé (1^{er} janvier – 31 décembre)

En M€	2010	2009	Croissance
Chiffre d'affaires	400,3	332,7	+ 20,3%
<i>France</i>	<i>350,4</i>	<i>292,3</i>	<i>+19,9%</i>
<i>International</i>	<i>49,9</i>	<i>40,4</i>	<i>+23,5%</i>
Résultat opérationnel d'activité	32,1	17,3	+85,5%
<i>Marge opérationnelle d'activité</i>	<i>8,0%</i>	<i>5,2%</i>	<i>-</i>
Résultat opérationnel	31,9	16,6	+92,2%
Résultat financier	(3,0)	(4,1)	-
Résultat net part du groupe	25,2	12,2	+106,6%
<i>Marge nette</i>	<i>6,3%</i>	<i>3,7%</i>	<i>-</i>
<i>Résultat net par action en €</i>	<i>2,34</i>	<i>1,14</i>	
<i>Résultat net dilué par action en €</i>	<i>2,30</i>	<i>1,14</i>	

1. Activité soutenue et bonne visibilité pour 2011

La dynamique internationale et sectorielle s'accélère. Le chiffre d'affaires annuel progresse de 20,3% sur l'ensemble de l'exercice.

- Le cap des 400 M€ de chiffre d'affaires est franchi et la croissance organique s'inscrit à 12,9%. Au 31 décembre, les effectifs étaient de 5 710 collaborateurs en forte augmentation sur la fin de l'exercice. L'embarqué permet à AKKA Technologies de bénéficier d'une bonne visibilité pour 2011.
- La diversification sectorielle et clients s'accroît dans les secteurs porteurs de l'aéronautique (hausse de 17% en Italie, France et Allemagne), l'aérospatial, la défense, l'automobile (hausse de 143% due à un portefeuille de clients élargi), l'énergie, le ferroviaire,
- L'international représente 12,5% du chiffre d'affaires du Groupe. La Belgique, à 24 M€, accélère sa diversification dans l'énergie et la pharmacie. L'Allemagne, à 12 M€ et 120 collaborateurs, est boostée par le partenariat 3DContech qui porte à 500 personnes la base installée dans ce pays.
- L'attractivité du Groupe se renforce grâce à la politique de Ressources Humaines différenciante menée en 2009 par le maintien des effectifs conjuguée à la Cross Fertilization des compétences promue par le Centre de Recherche d'AKKA. Par ailleurs, les actions innovantes, décalées et efficaces (Bar AKKA, Challenges AKKA, After Work) à destination des ingénieurs sont moteurs du recrutement de plus de 1 600 collaborateurs.

2. Forte progression des résultats

La rentabilité opérationnelle d'activité, en nette hausse, atteint 8% du chiffre d'affaires. Plusieurs éléments positifs participent à cette progression.

- La croissance de l'activité et l'orientation donnée par le Groupe vers des offres et solutions clients à forte valeur ajoutée concourent à cette amélioration notamment en permettant un positionnement prix favorable. Le taux d'activité est revenu à un niveau normatif à compter de la fin du premier semestre 2010 et s'accompagne d'une maîtrise des coûts indirects qui s'est poursuivie sur l'ensemble de l'exercice.
- La contribution de l'international augmente et représente 6,1 M€ (vs 4,6 M€ en 2009), soit une marge opérationnelle de 12,3%. Tous les pays contribuent à la rentabilité du Groupe dans un contexte de bonne dynamique.
- La rentabilité de la société EKIS acquise en 2009 est positive (à l'équilibre l'an dernier) et s'inscrit désormais dans les critères du Groupe. L'intégration d'EKIS, comme celle de COFRAMI, démontre la capacité du Groupe à exploiter les upside pour créer de la valeur.
- Après une charge d'impôt de 3,8 M€ en 2010 contre 0,3 M€ l'an dernier, le résultat net part du groupe est multiplié par 2 et s'élève à 25,2 M€.

3. Une structure financière solide

La trésorerie nette est en forte progression et donne au Groupe des moyens importants pour poursuivre son ambitieux plan de développement.

- Le gearing est de -11,3% contre 12,6% et bénéficie de la forte hausse de la trésorerie à 81,4 M€ en 2010.

- Principaux éléments du bilan

En M€	31.12.2010	31.12.2009
Capitaux propres	99,9	77,7
Trésorerie et équivalent de trésorerie	81,4	63,8
Dettes financières	22,7	24,7
Dette de sauvegarde*	47,4	48,9
Gearing	-11,3%	12,6%

*liée à l'acquisition de Coframi en 2007

4. 2011, un axe fort sur l'international

- Pour 2011, AKKA Technologies dispose d'une bonne visibilité et devrait générer une croissance organique soutenue.
- L'international est au cœur de ses grands projets avec des opportunités à saisir tant par croissance organique que par croissance externe. En France, l'accent sera mis sur l'Île de France.
- **A moyen terme**, dans un environnement où les enjeux technologiques se renforcent, le Groupe doublera de taille avec 2 axes de conquête :

Un développement sur les secteurs les plus porteurs et une offre à forte valeur ajoutée.

Une politique de croissance externe offensive tournée vers l'international, principalement en Allemagne dans le respect des critères d'acquisition historiques du Groupe.

13 Prévisions ou estimations du bénéfice

Non applicable.

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1 Organes d'administration et de direction

Conseil d'Administration

Cf. Rapport de gestion au paragraphe 9.1 du présent document de référence et la présentation résumée des membres du Comité de Direction au paragraphe 7.1.4.

Autres mandats des administrateurs

Au cours des 5 derniers exercices, les membres du Conseil d'Administration ont également exercé les mandats suivants :

Monsieur Maurice RICCI a exercé les fonctions de Président, d'Administrateur ou de Représentant du Président de filiales de la société AKKA Technologies.

Monsieur Jean Franck RICCI - frère de Maurice RICCI - a également été Président ou Directeur Général de filiales de la société AKKA Technologies.

Madame Cécile RICCI – épouse de Maurice RICCI – a également exercé la fonction de gérante de la société Ideactive Events.

Monsieur Alain TISSERAND a également exercé des fonctions de Président ou de Représentant permanent du Président de filiales de la société AKKA Technologies.

Enfin Monsieur Hervé PIERROT a également exercé le mandat de Président du Conseil d'Administration de la SA HLM de l'Ain.

Pour une liste complète des mandats exercés actuellement, cf note 7.1 du paragraphe 9.1 du présent document.

Expérience des membres du Conseil d'Administration

Cf. paragraphe 7.1.4 : biographies de Maurice RICCI, Alain TISSERAND et Jean-Franck RICCI

Cécile RICCI – Administrateur - Responsable du Contrôle de Gestion 05/04/1962 - 49 ans

Après un début de carrière chez Rhône Poulenc en contrôle de gestion, Cécile RICCI a rejoint AKKA Technologies en 1995. Elle a d'abord assuré la fonction de Directeur Administratif et Financier d'une filiale, avant de prendre en charge le contrôle de gestion du Groupe en 2004.

14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'existe pas à la connaissance du Groupe de conflit d'intérêt entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la société.

A la connaissance de la société AKKA Technologies et au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation de nature frauduleuse, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

15 Rémunération et avantages

15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information est donnée dans le rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1.2 (note 7.2.1) du présent document de référence.

15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, de retraites ou d'autres avantages

Retraites

Le montant provisionné au titre des pensions de retraite pour l'ensemble des salariés du Groupe dans les comptes au 31 décembre 2010 s'élève à 2 059 K€.

Options de souscriptions et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Cf. note 7.2.2 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

Informations sur les conventions réglementées conclues entre la société et un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant plus de 10% du capital, la société la contrôlant

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 30 avril 2002 entre la société AKKA Technologies et la société AM INVESTISSEUR. Le contrat a, par la suite, été transféré au profit de la société AMF INVESTISSEURS et se poursuit depuis cette date.

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 25 novembre 2009 entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS.

Ces conventions sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.5.5 du présent document de référence.

Intérêt des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

Comme détaillé dans le paragraphe 18.1, le groupe familial RICCI et les autres dirigeants du Groupe détiennent directement 5 810 997 actions de la société AKKA Technologies au 25 mars 2011. Par ailleurs, Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI, tous deux Administrateurs, possèdent 100% des titres de la société IDEACTIVE EVENTS actionnaire d'AKKA Technologies à hauteur de 620 358 actions.

Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

Néant.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Néant.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Direction Générale de la société (article 20 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration (cf. décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2002).

16.1 Date d'expiration des mandats actuels

Cf. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5, ci-après.

16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société AM Investisseur (ce contrat a ensuite été transféré à la société AMF Investisseurs), le 30 avril 2002, cette dernière, dont le gérant est Monsieur Alain TISSERAND, apporte son savoir-faire et son expertise notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, mais aussi en matière de définitions et d'actions pour améliorer les performances du Groupe.

Depuis le 1er janvier 2008, les prestations sont effectuées moyennant une rémunération globale et forfaitaire s'élevant à 150 000 € HT annuels. Monsieur Alain TISSERAND perçoit en outre à compter du 1^{er} janvier 2008, au titre de son mandat de Directeur Général délégué, une rémunération de la société AKKA Technologies de 200 000 €.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 23 novembre 2010 a autorisé la signature d'un nouvel avenant avec la société AMF Investisseurs prévoyant, à compter de 2011 la fourniture de prestations complémentaires d'assistance, bureautique et commerciale pour un montant annuel de 33 600 euros HT pour 12,5 jours de prestations par mois.

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS le 25 novembre 2009, cette dernière, dont le président est Monsieur Maurice RICCI apporte son savoir-faire et son expertise, notamment dans la direction des Pôles ou Filiales et dans la direction des fonctions support.

Le montant des prestations facturées en 2010 est de 230 000 € HT.

Par ailleurs les membres des organes d'administration de la société ne sont liés par aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages avec des filiales d'AKKA Technologies

16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après.

16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après.

16.5 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne

Le présent rapport est joint au rapport de gestion rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le rapport du Président a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 29 mars 2011, conformément aux dispositions de l'article 222.9 du Règlement général de l'AMF.

La démarche de contrôle interne du Groupe ainsi que la rédaction de ce rapport s'appuient sur le cadre de référence de l'AMF, sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, et sur le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middlednext (disponible sur le site www.middlednext.com), adopté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 janvier 2010.

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- des principes et des règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général.

Par ailleurs, en application de l'article L. 225 – 37 alinéa 8 du Code de Commerce, je vous informe que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires sont prévues par les dispositions des articles 12 à 14, 25 et 28 des statuts de la société.

Dans le rapport de gestion, seront publiées les informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA. Il sera notamment précisé que depuis l'Assemblée Générale annuelle en date du 24 juin 2008, il existe la faculté d'émettre de bons de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires de la société. Cette faculté a été reconduite aux termes de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 juin 2010.

Compte tenu du fait que la société AKKA Technologies est la société mère du Groupe, le présent rapport expose les procédures en vigueur au sein de la maison mère mais aussi plus globalement le système de contrôle du Groupe et de ses filiales.

Ce rapport a été établi suite à des discussions et des entretiens avec les responsables des services financiers et juridiques du Groupe et avec les dirigeants des principales filiales, ainsi que plusieurs réunions du Conseil d'Administration de la société AKKA Technologies.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux marchés financiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et de ses filiales et sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le code Middledent contient 15 recommandations ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance. Lors de la séance du 29 mars 2011, le Conseil a discuté de ces points de vigilance.

Note 1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Note 1.1 Composition du Conseil (recommandations R8 R9 et R10 du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middledent, relatives à la composition du Conseil, au choix des administrateurs et à la durée des mandats des membres du Conseil)

La société AKKA Technologies est dirigée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres. Le mandat d'Hervé PIERROT a pris fin le 22 juin 2010 et n'a pas été renouvelé.

Administrateurs	Fonction	Date de nomination/ Renouvellement	Durée
Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acte constitutif du 12 février 1999 / AG du 28 février 2005/ AG du 24 juin 2008	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.
Alain TISSERAND	Administrateur et Directeur Général Délégué	AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012.
Jean-Franck RICCI	Administrateur et Directeur Général Délégué	AG du 7 mars 2001 / AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012
Cécile RICCI	Administrateur	AG du 7 mars 2001 / AG du 28 février 2005/ AG du 24 juin 2008	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010

AG : Assemblée Générale

Il est précisé ici que, afin de se conformer à la recommandation R8 du code de gouvernement d'entreprise publié par Middledent, le Conseil d'Administration devrait comporter un administrateur supplémentaire indépendant depuis le non renouvellement le 22 juin 2010 du mandat d'administrateur de Monsieur Hervé PIERROT. La société est actuellement contrôlée par un groupe d'actionnaires majoritaires, lesquels ont entrepris une recherche de la personnalité la plus pertinente, compte tenu de la spécificité et de la stratégie du Groupe, pour occuper ce poste.

Conformément à la recommandation R9 du code de gouvernement d'entreprise publié par Middledent, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale et lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque administrateur. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

Note 1.2 Mission du Conseil

Conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par Middlednext, le Conseil d'administration remplit les principales missions suivantes :

- définition de la stratégie de l'entreprise,
- choix du mode d'organisation de la société,
- contrôle la gestion,
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés,

Le Conseil d'Administration exerce par ailleurs les fonctions du Comité d'audit, soit :

- examen des comptes,
- suivi de l'audit interne,
- sélection des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration exerce également les fonctions de comité des nominations et de comité des rémunérations :

- désignation des mandataires sociaux,
- définition de la politique de rémunération, et attribution d'actions gratuites et de stocks options.

Le Conseil d'Administration ne dispose pas de règlement intérieur.

Note 1.3 Fréquence des réunions (R7 déontologie des membres du Conseil)

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni 8 fois sous la présidence de Monsieur Maurice RICCI et le taux moyen de participation a atteint 71%.

Note 1.4 Convocations des Administrateurs (R11)

Conformément à l'article 17 des statuts, les administrateurs ont été convoqués à l'avance par différents moyens et notamment par lettre simple ou même verbalement.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

Note 1.5 Information des administrateurs (R11)

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en moyenne 2 jours avant la réunion.

Ils ont estimé que l'information communiquée était claire, précise et leur permettait de débattre de manière constructive et en toute indépendance, en application de la recommandation R11 du code édité par Middlednext.

Note 1.6 Tenue des réunions (R13)

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social ou dans les locaux de la société situés à Lyon (place Bellecour jusqu'à août, puis rue Antonin Laborde depuis septembre).

Note 1.7 Comités spécialisés (R12)

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 du Code de Commerce, et en application de la recommandation R12 du code édité par Middlenext, les fonctions de comité d'audit sont exercées par le Conseil d'Administration dont la composition est communiquée au paragraphe 1.1 du présent rapport.

Compte tenu de la taille du Groupe et de la structure de l'actionnariat de la société, il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place d'autre comité spécialisé.

Note 1.8 Décisions adoptées (recommandation R13, réunion du Conseil et des comités)

Les principales décisions prises par les Conseils d'Administration de l'exercice 2010 concernaient les domaines suivants :

- Adoption du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites édité par MIDDLENEXT
- Autorisation en vue de l'émission d'une lettre de confort par la société des engagements de sa filiale AKKA Deutschland GmbH et AKKA GmbH au bénéfice de la société FORTIS BANK SA/NV
- Autorisation en vue de l'émission d'une lettre de confort par la société des engagements de sa filiale EKIS France au bénéfice de la société PEUGEOT CITROEN Automobiles SA ;
- Autorisation en vue de l'émission d'une lettre de confort par la société des engagements de sa filiale AKKA INGENIERIE PRODUIT au bénéfice du Conseil Général des Yvelines et du Pôle de compétitivité Moveo;
- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Rapport d'audit interne,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
- Modification du rapport de gestion ;
- Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions ;
- Adoption des projets de résolutions et du rapport à l'Assemblée Générale extraordinaire ;
- Modification du plafond de la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Modification du plafond de la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Modification du plafond de la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes;
- Modification du plafond de la délégation consentie au Conseil d'Administration, en vue de l'ajustement éventuel d'une émission de titres ;
- Modification du plafond de la délégation consentie au Conseil d'Administration, en vue d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en rémunération d'apports en nature,
- Présentation des comptes consolidés du 1er semestre 2010,
- Point sur le respect de l'un des ratios convenus aux termes de l'émission de l'emprunt obligataire du 14 janvier 2008 (OBSAAR),
- Constatation des attributions gratuites d'actions décidées par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 sur autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007 ;
- Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes à concurrence de 3167,10 euros, correspondant à l'émission de 2 070 actions, destinées à être attribuées gratuitement dans les conditions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;

- Constatation des attributions gratuites d'actions décidées par le Conseil d'Administration du 17 novembre 2008 sur autorisation de l'Assemblée Générale du 24 juin 2008 ;
- Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes à concurrence de 9945 euros, correspondant à l'émission de 6 500 actions, destinées à être attribuées gratuitement dans les conditions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- Constatation de l'arrivée du terme de mandats d'administrateurs
- Renouvellement du mandat des Directeurs Généraux délégués
- Constatation de l'exercice de 105 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) ;
- Augmentation de capital en numéraire subséquente, à concurrence de 197,37 euros, correspondant à l'émission de 129 actions ;
- Constatation de l'exercice de 23 721 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) ;
- Augmentation de capital en numéraire subséquente, à concurrence de 44 925,39 euros, correspondant à l'émission de 29 363 actions ;
- Examen des conditions de l'acquisition italienne ;
- Poursuite et modification du contrat d'assistance et de prestations de la société AMF INVESTISSEURS ;
- Décision d'attribution d'actions gratuites – examen et approbation du règlement de plan d'actions gratuites

Note 1.9 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs.

Par ailleurs tous les registres sociaux sont conservés chez un tiers dépositaire, le Cabinet LAMY LEXEL.

Note 1.10 Evaluation des travaux du Conseil (recommandation R 15 sur la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)

Le Conseil d'Administration n'a pas procédé de manière formalisée à l'autoévaluation de son fonctionnement en 2010. A partir de l'exercice 2011, les membres du Conseil seront invités par le Président à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et la préparation de ses travaux, une fois par an.

Note 2 - Pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général et aux pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués à l'exception des limites statutaires et légales.

Note 3 - Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (recommandations à l'égard des dirigeants : R1 cumul contrat de travail et mandat social ; R2 définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ; R3 indemnités de départ ; R4 régime de retraite supplémentaire ; R5 stocks options et attribution gratuites d'actions ; recommandations à l'égard du Conseil d'Administration : R14 rémunération des administrateurs)

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés en vertu des principes et des règles suivantes (article L.225 – 37 alinéa 9 du Code de Commerce) :

La rémunération des mandataires sociaux se compose en général d'une rémunération fixe comprenant un avantage en nature correspondant le cas échéant à une voiture de fonction et d'une rémunération variable.

Une rémunération variable est accordée à certains mandataires sociaux en fonction d'indicateurs de performance, lesquels sont liés aux résultats de l'entreprise et au budget.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options et d'actions gratuites, en vertu de la politique de rémunération et de motivation tendant à la fidélisation des dirigeants et cadres dirigeants de la société.

Les mandataires sociaux ne perçoivent de jetons de présence ni au titre de leur mandat social au sein de la société AKKA Technologies, ni au titre de mandats sociaux détenus dans les sociétés du Groupe.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire financé par l'entreprise.

Note 4. Procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, et qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et aux règlements,
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Le périmètre de l'application du contrôle interne est la maison mère et ses filiales.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

Note 4.1 Organisation générale du contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale
- La Direction Financière
- La Direction du Contrôle de Gestion
- La Direction des Ressources Humaines
- La Direction Juridique
- La Direction des Systèmes d'Information
- L'Audit Interne
- Le Personnel du Groupe.

Note 4.2 Mise en œuvre du contrôle interne

Fort de sa connaissance des risques financiers et des risques métiers, la Direction Générale du Groupe a formalisé un document synthétique et descriptif des règles de contrôle interne Groupe qui répondent à ces risques (Référentiel de Contrôle Interne Groupe). Ce référentiel a été diffusé à tous les patrons de périmètre, qui ont la responsabilité de la communication et de la mise en application de ces règles au sein de leur périmètre.

Les grands principes de contrôle interne définis pour l'ensemble des sociétés du Groupe sont les suivants :

- Forte implication de la Direction Générale dans le suivi des reportings mensuels et du processus budgétaire.
- Réconciliations mensuelles des données du contrôle de gestion avec les données de la comptabilité (au niveau des filiales et au niveau du Groupe).
- Système de gestion unique, uniforme et centralisé, administré par la direction du contrôle de gestion.
- Logiciels de paie, d'administration des ventes et de comptabilité indépendants mais fortement interfacés.
- Rattachement des assistantes de gestion aux contrôleurs de gestion (et non aux ingénieurs d'affaires ou aux directeurs d'agence).
- Service comptable réparti en trois pôles indépendants : révision des comptes, dépenses (fournisseurs et notes de frais), trésorerie.
- Verrouillage des signataires sur les comptes bancaires.

Le Groupe dispose également d'une Base des Procédures Groupe, dont la vocation est de centraliser et de rendre disponible « en ligne » :

- les règles de contrôle interne Groupe,
- les procédures de reporting,
- les autres notes et procédures Groupe.

Cette base est alimentée à chaque fois qu'une procédure Groupe est émise. Une revue des procédures figurant dans la base est également effectuée périodiquement afin de s'assurer de la pertinence de l'information qui y figure.

Le Groupe a procédé à une évaluation de son dispositif de contrôle interne qui a permis de mener des actions en 2010 :

- actualisation des règles de contrôle interne et des procédures Groupe
- communication des procédures Groupe à une population plus large.

L'Audit Interne intervient sur l'ensemble des sociétés du Groupe, évalue l'application des règles de contrôle interne, et fait part des dysfonctionnements observés au Conseil d'Administration. Des rapports d'audit interne sont formalisés à cet effet.

- Procédure de contrôle financier

Un comité financier réunit le Directeur Général adjoint en charge des Finances, le Directeur Juridique, le Directeur Financier International, le Directeur Financier Corporate, le trésorier Groupe, le Directeur comptable, ainsi que le Directeur du contrôle de gestion. Ce comité se tient chaque mois afin de partager les « best-practices », de donner une forte cohérence aux procédures en vigueur, et de faire un point sur l'activité et d'échanger sur des problématiques spécifiques.

Chaque mois, les filiales produisent leur reporting financier qui est transmis au siège pour y être analysé et consolidé.

La situation de trésorerie consolidée du Groupe en date de valeur est transmise chaque semaine à la Direction.

Les ouvertures de comptes clients sont validées en amont par la trésorerie Groupe afin de s'assurer de la solvabilité des clients.

Le suivi des engagements hors bilan est centralisé auprès du trésorier Groupe. L'état de synthèse des engagements hors bilan est actualisé au minimum deux fois par an pour les clôtures annuelles et semestrielles. Les engagements hors bilan sont détaillés dans les comptes consolidés.

- Procédure de contrôle de gestion

L'organisation du contrôle de gestion mise en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de faible rentabilité sur les affaires et, plus globalement, le risque de dérive du réel par rapport au budget.

Le Groupe est doté d'un contrôle de gestion centralisé qui analyse les performances mensuelles de chaque filiale et consolide les résultats mensuels.

Chaque filiale dispose par ailleurs d'un ou plusieurs contrôleurs de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges sur affaires et de la facturation.

Un budget est établi chaque année par les sociétés du Groupe sur une base mensuelle. Ce budget fait ensuite l'objet d'une approbation par la direction d'AKKA Technologies et d'une consolidation pour le Groupe.

Chaque mois, le contrôle de gestion central identifie les écarts par rapport aux objectifs budgétaires afin de permettre à la Direction de prendre rapidement des mesures correctives.

Début 2011, le Groupe a initié un rapprochement des équipes de gestion sur le périmètre France, afin de mutualiser les ressources et uniformiser les procédures existantes sur les filiales.

- Procédure de contrôle Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines est en charge de la gestion des paies, de la gestion des ressources humaines, du suivi et de l'application du droit du travail, ainsi que des relations avec les partenaires sociaux. La Direction des Ressources Humaines exerce ses diligences en lien avec les responsables opérationnels.

Après la centralisation de la fonction de Direction des Ressources Humaines en 2009, qui a permis notamment de renforcer la cohérence de la politique RH, l'année 2010 a été marquée par la mise en place de Responsables RH en région destinée à améliorer la gestion des collaborateurs et l'appui au management de proximité.

Les procédures de suivi du recrutement de personnel en contrat à durée indéterminée sont également placées sous son contrôle.

- Procédure de contrôle juridique et de gestion des contrats

Sur chaque zone géographique, la Direction Générale, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur.

La Direction Juridique Groupe peut avoir recours à des conseils externes en matière contentieuse et d'opérations spécifiques.

Dans le cadre de la couverture des principaux risques de responsabilité, de propriété, d'assurance, liés aux contrats... la Direction Juridique se voit confier la centralisation des principaux actes afin de faciliter leur autorisation et leur contrôle par la Direction, en particulier les éléments suivants :

- acquisitions, créations, cessions de sociétés et d'activités,
- rémunération des mandataires sociaux,
- contrats et engagements,
- accords cadres Groupe,
- contrats d'assurances,
- actes relatifs au droit immobilier,
- actes relatifs à la vie juridique du Groupe,
- gestion des marques et des brevets.

Un reporting mensuel des filiales vers la holding a été mis en place début 2009 et poursuivi sur l'exercice 2010 afin de centraliser les litiges avérés ou les risques potentiels, et d'éviter le risque de non prise en compte au niveau Groupe. Une estimation chiffrée des différents risques identifiés figure dans le reporting.

Enfin tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la holding.

En matière de contrats commerciaux, dans le but de limiter les risques commerciaux et juridiques, la société a mis en place depuis 2007 une Direction Générale Grands Comptes qui coordonne l'analyse commerciale et juridique des projets. Ainsi, les contrats clients, en particulier ceux engageant plus d'une société du Groupe ou assortis d'une obligation de résultat, sont centralisés à la holding.

- Sécurité des systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques de l'entreprise et assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'informations, ceci afin de limiter le risque de défaillance des systèmes d'information.

- Elaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants de chaque filiale.

Sauf législation spécifique applicable dans certains pays qui donneraient lieu à des retraitements pour l'établissement des comptes consolidés, les méthodes comptables et le plan comptable sont homogènes pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les retraitements propres aux normes IFRS font l'objet d'un traitement centralisé par l'équipe de consolidation, en particulier les tests de dépréciation des actifs non amortissables préconisés par la norme IAS 36.

Note 4.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les personnes chargées de l'élaboration et du contrôle de cette information sont :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Financière, en charge de la production et de la gestion mensuelle de l'information financière, de la trésorerie Groupe, et de la consolidation statutaire du Groupe.
- Le Contrôle de gestion,
- Le service comptable du Groupe AKKA Technologies.

Par ailleurs, les filiales significatives sont dotées d'au moins un commissaire aux comptes qui procède à la certification des comptes annuels au 31 décembre et à la revue limitée des comptes au 30 juin pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Afin de limiter le risque d'erreur en terme de communication financière, le Groupe a mis en place un processus interne de relecture et de validation de tous les projets de communication financière.

Note 4.4 Procédures qualité

Système de management de la qualité

La Direction Qualité Prévention des Risques Environnement s'est mobilisée en 2010 sur le déploiement d'un nouveau système de management de la qualité Akka en France. Né de l'harmonisation des pratiques existantes dans les filiales, il vise à :

- favoriser le développement des synergies entre les métiers
- favoriser le partage des valeurs et des pratiques ainsi que la capitalisation du savoir
- fédérer les collaborateurs autour d'une démarche commune
- contribuer à une meilleure visibilité du Groupe auprès de nos clients et partenaires

De plus, la certification de ce système qualité selon les normes ISO 9001 (norme générique) et EN 9001 (aéronautique, spatial, défense) constitue un facteur de positionnement concurrentiel et de reconnaissance auprès de nos clients.

Système de management de la sécurité, de la radioprotection et de l'environnement

AKKA Technologies fait de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs une priorité. Notre politique de prévention vise à tendre vers le zéro accident.

En 2010, l'accent a été porté sur la prévention des risques routiers en proposant aux collaborateurs:

- des journées "Prévention Routière" sous forme d'ateliers théoriques et pratiques
- des "quizz Prévention Routière" organisés lors des réunions d'agence.

Au niveau de chaque site AKKA, un chef d'établissement est désigné et formé. Il s'assure, en lien avec l'équipe Prévention des Risques Environnement de la conformité réglementaire de son site (document unique d'évaluation des risques professionnels, contrôle des installations, exercice d'évacuation, etc).

Dans les secteurs d'activités à risques, la Direction Qualité Prévention des Risques Environnement déploie et fait certifier des dispositions spécifiques tel le MASE (sidérurgie, chimie, pharma) ou le CEFRI-E (nucléaire) pour préserver la santé et la sécurité des collaborateurs tout au long d'une prestation.

Enfin, la Direction Qualité Prévention des Risques Environnement encourage la protection de l'environnement par des gestes simples permettant de minimiser notre impact, de préserver

l'énergie et les ressources naturelles. Des démarches environnementales ISO 14001 ont été initiées sur des sites pilotes.

Note 4.5 Plan d'action

Les principaux axes de travail identifiés par la société et ses filiales pour l'année 2011 sont les suivants :

- Poursuite de l'homogénéisation des processus de contrôle interne des filiales.
- Poursuite de l'amélioration et adaptation des outils informatiques de reporting et de gestion afin de renforcer la cohérence des informations financières et budgétaires.
- Actualisation permanente des procédures de contrôle interne.
- Adaptation progressive du gouvernement d'entreprise du Groupe en cohérence avec les principes du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites.

16.6 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AKKA TECHNOLOGIES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-

tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne, le 13 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Dominique VALETTE

17 Salariés

17.1 Nombre de salariés

17.1.1 Evolution des effectifs

	31-déc.-10	31-déc.-09	31-déc.-08
Cadres	3 898	3 559	3 656
Non cadres	1 705	1 551	1 549
TOTAL	5 603	5 110	5 205

	31-déc.-10	31-déc.-09	31-déc.-08
Effectifs non facturables	566	550	536
Effectifs facturables	5 037	4 560	4 669
TOTAL	5 603	5 110	5 205

L'effectif moyen de l'année 2010 est de 5 603 collaborateurs, en hausse de 9,6% par rapport à l'effectif moyen de 2009. Signe de la reprise de l'activité, le turn-over repart à la hausse pour atteindre 14,4% en 2010 alors qu'il n'était que de 9,4% en 2009.

Les effectifs consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 sont de 5 710 salariés en hausse de 5,3% par rapport à l'effectif à fin 2009.

17.1.2 Culture d'entreprise et sentiment d'appartenance

Depuis sa création, le Groupe s'appuie sur des valeurs fortes pour assurer son développement : respect, ambition, courage. Ces trois terminologies représentent l'ADN du Groupe.

Cet ADN repose d'abord sur des valeurs qui doivent avant tout être partagées. Elles prônent l'écoute, le respect de la différence, le courage des convictions. Elles doivent guider une saine ambition.

Ces valeurs permettent d'appréhender et de dépasser les différences culturelles pour se comprendre. Elles sont indispensables au projet d'entreprise que le Groupe souhaite mener à bien, notamment au niveau de sa volonté de développement à l'international.

La culture du Groupe se traduit en termes de proximité, d'évolution (garantie par la formation et la promotion interne), d'implication (participation des collaborateurs au challenge AKKA, soirée recrutement, cooptation,...) et de partage.

Le talent des salariés représente la principale richesse du Groupe. Les Hommes et les Femmes qui constituent le Groupe sont les principaux moteurs de ses valeurs. Les Ressources Humaines sont donc au cœur de la stratégie. La particularité du Groupe repose aussi sur sa culture technique, héritage du PDG fondateur et actuel PDG du Groupe.

Les collaborateurs du Groupe sont tous guidés par la même passion, celle des technologies. Notre centre de recherche interne, le CRDTA, implique ainsi nos consultants en « inter-projet », au cœur même des projets de R&D, et leur permet de maintenir leur motivation et leur performance au plus haut niveau.

Afin que ses valeurs prennent corps dans la vie du Groupe, AKKA Technologies s'attache à développer un sentiment d'appartenance fort en vue de fidéliser ses équipes et d'attirer de futurs collaborateurs aux talents prometteurs.

17.1.3 Politique de recrutement

Le Groupe AKKA Technologies compte aujourd'hui, plus de 5 700 collaborateurs.

Le rythme de croissance soutenu du Groupe s'accompagne d'une progression régulière et importante des effectifs.

Avec une vision innovante du recrutement adaptée à chaque type de profil, le Groupe ne cesse d'intensifier les actions et les campagnes de recrutement, notamment via une présence accrue à des événements majeurs (salons et forums), au sein des grandes écoles européennes (partenariats, simulations d'entretien et conférences...) ou par l'organisation d'événements comme :

- BAR AKKA organisé à Lyon, Paris, Toulouse pour proposer des stages aux étudiants des grandes écoles d'ingénieurs,
- Challenge AKKA (3 jours au ski pour une rencontre agréablement professionnelle) pour permettre aux jeunes diplômés d'accéder à leur premier emploi,
- After work recrutement à Paris, Bruxelles et Toulouse pour recruter tous types d'ingénieurs
- Journées thématiques métiers et/ou secteurs pour recruter des experts,
- Organisation de journées de simulation d'entretiens dans les écoles...,
- Challenge interne de cooptation,

17.1.4 Actions de communication

La politique de communication du Groupe répond à un enjeu majeur de développement d'image auprès de ses principales cibles : clients, collaborateurs et investisseurs.

Le Groupe AKKA Technologies s'applique à valoriser ses initiatives en matière de communication. La multiplication des actions de communication témoigne de son dynamisme et de son rayonnement.

Sa forte présence sur les réseaux sociaux et le Web 2.0 démontre la volonté et la capacité du Groupe, à s'adapter aux nouveaux modes de communication.

17.1.5 Politique de formation

La formation est au coeur de notre stratégie, elle est vecteur d'excellence, et accompagne le Groupe dans ses objectifs de développement. Notre première richesse est en effet constituée des hommes et des femmes qui composent notre Groupe, talents que nous essayons d'accompagner au mieux dans leur progression

Fort de ce constat, nous prêtons une attention toute particulière à la formation de nos collaborateurs, et ceci dans le but de favoriser l'amélioration continue de leurs compétences.

Cette volonté se traduit par un effort conséquent du Groupe (**plus de 1200 collaborateurs formés en 2010** pour une durée moyenne de formation de 6 jours) et par la création, dès 2007, d'**AKKA Institute**, véritable université interne au Groupe, permettant la diffusion de ses valeurs et de son savoir-faire, en capitalisant sur les compétences et les expertises qui ont conduit à son fort développement.

La formation permet donc d'anticiper et d'accompagner l'évolution de nos métiers, participe à l'accroissement constant du professionnalisme de nos collaborateurs par l'acquisition ou le développement de compétences nouvelles, et facilite la compréhension et l'implication quotidienne de chacun dans notre projet d'entreprise, véritable ADN du Groupe et socle de ses valeurs.

Plus encore, la formation est pour nous un outil de reconnaissance des compétences et des performances individuelles, permettant à chacun de se réaliser et d'être acteur de son parcours de progression professionnel.

Le Groupe crée ainsi, au quotidien, une réelle dynamique autour de la formation, faisant de celle-ci un atout différenciateur indéniable, et un vecteur essentiel de fidélisation de ses talents.

17.2 Participations et stock options des organes d'administration et de direction

Cf. note 7.2.2 du rapport de gestion présenté dans le paragraphe 9.1 du présent document de référence.

Options de souscription d'actions :

Comme précisé dans la note 4.11 des comptes consolidés présentée au paragraphe 20.3.6 ci-après, la société AKKA Technologies a émis en 2004 et en 2006 un nombre potentiel total de 26 498 options de souscription d'actions donnant droit à 52 996 actions. Sur ces options, seules 8 166 concernent un administrateur de la société AKKA Technologies ouvrant droit à 16 332 actions. Aucune nouvelle option de souscription d'actions n'a été attribuée depuis 2006.

Il est à noter que les options de souscription d'actions attribuées en 2004 et en 2006 n'ont pas évolué sur l'exercice 2010.

Actions gratuites :

Cécile Ricci et Jean-Franck Ricci ont chacun été attributaires de 5 000 actions gratuites AKKA Technologies au mois de juillet 2010. Ces actions seront définitivement acquises après une période de deux ans et cessibles deux ans plus tard.

Une opération d'émission d'OBSAAR a par ailleurs été mise en place sur le premier semestre 2008. Les obligations ont été souscrites par des banques, et les BSAAR non souscrits par les actionnaires ont été proposés à des salariés clés du Groupe.

17.3 Accords prévoyant une participation des salariés au capital du Groupe

17.3.1 Actions gratuites

Plusieurs plans d'actions gratuites ont été mis en place sur les années 2005 à 2010 à destination de certains salariés du Groupe. Ces plans sont décrits dans la note 4.11 des comptes consolidés présentés au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

L'ensemble de ces plans s'inscrit dans le régime de faveur prévu par la Loi de Finance de l'année 2004. Une période d'acquisition de deux ans s'ouvre à compter de la date d'attribution. A l'issue de cette période, les actions sont définitivement acquises par le salarié, mais il doit les conserver pendant encore au moins deux ans avant de pouvoir les céder.

Il est précisé toutefois que le Conseil d'Administration du 5 mars 2007, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, telles qu'issues de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, a décidé que 20% des actions gratuites qui seraient attribuées, au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général ou aux Directeurs Généraux Délégués, doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, par chaque attributaire.

17.3.2 FCPE et PEE

Le Groupe AKKA Technologies a mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois. Un abondement de 200% du versement volontaire en 2008 et 2009 a été attribué aux salariés dans la limite de 150 €. En 2010, l'abondement est de :

- ⇒ 300% pour les versements réalisés sur le FCPE AKKA Actionnariat (dans la limite de 300€)
- ⇒ 100% pour les versements réalisés sur les autres supports (dans la limite de 100€).

L'abondement effectué sur les versements volontaires représentait 94 K€ en 2008, 120 K€ en 2009 et 344 K€ en 2010. Ces montants ont été enregistrés directement en charges.

18 Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital

Actionnariat de la société en date du 25 mars 2011

	Quantité de titres	%	Droits de vote	%
FAMILLE RICCI	5 810 997	53,4%	10 548 101	61,9%
SOCIETE BANQUE DE VIZILLE	545 000	5,0%	1 090 000	6,4%
SOCIETE IDEACTIVE EVENTS	620 358	5,7%	1 240 716	7,3%
AUTO-DETENTION	74 667	0,7%	-	0,0%
DIRIGEANTS	646 355	5,9%	920 070	5,4%
SALARIES	144 343	1,3%	166 023	1,0%
Public	3 044 777	28,0%	3 086 030	18,1%
TOTAL	10 886 497	100%	17 050 940	100%

Le rapport de gestion présenté au paragraphe 9.1 du présent document de référence détaille la variation de l'actionnariat du Groupe sur les 3 dernières années.

Au 25 mars 2011, le groupe familial RICCI détient directement 5 810 997 actions et indirectement (par l'intermédiaire de la société IDEACTIVE EVENTS dont Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI possèdent 100% des titres) 620 358 actions, soit un total de 6 431 355 actions de la société AKKA Technologies (59,1% des actions du capital social et 69,1% des droits de vote).

En 2005, l'augmentation de capital consécutive à l'introduction en bourse de la société AKKA Technologies a eu pour effet de diminuer la quote-part des actions détenues par les actionnaires historiques du Groupe. Le groupe familial RICCI détenait avant cette opération 80% du capital et la Banque de Vizille 11%.

Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

18.2 Existence de droits de vote différents

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La mise en place d'un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée, a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2003. L'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2005 a porté de trois à quatre ans le délai minimum d'inscription au nominatif permettant d'acquiescer ce droit de vote double.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

18.3 Détention ou contrôle du Groupe, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

La société AKKA Technologies est contrôlée par le groupe familial RICCI. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la société AKKA Technologies, il n'a été conclu aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner le changement de contrôle de la société.

19 Opération avec des apparentés

Le détail des opérations avec des apparentés est présenté dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes figurant dans le paragraphe 20.5.5 et dans les comptes consolidés dans le paragraphe 20.3.6 (note 8.1 et 8.2).

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- Les comptes consolidés et annuels 2009 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2009 déposé le 4 mai 2010 sous le numéro R10-0405.
- Les comptes consolidés et annuels 2008 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2008 enregistré le 11 juin 2009 sous le numéro R09-055.

20.2 Informations financières pro forma

Non applicable.

20.3 Etats financiers consolidés 2010

20.3.1 Compte de résultat consolidé de l'exercice 2010

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Chiffre d'affaires	3-1	400 273	332 688
Production stockée	4-5	(1 239)	-
Charges externes (2)	3-2	(72 286)	(55 207)
Impôts & taxes	3-7	(7 514)	(6 471)
Charges de personnel	3-3	(284 902)	(251 195)
Amortissements & Provisions nets	3-4	(2 035)	(6 459)
Autres charges courantes (1)	3-5	(1 796)	(1 504)
Autres produits courants (1)	3-5	1 636	5 401
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE		32 137	17 253
Actions gratuites et stock options		(203)	(605)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		31 934	16 648
Autres produits et charges non courants		-	-
RESULTAT OPERATIONNEL		31 934	16 648
Produit de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		633	384
Coût de l'endettement financier brut		(3 031)	(4 033)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	3-8	(2 398)	(3 649)
Autres produits et charges financiers		(563)	(461)
RESULTAT AVANT IMPOT		28 973	12 537
Charge d'impôt	3-9	(3 793)	(336)
RESULTAT NET CONSOLIDE		25 179	12 201
Part des minoritaires		(8)	3
Résultat net part du groupe		25 188	12 198
Résultat par action	4-11	2,34 €	1,14 €
Résultat dilué par action	4-11	2,30 €	1,14 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	4-11	10 779 121	10 656 782
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré des actions potentielles dilutives	4-11	10 968 481	10 683 470

(1) Le poste "Autres produits et charges courants" a été ventilé conformément à IAS 1 § 86. Par souci de comparabilité, ce retraitement a également été opéré sur les comptes de décembre 2009.

(2) Le poste « sous-traitance » auparavant présenté distinctement a été regroupé avec le poste « charges externes » pour se conformer à la présentation des états financiers pratiquée par les sociétés de notre secteur.

20.3.2 Etat du résultat global consolidé de l'exercice 2010

ETAT DU RESULTAT GLOBAL en millier d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2009
RESULTAT NET CONSOLIDE	25 179	12 201
<u>Autres éléments du résultat global</u>		
Instruments de couverture (variation de juste valeur)	(27)	-
Variation des écarts de conversion	294	(120)
Résultat global	25 446	12 081
Part des minoritaires	(8)	3
Part du Groupe	25 455	12 078

20.3.3 Bilan consolidé de l'exercice 2010

ACTIF en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Goodwill	4-1	93 178	92 627
Immobilisations incorporelles		1 264	1 503
Immobilisations corporelles		7 829	6 498
Actifs financiers non courants	4-3	11 115	10 447
Autres actifs non courants	4-4	9 591	-
Actifs d'impôts différés		10 220	7 631
Actifs non courants		133 198	118 707
Stocks et en-cours	4-5	949	1 886
Clients & comptes rattachés	4-6	68 852	73 061
Autres créances	4-7	44 216	46 770
Actifs destinés à être cédés	4-9	629	1 319
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4-10	81 364	63 777
Actif courants		196 010	186 813
TOTAL ACTIF		329 208	305 518

PASSIF en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capital	4-11	16 651	16 593
Primes	4-11	8 012	7 742
Réserves consolidées		50 093	41 057
Résultat consolidé de l'exercice		25 188	12 198
Capitaux propres part du groupe		99 944	77 590
Intérêts des minoritaires		-5	91
Capitaux propres		99 938	77 681
Provisions non courantes	4-12	6 203	5 814
Passifs financiers non courants	4-13	14 435	3 002
Dette de sauvegarde non courante	4-14	42 781	45 494
Impôts différés passifs		328	245
Passifs non courants		63 747	54 556
Provisions courantes	4-12	4 723	6 147
Passifs financiers courants	4-13	8 324	21 687
Dette de sauvegarde courante	4-14	4 658	3 363
Fournisseurs		21 990	18 801
Dettes d'impôts sur les sociétés		412	129
Dettes fiscales et sociales	4-15	107 778	98 168
Autres dettes	4-16	17 482	24 516
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés	4-9	155	470
Passifs courants		165 522	173 281
TOTAL PASSIF		329 208	305 518

20.3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2010

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat net consolidé		25 179	12 201
Elimination des amortissements et des pertes de valeur (hors BFR)		2 064	7 019
Charge ou produit d'impôt		(1 447)	336
Charges calculées liées aux normes IFRS (1)		203	605
Plus value des cessions nettes		234	93
Produits et charges ne générant pas d'impact sur la trésorerie (2)		0	(5 544)
Coût de l'endettement financier net		2 398	3 649
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		28 632	18 359
Impôt versé		(1 496)	(1 972)
Variation du besoin en fonds de roulement	5-2	9 661	(4 371)
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		36 797	12 017
Acquisitions d'immobilisations		(4 602)	(1 910)
Cessions d'immobilisations		41	54
Variation des immobilisations financières		(1 023)	(118)
Produits des activités cédées		1 302	0
Incidence des variations de périmètre	5-3	(6 201)	(5 886)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(10 483)	(7 861)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	5-4	(3 655)	(5 040)
Augmentations de capital en numéraire		328	10
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		161	163
Remboursement d'emprunts		(5 325)	(5 541)
Intérêts financiers nets reçus (3)		498	288
Intérêts financiers nets payés (3)		(1 033)	(1 242)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(9 025)	(11 363)
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères		297	(139)
VARIATION DE TRESORERIE		17 587	(7 346)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture	5-1	63 777	71 123
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	5-1	81 364	63 777
VARIATION DE TRESORERIE		17 587	(7 346)

(1) Les charges calculées liées aux normes IFRS sont constituées de la valorisation des stocks-options et des actions gratuites (IFRS 2).

(2) Les produits et charges ne générant pas d'impact sur la trésorerie correspondent à des dégrèvements obtenus sur une partie de la dette de sauvegarde. Ils sont classés en flux de trésorerie lié à l'activité comme le préconise la norme IAS 7.

(3) Le poste "Intérêts financiers net versé" a été ventilé conformément à IAS 7 § 31. Par souci de comparabilité, ce retraitement a également été opéré sur les comptes de décembre 2009.

20.3.5 Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice 2010

Montants en milliers d'€	Nombre d'actions			Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves liées aux instruments de couverture	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
	Composant le capital	Actions auto-détenues	En circulation									
Capitaux propres au 1er janvier 2009	9 677 076	91 926	9 585 150	14 806	9 117	28 978	-	16 628	331	69 859	72	69 931
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	12 198	-	12 198	4	12 202
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	(120)	(120)	-	(120)
Résultat global	-	-	-	-	-	-	-	12 198	(120)	12 078	4	12 082
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 167 768	-	1 167 768	1 787	(1 797)	-	-	-	-	(10)	-	(10)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	70	-	-	-	70	15	85
Dividendes	-	-	-	-	-	11 588	-	(16 628)	-	(5 040)	-	(5 040)
Impact des actions gratuites et des stocks options	-	-	-	-	-	605	-	-	-	605	-	605
Autres variations	-	12 466	(12 466)	-	422	(394)	-	-	-	29	-	29
Capitaux propres au 31 décembre 2009	10 844 844	104 392	10 740 452	16 593	7 742	40 847	-	12 198	211	77 590	91	77 681
Capitaux propres au 1er janvier 2010	10 844 844	104 392	10 740 452	16 593	7 742	40 847	-	12 198	211	77 590	91	77 681
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	25 188	-	25 188	(8)	25 180
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	(27)	-	293	266	-	266
Résultat global	-	-	-	-	-	-	(27)	25 188	293	25 454	(8)	25 446
Variation de capital de l'entreprise consolidante	38 062	-	38 062	58	270	-	-	-	-	328	-	328
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(89)	(89)
Dividendes (1)	-	-	-	-	-	8 543	-	(12 198)	-	(3 655)	-	(3 655)
Impact des actions gratuites et des stocks options (2)	-	-	-	-	-	203	-	-	-	203	-	203
Autres variations	-	(28 501)	28 501	-	-	21	-	-	-	21	-	21
Capitaux propres au 31 décembre 2010	10 882 906	75 891	10 807 015	16 651	8 012	49 614	(27)	25 188	504	99 942	(6)	99 937

(1) Le montant des dividendes de l'exercice 2010 à verser en 2011 est présenté dans la note 5.4

(2) Le montant des actions gratuites et stocks options versés depuis l'origine est de 6 501 K€

20.3.6 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2010

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan consolidé dont le total s'établit à 329 208 K€ et au compte de résultat consolidé qui se solde par un résultat global part du Groupe de 25 455 K€.

Ces éléments d'informations ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative.

Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies réuni le 29 mars 2011.

Activité de la société :

AKKA Technologies, spécialiste de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies, accompagne les acteurs industriels sur les différentes étapes de leurs projets, de la R&D et l'étude, à l'industrialisation.

Solidement implanté en Europe (France, Belgique, Allemagne, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Espagne), AKKA Technologies, par la maîtrise de métiers complémentaires, apporte une réelle valeur ajoutée aux industriels de tous secteurs : aéronautique, automobile, spatial/défense, électronique grand public, télécommunications, chimie, pharmacie, sidérurgie, énergie, ferroviaire..., et est reconnu par les grands donneurs d'ordre sur chacun de ces secteurs.

Grâce à la mobilité de ses équipes et à un positionnement international, AKKA Technologies intervient dans le monde entier, sur des projets à la pointe de la technologie.

Le siège de la société est situé au 9-11 rue Montalivet, 75008 Paris.

AKKA Technologies est cotée sur l'Eurolist by EuronextTM Paris – Compartiment B – Code ISIN : FR0004180537.

Faits marquants :

L'année 2010 a été marquée par les faits suivants :

- ⇒ Le redressement du secteur automobile suite aux difficultés rencontrées en 2009
- ⇒ La croissance de l'activité à l'international
- ⇒ La renégociation d'un des covenants lié aux obligations (voir la note 4.13) a conduit au reclassement en long terme de la part de la dette remboursable à plus d'un an (13 067 K€)
- ⇒ La société EKIS, acquise fin 2009, a confirmé son rétablissement sur l'exercice

Note 1 - Périmètre et méthodes de consolidation

Note 1.1 - Référentiel

Les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

L'impact des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2010 est le suivant :

- ⇒ Les normes IFRS 3 révisée "Regroupements d'entreprises" et IAS 27 révisée "Etats financiers consolidés et individuels" sont entrées en vigueur pour le Groupe au 1er janvier 2010. Ces normes ne sont pas applicables de façon rétroactive pour le Groupe. Les principales conséquences sur l'exercice 2010 concernent l'imputation de l'impact du rachat des minoritaires en réserves et l'option pour le maintien du traitement antérieur pour les variations des compléments de prix (imputation des écarts sur le Goodwill). Les autres conséquences principales concernant les prises de contrôle intervenues depuis le 1er janvier 2010 sont les suivantes :
 - la comptabilisation en charges des frais d'acquisition ;
 - la comptabilisation en résultat des variations de compléments de prix après la date d'acquisition ;
 - la comptabilisation en résultat des variations d'impôts différés constatées à l'issue du délai d'un an ;
 - la possibilité de calculer les Goodwill selon la méthode du Goodwill complet du fait de la valorisation des intérêts minoritaires à la juste valeur en date d'acquisition.
- ⇒ Les autres normes, amendements et interprétations, et les amendements issus du process d'amélioration annuelle des normes publiés en avril 2009 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes, amendements et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen ainsi que les normes, amendements et interprétations déjà approuvés par l'union européenne mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 1er janvier 2010, aient un impact significatif sur ses prochains états financiers.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations entrant en vigueur pour des exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2010.

Note 1.2 – Estimations de la direction

La préparation des comptes consolidés en normes IFRS nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses ayant un impact sur les états financiers. Ces dernières sont prises en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les résultats réels peuvent de ce fait s'avérer différents des estimations initialement formulées.

En 2009, les comptes consolidés de l'exercice avaient été établis en tenant compte du contexte de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets de la crise avaient été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les créances clients et les passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il avait été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs avait été appréciée sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

En 2010, les perspectives sont meilleures, mais la crise de 2009 a incité le Groupe à rester prudent sur l'évaluation de ses actifs. En effet, la crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait au 31 décembre 2010, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Le recours à des estimations affecte en particulier les données suivantes:

- ⇒ les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des actifs (note 2.10 et 4.2),
- ⇒ l'évaluation du résultat à l'avancement des affaires (note 2.1 et 3.1),
- ⇒ l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (note 2.16 et 4.12),
- ⇒ l'estimation des projets éligibles au titre des crédits d'impôt recherche (note 2.22 et 3.6).

Note 1.3 - Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement, indirectement, ou du fait de son influence dominante, un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, notamment en raison de la détention d'une participation représentant au moins 20% des droits de votes, sont mises en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Sur les exercices 2009 et 2010, aucune filiale du Groupe n'est mise en équivalence ou intégrée de façon proportionnelle.

Note 1.4 - Date d'arrêtés des comptes

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2010.

Note 1.5 - Périmètre de consolidation

Sociétés	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation de la société
AKKA TECHNOLOGIES SA	422950865	-	-	SC	France
ACE SAS	413704362	100%	100%	IG	France
AKKA BENELUX SA	-	100%	100%	IG	Belgique
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	-	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT SARL	-	100%	100%	IG	Luxembourg
AKKA DEVELOPMENT UK Ltd	-	80%	80%	IG	Grande Bretagne
AKKA GESTION SAS	403564792	100%	100%	IG	France
AKKA GmbH	-	74,8%	74,8%	IG	Allemagne
AKKA I&S SAS	318732880	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	612034801	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS	300032513	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	378587414	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	308884998	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	-	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	447850314	100%	100%	IG	France
AKKA OCTOGON GmbH (ex-OCTOGON Business Solution GmbH)	-	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA ROMSERV SRL	-	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA SERVICES SAS	391136108	100%	100%	IG	France
AKKA SPAIN TECHNOLOGIES SL	-	100%	100%	IG	Espagne
AKKA SWITZERLAND SA	-	100%	100%	IG	Suisse
CASCIOPE SAS	445387517	100%	100%	IG	France
CRDTA SAS (ex- AKKA INNOVATIONS SAS)	478861883	100%	100%	IG	France
EKIS FRANCE SAS	389816455	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	488957762	100%	100%	IG	France
ERDIMAT SAS	672025004	99,97%	99,97%	IG	France
GÉPILOG SAS	441057890	100%	100%	IG	France
REAL FUSIO SAS	479178386	100%	100%	IG	France
SCI LES FA VIERES	350338950	100%	100%	IG	France

(1) SC = société consolidante / IG = intégration globale.

Note 1.6 - Comparabilité des comptes

Note 1.6.1 - Entrées de périmètre de l'exercice 2010

Société AKKA GmbH

La société de droit Allemand, AKKA GmbH, a été créée le 23 juillet 2008. Elle est détenue à 74,8% par le Groupe AKKA Technologies. Pour la première fois depuis sa création, AKKA GmbH est significative en 2010 dans la mesure où la société contribue au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 3 256 K€ sur l'exercice et au résultat net consolidé à hauteur de 175 K€.

Elle a donc été intégrée au sein du périmètre de consolidation en 2010 et les résultats accumulés depuis sa création (-208 K€) ont été constatés en résultat consolidé. Globalement, le résultat de cette société affecte donc le résultat du Groupe pour (33) K€ en 2010.

Note 1.6.2 - Entrées de périmètre de l'exercice 2009

Acquisition du groupe OCTOGON

Sur le premier semestre 2009, le Groupe a acquis 100% des titres de la société OCTOGON Business Solutions en Allemagne. Cette société détenait deux filiales:

- OCTOGON Projects
- OCTOGON Client/Server

Ces 3 sociétés sont entrées dans le périmètre de consolidation lors de la prise de contrôle des sociétés par le Groupe AKKA Technologies (à compter du 1^{er} avril 2009).

Elles réalisaient, en 2008, 6 200 K€ de chiffre d'affaires pour une rentabilité opérationnelle de 8% avec un effectif de 48 salariés.

En 2009, le chiffre d'affaires des 3 sociétés du Groupe OCTOGON (sous-consolidation Octogon Group) de ces 3 sociétés était de 7 340 K€ et le résultat net de 622 K€.

Les actifs et les dettes, valorisés à la juste valeur, repris lors de l'intégration de ces sociétés s'élevaient à 839 K€ au 31 décembre 2009. A l'issue du délai d'affectation de 12 mois, la juste valeur a été corrigé et s'élève à 696 K€.

Compte tenu de la date de prise de contrôle de ces sociétés, seuls 9 mois d'activité avaient été retenus dans les comptes du Groupe AKKA Technologies au 31 décembre 2009.

Acquisition du Groupe EKIS

A la fin du mois de novembre 2009, AKKA Technologies avait pris le contrôle de la société EKIS SAS après l'acquisition de 100% des titres de la société.

Cette société détenait 9 filiales:

- EKIS France
- EKIS System
- EKIS Contracting
- AIMTECH
- PLANYTEC
- EKIS Romania
- CTR DOC
- EKIS GmbH
- EKIS UK

Six de ces sociétés avaient été intégrées en consolidation à compter du 1^{er} décembre 2009, à savoir, EKIS SAS, EKIS France, EKIS System, EKIS Contracting, AIMTECH et PLANYTEC. Elles réalisaient en 2009, 28 388 K€ de chiffre d'affaires et un résultat net agrégé de (1 784) K€.

Les actifs et les dettes, valorisés à la juste valeur, repris lors de l'intégration de ces sociétés en novembre 2009 s'élevaient à 8 281 K€. A l'issue du délai d'affectation de 12 mois, la juste valeur a été corrigé et s'élève à 8 025 K€.

La société Aimtech SA a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) avec EKIS France SAS au 1er décembre 2010. Les sociétés EKIS System SAS et EKIS Contracting SAS ont été absorbées par EKIS France.

Montants en milliers d'euros	TOTAL sociétés du Groupe EKIS	Elimination des titres	Impôts différés	Actualisation dette et créances	Evaluation à la juste valeur des actifs	Situation nette consolidée
Actifs	38 499	(6 144)	- 215	-	1 608	33 748
Dettes	41 773	-	-	-	-	41 773
Situation nette consolidée	(3 274)	(6 144)	- 215	-	1 608	(8 025)

Compte tenu de la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, seul 1 mois d'activité avait été retenu dans les comptes du Groupe AKKA Technologies au 31 décembre 2009.

Acquisition de Real Fusio

Le Groupe a acquis fin novembre 2009, 40% des titres de la société REAL FUSIO. Parallèlement, une promesse d'achat et de vente (put et call) irréversible sur les 60% résiduels avait été signée (elle sera exercée au plus tard en 2014). Cette opération consistant en un engagement bilatéral ferme et AKKA Technologies étant dirigeant de fait de REAL FUSIO, l'opération avait été analysée en 2009 comme une acquisition à 100% avec un différé de paiement du prix d'acquisition. Aussi le Groupe a-t-il considéré cette société en intégration globale à 100% sans enregistrer d'intérêt minoritaire. Ce traitement comptable est resté inchangé en 2010.

Note 1.6.3 - Prix d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre en 2009 et en 2010

Les prix d'acquisition (incluant les coûts d'acquisition) décaissés en 2010 s'élèvent à 7 192 K€ contre 2 207 K€ en 2009. Ils correspondent en 2010 (hors acquisition de fonds de commerce pour 580 K€) uniquement au paiement de compléments de prix.

1 258 K€ restent à décaisser sur les acquisitions postérieurement à 2010.

Le détail du Goodwill et des earn-out est donné dans le paragraphe 4.1.

Note 1.6.4 - Variation de pourcentage de détention

Le Groupe a acquis sur le premier semestre 2010, 40% des titres de la société AKKA Spain Technologies (ex-PLANYTEC), dont il détenait déjà 60% au 31 décembre 2009. Cette société était déjà consolidée en intégration globale sur l'exercice 2009.

Comme indiqué ci-dessus et en application d'IFRS 3 révisée, l'impact du rachat des minoritaires, soit -65 K€, a été constaté directement en réserves.

Il n'y a eu aucune autre variation de pourcentage de détention sur l'exercice 2010.

Note 1.6.5 - Sorties de périmètre

Néant.

Note 1.6.6 - Autres événements affectant le périmètre de consolidation

En 2010, plusieurs opérations de fusion et de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) ont été réalisées au sein du Groupe. Ces opérations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Société Absorbée	Société Absorbante	Année de l'opération	Type d'opération
OCTOGON Client Server GmbH	AKKA OCTOGON GmbH (ex-OCTOGON Business Solution GmbH)	2010	Fusion
OCTOGON Project GmbH	AKKA OCTOGON GmbH (ex-OCTOGON Business Solution GmbH)	2010	Fusion
EKIS CONTRACTING SAS	EKIS FRANCE SAS	2010	Fusion
EKIS SYSTEM SAS	EKIS FRANCE SAS	2010	Fusion
AIMTECH SAS	EKIS FRANCE SAS	2010	TUP

L'ensemble de ces sociétés étant consolidé en intégration globale à 100% antérieurement aux TUP et fusions, ces opérations n'ont eu aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies sur l'exercice 2010.

Note 1.7 - Conversion des états financiers des filiales

La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'€uro.

Les états financiers des filiales ont été convertis en euros en utilisant le taux de clôture pour les postes de bilan autres que les capitaux propres, le taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le taux historique pour les composantes de capitaux propres autre que le résultat.

Les différences résultant de la conversion des états financiers des filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des variations des capitaux propres, "écarts de conversion"; les mouvements de l'exercice sont présentés sur une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Note 1.8 - Opérations intra-Groupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions, résultats de cession interne,...) sont éliminées globalement dans le cadre des sociétés faisant l'objet d'une intégration globale.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Note 2.1 - Méthode de comptabilisation des résultats sur contrats

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement technique individuel de chacune des affaires. Les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Lorsque la production réalisée est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en « facture à établir » à l'actif du bilan sous la rubrique « clients et comptes rattachés ». A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en « produits constatés d'avance » au passif du bilan sous la rubrique « autres dettes ».

Pour les affaires au forfait, lorsque la production réalisée augmentée du reste à faire pour achever le contrat est supérieure au montant total du chiffre d'affaires du contrat, l'excédent est enregistré en « provision pour perte à terminaison » au passif du bilan dans la rubrique « provisions courantes ».

Sur certaines affaires au forfait, lorsque le client demande de réaliser des travaux non inclus dans la commande initiale, si la société est certaine de percevoir un produit, des factures à établir sont enregistrées sur la base de la production réalisée, à condition que le client reconnaisse que des travaux ont été faits en dehors des prestations objets du contrat. L'estimation de ce produit étant incertaine, l'enregistrement du chiffre d'affaires est effectué sur la base du prix de revient.

Conformément à la norme IAS 18, la refacturation de frais au prix de revient est comptabilisée en moins des charges correspondantes.

Note 2.2 - Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement ne doivent être comptabilisés à l'actif selon la norme IAS 38 que si et seulement si, les projets remplissent les conditions suivantes:

- ⇒ le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- ⇒ la faisabilité technique du projet est démontrée,
- ⇒ le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- ⇒ la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- ⇒ il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Sur la base de ces critères, aucun frais de développement n'a été immobilisé dans les comptes des années 2009 et 2010 à l'exception des frais liés à une application documentaire utilisée par une des sociétés du Groupe pour une valeur nette comptable de 254K€.

Note 2.3 - Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des paiements fondés sur des actions. Les plans d'attribution de bons de souscription d'actions et d'actions gratuites sont considérés comme des avantages attribués par le Groupe aux bénéficiaires. A ce titre, l'avantage est évalué sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués. Il donne lieu à la constatation d'une charge étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, en tenant compte des probabilités de départ.

Conformément à l'option prise dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le retraitement s'applique uniquement, et dans leur totalité, aux contrats de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1er janvier 2005.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisé est maintenu en capitaux propres pour la partie des droits effectivement acquis, que les options soient effectivement exercées ou non.

La juste valeur des plans d'attribution de bons de souscription d'actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation Black & Scholes.

Les actions gratuites attribuées sont soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert et à des conditions de présence du salarié dans le Groupe à l'issue de la période d'acquisition. La juste valeur de l'avantage attribué tient compte de différents paramètres tels que le turn-over du Groupe et l'incessibilité des actions pendant la période d'acquisition.

Note 2.4 - Autres produits et charges non courants

La rubrique "autres produits et charges non courants" est constituée des produits et charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs, tels que les charges de restructuration et les litiges répondant à cette définition.

Note 2.5 – Charge d'impôt

Note 2.5.1 – Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible représente les montants payés ou restant à payer aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et taux en vigueur dans les différents pays.

Des impôts différés sont constatés sur les différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales conformément à la norme IAS 12, à l'exception des différences liées aux goodwill et aux participations dans les filiales. Ils résultent donc essentiellement des éléments suivants :

- ⇒ décalage dans le temps entre la comptabilisation et la déductibilité fiscale de certaines charges,
- ⇒ retraitement des provisions à caractère fiscal,
- ⇒ ajustements passés entre les comptes établis en principes locaux et les comptes établis en normes IFRS (ex: retraitement des biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier ou mobilier),

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les modifications des taux et des bases d'impôts différés sont constatées en résultat lorsqu'elles affectent un élément comptabilisé en résultat ou en capitaux propres si l'élément à la source de l'impôt a été enregistré en capitaux propres.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces actifs, le Groupe prend en compte les éléments suivants :

- ⇒ les prévisions de résultats futurs telles que déterminées dans les plans d'affaires pour les tests de dépréciation des goodwill ;
- ⇒ la probabilité d'utilisation des déficits fiscaux nés antérieurement et postérieurement aux intégrations fiscales ;
- ⇒ les particularités des traitements des déficits dans les fiscalités locales.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 2.5.2 – Contribution économique territoriale

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) qui comprend deux nouvelles contributions :

- ⇒ la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est donc comptabilisée en 2010 comme l'était cette dernière en 2009, en charges opérationnelles,
- ⇒ la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux et présentant des caractéristiques répondant à la définition d'un impôt sur le résultat tel qu'énoncée par IAS 12.2 («impôts dus sur la base des bénéfices imposables»). Le Groupe considère que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat, alors qu'auparavant la taxe professionnelle était comptabilisée dans le résultat opérationnel d'activité en impôts et taxes.

Le montant de la charge courante de la CVAE, afférente à l'exercice 2010, est comptabilisée au 31 décembre 2010 en charge d'impôt à hauteur de 4 635 K€. Au 31 décembre 2009, le montant de la CVAE se serait établi à 3 870 K€. Ainsi, le Groupe suit un traitement comptable équivalent à celui retenu par un grand nombre de sociétés du secteur de l'Ingénierie et du Conseil en technologies.

Conformément à la norme IAS 8.5, la qualification en 2010 de cette contribution en tant qu'impôt sur le résultat n'a pas conduit le Groupe à comptabiliser rétrospectivement dans les comptes clos au 31 décembre 2009 une charge d'impôt différé relatif aux différences temporelles existantes au 31 décembre 2009 étant donnée son caractère non significatif (évalué à 37 K€).

Note 2.6 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33 le résultat par action de base est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en déduisant les actions d'autocontrôle.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe », corrigé du coût financier des instruments dilutifs, par le nombre moyen d'actions en circulation après conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation donnant droit à un accès différé au capital de la société AKKA Technologies. Ces instruments financiers représentent 5,5% du nombre total d'actions en circulation à fin 2009 et 5,5% à fin 2010.

Le résultat par action de base et le résultat par action dilué sont évalués sur la base du nombre d'actions moyen pondéré.

Note 2.7 - Goodwill

Les goodwill antérieurs au passage des comptes du Groupe en normes internationales ont été figés au 1er janvier 2004 dans le cadre de la transition aux normes IFRS. Les amortissements cumulés avaient été imputés sur leur valeur brute à cette date.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise a été appliquée de manière prospective, pour les regroupements d'entreprise intervenus à compter du 1er janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. Ces actifs et passifs suivent les règles propres aux postes du bilan auxquels ils sont affectés.

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels est porté à l'actif sous la rubrique « goodwill ».

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie et des ajustements de prix valorisés à la juste valeur, hors frais d'acquisition de titres.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle, soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

L'impact des rachats d'intérêts minoritaires postérieurement à une prise de contrôle est constaté directement en réserves consolidées. Le traitement est identique en cas de cession sans perte de contrôle.

Compléments de prix :

Pour les acquisitions réalisées à compter du 1er janvier 2010, conformément à la norme IFRS 3 révisée, les variations de compléments de prix sont constatées en résultat après la date d'acquisition.

Lorsque l'impact est significatif, les compléments de prix (earn-out) sont actualisés. L'impact de la désactualisation est constaté en résultat.

Le Groupe a opté pour le maintien du traitement antérieur pour les acquisitions réalisées jusqu'au 31 décembre 2009. Ainsi les variations de compléments de prix sont imputées sur le goodwill.

Le goodwill négatif (badwill) est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les goodwill sont rattachés, à la date d'acquisition, à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues par le Groupe. En pratique, les UGT correspondent aux zones géographiques.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies en note 2.10, dès qu'il existe un indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an.

Note 2.8 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs immobilisés hors opérations de regroupement d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, les bâtiments ont fait l'objet d'une approche par composants.

Dans les immobilisations corporelles, seuls les terrains sont des immobilisations à durée de vie indéfinie.

Les bâtiments ont été affectés en quatre composants homogènes sur la base des estimations et des devis de l'époque :

- ⇒ gros-œuvre,
- ⇒ façade et étanchéité,
- ⇒ installations générales et techniques,
- ⇒ agencements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années
Logiciels	de 1 à 3 ans
Gros-œuvre	50 ans
Façades et étanchéité	30 ans
Installations générales et techniques	de 4 à 20 ans
Agencements	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	7 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 "intérêts d'emprunts" n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles significatifs.

Note 2.9 - Contrats de location

Note 2.9.1 - Contrats de location-financement

Sont considérés comme étant des contrats de location financement :

- ⇒ les contrats qui transfèrent la propriété du bien au terme du contrat,
- ⇒ les contrats comportant une option de rachat à un prix préférentiel,
- ⇒ les baux couvrant la majeure partie de la durée d'utilisation du bien,
- ⇒ les contrats dont la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est égale à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué,
- ⇒ les contrats relatifs à des actifs très spécifiques.

Par ailleurs, les situations suivantes peuvent individuellement ou conjointement conduire à classer un contrat en tant que contrat de location financement :

- ⇒ si le preneur peut résilier le contrat de location, les pertes subies par le bailleur relatives à la résiliation sont à la charge du preneur ;
- ⇒ les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- ⇒ le preneur a la faculté de poursuivre la location pour une deuxième période moyennant un loyer sensiblement inférieur au prix du marché.

Les contrats de location-financement sont comptabilisés en actifs immobilisés et en dettes financières. La charge de loyer est ventilée en charges d'intérêts et en amortissements. Le Groupe intervient en tant que preneur.

Note 2.9.2 - Contrats de location simple

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Note 2.10 - Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

De manière périodique, une fois par an, et, à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié, il est pratiqué un test de dépréciation (impairment test) visant à s'assurer que la valeur recouvrable des actifs immobilisés non financiers est au moins égale à la valeur comptable. Le cas échéant une perte de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable.

Comme le préconise la norme IAS 36, la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette (juste valeur diminuée des coûts de cession) de l'actif et sa valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs estimés des plus petits groupes identifiables d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie appelés « unités génératrices de trésorerie » (UGT).

Les tests de dépréciations sont effectués UGT par UGT ou par regroupement d'UGT sur la base d'une projection sur 3 ans des flux nets de trésorerie liés à l'activité augmentés le cas échéant du crédit d'impôt recherche correspondant. Cette projection est déterminée à l'aide des données budgétaires de l'UGT et en tenant compte de l'expérience passée et des perspectives futures. Au-delà de cet horizon, le Groupe calcule une valeur terminale de l'UGT correspondant à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini en retenant une croissance de 1,5%. En 2009, le taux retenu était également de 1,5%.

Le taux d'actualisation est déterminé, conformément aux normes IFRS, sans tenir compte du niveau d'endettement. Le taux retenu est un taux après impôts et est appliqué à des flux après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme le requiert la norme IAS 36. Le taux d'actualisation est calculé en prenant en compte un taux sans risque, une prime de risques liée au marché actions et un bêta sectoriel.

Les flux de trésorerie prévisionnels ne prennent pas en compte les flux liés aux investissements de croissance et les flux liés aux restructurations non engagées.

Les pertes de valeur constatées sur une UGT ou un regroupement d'UGT sont imputées en priorité sur le goodwill. Les dépréciations constatées sur le goodwill sont irréversibles.

Note 2.11 - Clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont des actifs courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées à la juste valeur en constatant le cas échéant des pertes de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non- recouvrement.

Une perte de valeur est comptabilisée en présence d'indications objectives que le Groupe ne sera pas en mesure d'encaisser toutes les sommes dues selon les conditions de la transaction originale. Les faillites, les processus légaux de protection contre les créanciers, les cas d'insolvabilité notoire ou de disparition du débiteur, les retards de paiement importants sont autant d'indicateurs qu'une créance commerciale doit faire l'objet d'une dépréciation.

Note 2.12 - Affacturage et autres outils de financement

Le financement du besoin en fonds de roulement du Groupe est réalisé principalement par des cessions de créances (affacturage, Dailly,...). Ces moyens de financement s'analysent sur la base de l'arbre de décision fourni par la norme IAS 39.

Les conditions dont bénéficie le Groupe nous conduisent à enregistrer les disponibilités acquises grâce à ces cessions sur la ligne « trésorerie et équivalents de trésorerie », les retenues de garanties sur la ligne « actifs financiers » et les créances cédées sont décomptabilisées à l'actif du bilan.

Ce mode d'enregistrement provient en particulier des critères suivants :

- ⇒ lors de la cession, les droits sur les flux de trésorerie de l'actif n'ont pas expiré,
- ⇒ les droits à recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont transférés au cessionnaire,
- ⇒ les risques et avantages sont substantiellement transférés au cessionnaire,
- ⇒ le contrôle de l'actif n'est pas conservé par le Groupe.

Le risque de crédit sur les clients et le risque de retard de paiement sont jugés marginaux.

Note 2.13 Actifs non courants destinés à être cédés

Les actifs non courants sont reclassés dans la rubrique "actifs non courants destinés à être cédés" lorsque les critères définis par la norme sont respectés (actifs effectivement disponibles à la vente, mandat de cession donné par la direction,...).

Ils sont évalués, comme préconisé par la norme IFRS 5, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur estimée nette des frais de cession. Ils sont présentés en actifs courants, car la cession est estimée comme devant intervenir à moins d'un an.

Ils ne sont pas amortis à compter de leur classement dans cette rubrique, et les intérêts et autres charges qui leur sont attribuables continuent à être comptabilisés.

Note 2.14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires (soldes débiteurs et créditeurs), les montants mis à notre disposition par le factor mais non utilisés ainsi que des équivalents de trésorerie.

Ces actifs sont évalués et comptabilisés à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les équivalents de trésorerie sont liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur ou de contrepartie. Ils sont composés essentiellement de SICAV monétaires euro.

Note 2.15 - Opérations en monnaies étrangères

Les charges et les produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les dettes et les créances figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice.

Note 2.16 - Avantages du personnel

Note 2.16.1 – Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont constitués d'engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite et font l'objet d'une provision en passifs non courants.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- ⇒ les droits acquis, charges comprises, par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière (IAS 19),
- ⇒ l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over constaté dans le Groupe,
- ⇒ un taux d'inflation de 2% en 2010 (identique à 2009),
- ⇒ la table de mortalité,
- ⇒ un taux de croissance des salaires de 3% (identique à 2009).

Ce calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 4,68%.

Il n'y a pas de coût des services passés différé.

Le Groupe a choisi de constater immédiatement en résultat les écarts actuariels.

Note 2.16.2 – DIF

Depuis la loi L2004-391 du 4 mai 2004, les salariés des sociétés françaises peuvent bénéficier de droits individuels de formations (DIF). Ces droits sont de 20 heures par personne et par an, lorsque le salarié a atteint un an d'ancienneté. Les formations peuvent être prises, ou non, sur le temps de travail.

Au 31 décembre 2010, les demandes de DIF exercées par les salariés sont faibles. Elles représentent 3 439 heures soit 5,2 % des droits acquis par les salariés en 2010 (contre 3 337 heures soit 3,9% en 2009). Le nombre d'heures acquises et non utilisées s'élève à 317 613 en 2010 (contre 359 433 en 2009).

Note 2.17 - Provisions

Les obligations à l'égard des tiers résultant de faits générateurs passés, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors que le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, et qu'il est probable qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur réalisation est probable et que le montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur montant est significatif.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions font l'objet d'une actualisation.

Note 2.18 - Comptabilisation des OBSAAR

L'OBSAAR est analysée comme un instrument financier composé qui doit être traité conformément à IAS 32 en distinguant une composante dette (obligation) et une composante capitaux propres (BSAAR). La composante dette a été déterminée à sa juste valeur à la date d'émission.

Les BSAAR ont donc été inscrits en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission d'OBSAAR et la juste valeur de la dette obligataire, actualisée au taux de marché à la date d'émission.

Les frais d'émission qui ne peuvent être directement affectés à la composante dette ou capitaux propres sont répartis entre la part dette et la part capitaux propres au prorata de la répartition du produit de l'émission.

Le Groupe n'a pas comptabilisé de charge IFRS 2 en l'absence d'avantages accordés aux salariés ayant souscrit les BSAAR dans la mesure où ces derniers les ont payés à la valeur de marché, laquelle valeur a été déterminée par un expert qui a appréhendé une décote d'insaisissabilité de 27%.

Note 2.19 - Passifs financiers autres que les dettes liées à l'exploitation et les OBSAAR

Les passifs financiers comprennent les emprunts auprès des établissements de crédit (banques et organismes de location-financement). Les passifs financiers sont enregistrés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est classée dans le poste « passifs financiers courants », la part à plus d'un an est classée dans le poste "passifs financiers non courants".

Note 2.20 – Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts. Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de mise en place et sont ensuite réévalués. Conformément à la norme IAS 39, l'enregistrement des variations de juste valeur dépend de la désignation comptable du dérivé en tant qu'instrument de couverture dans une opération de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur (fair value hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou passif ou à un engagement d'acquiescer ou de vendre un actif à un prix déterminé, qui est attribuable à un risque particulier et qui affectera le résultat présenté. Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affectera le résultat. Les variations de juste valeur à la clôture de l'exercice sont décomposées entre la partie efficace enregistrée en "autres éléments du résultat global" et la partie non efficace imputée dans le compte de résultat de la période.

La partie efficace est constatée en résultat de la période aux échéances de l'instrument de couverture. Si l'instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé, le profit ou la perte initialement comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être maintenu séparément en autres éléments du résultat global tant que la transaction prévue ne s'est pas produite. Si l'on ne s'attend plus à ce que l'engagement ou la transaction se produise, tout l'impact comptabilisé précédemment en autres éléments du résultat global est transféré au compte de résultat.

Note 2.21 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S (ex-COFRAMI), acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, possède une dette de sauvegarde dont le remboursement est échelonné sur 10 ans sans intérêts.

Compte tenu des importants montants en jeu, la dette de sauvegarde est identifiée sur deux lignes spécifiques du bilan (court terme et long terme), et son montant est actualisé, conformément aux normes IFRS, en tenant compte de l'échéancier de remboursement.

Note 2.22 - Subventions

Dans l'attente d'une position de l'ANC, les crédits d'impôt recherche sont considérés comme des subventions au sens de la norme IAS 20, et présentés en déduction de la charge à laquelle ils sont relatifs.

Note 2.23 - Autres informations relatives aux actifs et aux passifs financiers

Les titres d'autocontrôle et les impacts liés (résultat de cession, dépréciation, le cas échéant) sont présentés en diminution des réserves consolidées.

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- ⇒ Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le Groupe sur les exercices présentés,
- ⇒ Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture,
- ⇒ Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, "au coût" ou "au coût amorti",
 - Les actifs et passifs comptabilisés "au coût" concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation,
 - Les actifs et passifs comptabilisés "au coût amorti" concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation,
- ⇒ Actifs destinés à être cédés : voir la note 2.13,
- ⇒ Instruments dérivés : voir la note 2.20.

Le Groupe n'a pas opté pour le reclassement d'actifs financiers, comme l'amendement d'IAS 39 en a laissé la possibilité.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories en note 4.17, selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- ⇒ Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif
- ⇒ Niveau 2 : données autres que les prix ou cours cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments financiers, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix)
- ⇒ Niveau 3 : données relatives aux instruments financiers non basées sur des données observables de marché.

Note 3 - Notes relatives au compte de résultat

Note 3.1 - Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 depuis le 1er janvier 2009. Les informations données dans la ventilation sectorielle sont fondées sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Le Groupe a identifié deux secteurs au sens de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, représentatifs de zones géographiques, la France et l'international. Il exerce son activité dans 3 pays majeurs qui sont la France, la Belgique et l'Allemagne, auxquels s'ajoutent l'Italie, la Roumanie, la Suisse, l'Espagne et l'Angleterre.

Cependant, aucun de ces pays, à l'exception de la France, n'atteint le seuil de 10 % (en termes de chiffre d'affaires et de résultat) décrits dans la norme IFRS 8. La gestion des filiales internationales étant réalisée de façon similaire par un directeur commun, elles ont toutes été regroupées dans un secteur "International".

Décembre 2010 - En K€	France	International	Autres	TOTAL
COMPTE DE RESULTAT				
Chiffre d'affaires externe	350 348	49 830	95	400 273
% du Chiffre d'affaires	87,5%	12,4%	0,0%	100,0%
Ventes intersecteurs	3 934	848	13 193	17 975
Chiffre d'affaires	354 282	50 678	13 288	418 248
Produits et charges opérationnels	(334 049)	(43 720)	9 430	(368 339)
Résultat Opérationnel	16 299	6 110	9 525	31 934
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	(2 398)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	(563)
Charges d'impôts	-	-	-	(3 793)
Résultat net	-	-	-	25 179
BILAN				
Actifs sectoriels (1)	87 595	14 145	10 122	111 862
Passifs financiers sectoriels (2)	50 726	759	18 713	70 198

(1) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, autres actifs non courants

(2) Passifs financiers incluant la dette de sauvegarde

Décembre 2009 - En K€	France	International	Autres	TOTAL
COMPTE DE RESULTAT				
Chiffre d'affaires externe	292 306	40 367	15	332 688
% du Chiffre d'affaires	87,9%	12,1%	0,0%	100,0%
Ventes intersecteurs	3 512	118	14 898	18 528
Chiffre d'affaires	295 818	40 485	14 913	351 215
Produits et charges opérationnels	(285 932)	(35 725)	5 617	(316 040)
Résultat Opérationnel	6 374	4 642	5 632	16 648
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	(3 649)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	(461)
Charges d'impôts	-	-	-	(336)
Résultat net	-	-	-	12 201
BILAN				
Actifs sectoriels (1)	87 945	13 379	530	101 854
Passifs financiers sectoriels (2)	53 500	376	19 670	73 546

(1) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles (dont immeuble de placement), autres actifs non courants

(2) Passifs financiers incluant la dette de sauvegarde

Le principal client de chaque secteur opérationnel représente respectivement 20% du CA sur la France et 18,8% sur l'International. Les cinq principaux clients de chaque secteur opérationnel représentent respectivement 50% du CA sur la France et 45% du CA sur l'International.

Note 3.2 – Charges externes

Montants en milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Sous-traitance	(27 118)	(15 253)
Autres charges externes	(45 168)	(39 954)
Charges externes	(72 286)	(55 207)

La sous-traitance augmente de 77,8% passant de 15 253 K€ en décembre 2009 (4,6% du chiffre d'affaires) à 27 118 K€ à fin décembre 2010 (6,8% du chiffre d'affaires). En raison du contexte difficile de l'année 2009, le Groupe avait décidé de diminuer fortement le recours à la sous-traitance dans certains secteurs. En 2010, la reprise d'activité génère une augmentation de ce poste.

La hausse de 13,1% des autres charges externes est plus faible que celle de l'activité (20,3%) ce qui reflète l'impact de la politique volontariste de réduction des coûts.

Note 3.3 - Personnel

Note 3.3.1 - Effectif moyen des sociétés consolidées

	31-déc.-10	31-déc.-09
Cadres	3 898	3 559
Non cadres	1 705	1 551
Effectif total	5 603	5 110

Note 3.3.2 - Charges de personnel

Montants en milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Salaires & traitements	197 630	174 128
Charges sociales	85 970	75 709
Participation et intéressement	1 302	1 358
Charges de personnel	284 902	251 195

Note 3.4 – Amortissements et provisions

En 2010, le poste est principalement composé de 1 035 K€ de reprises de provisions nettes (voir note 4.12) et de (3 423 K€) d'amortissements d'immobilisations.

En 2009, le poste était principalement composé de (3 405 K€) de variations de provisions (voir note 4.12) et de (3 167 K€) d'amortissements d'immobilisations.

Note 3.5 - Autres charges courantes et autres produits courants

En 2009, le poste contenait un dégrèvement de TVA sur la dette de sauvegarde de 2 820 K€.

Note 3.6 - Subventions

Le montant total des subventions enregistrées en déduction des charges sur l'exercice 2010 s'élève à 16 804 K€ contre 18 732 K€ sur la même période en 2009.

Montants en milliers d'euros	31 déc 2010	31 déc 2009
Sous-traitance	2 178	2 653
Charges de personnel	14 533	15 939
Amortissements & Provisions nets	93	140
Subventions	16 804	18 732

Note 3.7 – Impôts et taxes

Les impôts et taxes restent stables sur l'exercice 2010 malgré le reclassement de 4 635 K€ au titre de la CVAE (voir la note 2.5.2). Cela s'explique principalement par le dégrèvement de taxe professionnelle de 2 721 K€ obtenu sur la société AKKA I&S en 2009 et par la forte réduction des plans de formation en 2010, qui compensent l'impact de la CVAE sur l'exercice.

Note 3.8 – Coût de l'endettement financier net

Montants en milliers d'euros	31-déc-10	31-déc-09
Produits des équivalents de trésorerie	149	250
Autres produits de trésorerie	484	134
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	633	384
Intérêts sur emprunts	(503)	(663)
Intérêts sur découverts bancaires et cessions de créances	(349)	(403)
Désactualisation dette de sauvegarde	(1 863)	(2 695)
Instruments de couverture	-	-
Autres coûts financiers	(316)	(272)
Coût de l'endettement financier brut	(3 031)	(4 033)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(2 398)	(3 649)

Note 3.9 - Impôt sur les bénéfices

Note 3.9.1 - Ventilation de la charge d'impôt

Montant en milliers d'euros	31-déc-10	31-déc-09
Impôt exigible	(1 703)	(1 797)
CVAE	(4 635)	-
Impôt différé	2 545	1 461
Total IS	(3 793)	(336)

Note 3.9.2 - Preuve d'impôt

Montants en K€	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat net consolidé	25 179	12 201
Charge d'impôt hors CVAE (3)	(842)	336
Résultat consolidé du groupe (avant IS)	24 337	12 537
Taux d'impôts applicable à l'entreprise consolidante	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	(8 112)	(4 179)
Incidence des différences permanentes (1)	5 669	7 047
Actifs d'impôts différés nés dans l'exercice mais non comptabilisés (2)	(598)	(3 350)
Actifs d'impôts différés relatifs à des exercices antérieurs (4)	4 010	309
Impôt dû au titre d'exercices précédents	(115)	(238)
CVAE (3)	(4 635)	0
Impact différentiel de taux des sociétés étrangères	242	60
Autres différences	(253)	14
Charge d'impôt	(3 793)	(336)

(1) Les différences permanentes sont principalement dues à des subventions non imposables

(2) Actif d'impôt sur déficit Groupe non reconnu

(3) En 2010, le groupe a opté pour le classement de la CVAE en impôt sur le résultat (voir le paragraphe 2.5.2).

(4) Dont déficit reportable d'une société activé en fonction du Business Plan pour 3 113 K€

Note 3.9.3 - Nature des impôts différés

Montants en milliers d'euros	31 déc 2010	Variation d'impôt différé	Variations périmètre	31 déc 2009	Variation d'impôt différé	1er janvier 2009
Retraitements des crédits-bails	(122)	(26)	-	(96)	167	(263)
Impôts différés sur les provisions de comptes courant	68	773	-	(705)	406	(1 111)
Impôts différés liés à la fiscalité locale	3 102	(3)	-	3 106	(348)	3 454
Impôts différés sur les déficits fiscaux	10 738	1 104	-	9 633	608	9 025
Retraitements IFRS	(3 569)	604	-	(4 173)	1 062	(5 235)
Autres retraitements	(325)	443	(389)	(379)	(45)	(333)
Impôts différés nets	9 892	2 895	(389)	7 386	1 850	5 536
Dont impôt différé actif	10 221	2 979	(389)	7 631	1 521	6 110
Dont impôt différé passif (1)	(329)	(84)	-	(245)	329	(574)
Impôts différés nets (2)	9 892	2 895	(389)	7 386	1 850	5 536

(1) dont reclassement en 2009 en passif relatif à des actifs détenus en vue de la vente de l'IDP de la SCI les favières pour 383K€

(2) la charge d'impôt différé est de 3 131 K€ après reclassement de l'impôt différé passif de la société destinée à la vente

Comme indiqué dans la note 2.5, lorsque la probabilité de les imputer sur les bénéfices fiscaux futurs est faible, les impôts différés actifs des filiales françaises et internationales ne sont pas constatés.

Au vu de cette règle, 4 066 K€ d'impôts différés actifs n'avaient pas été constatés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009. Sur ces 4 066K€, seuls 591K€ n'ont pas été activés au 31 décembre 2010. Par ailleurs, 598 K€ de déficits nés pendant l'exercice 2010 n'ont pas fait l'objet d'une activation.

Note 4 - Notes relatives au bilan

Note 4.1 - Goodwill

Découpage des UGT

Les métiers de l'Ingénierie et de l'Informatique et Systèmes sont aujourd'hui regroupés en France et constituent un pôle homogène suivi globalement par la Direction Générale du Groupe. Ces sociétés ont les mêmes dirigeants et possèdent de nombreux services en commun c'est pourquoi elles ont été traitées comme un regroupement d'UGT intitulé "AKKA France" en 2010.

GOODWILL	Unités génératrices de trésorerie	31-déc-10	Variation de périmètre	Autres variations	31-déc-09	Variation de périmètre	Autres variations	01-janv-09
AKKA DEVELOPMENT	AKKA Development	-	6	-	6	-	-	6
AKKA INGENIERIE PROCESS	AKKA France	1 986	203	-	2 189	-	-	2 189
AKKA INFORMATIQUE & SYSTEMES	AKKA France	16 163	-	-	16 163	-	-	16 163
AKKA INGENIERIE PRODUIT	AKKA France	19 506	-	-	19 506	-	-	19 506
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE	AKKA France	5 346	-	-	5 346	-	-	5 346
ACE	AKKA France	-	430	-	430	-	-	430
AKKA SWITZERLAND	AKKA Suisse	2 179	-	167	2 012	-	29	1 983
AKKA BENELUX	AKKA Benelux	8 148	200	-	8 348	-	-	8 348
AKKA I&S	AKKA France	27 129	-	-	27 129	-	-	27 129
OCTOGON	AKKA Allemagne	2 168	146	-	2 022	2 022	-	-
EKIS	AKKA France	8 438	39	-	8 477	8 477	-	-
REAL FUSIO	AKKA France	1 426	546	-	880	880	-	-
AKKA ITALIA	AKKA Italie	580	580	-	-	-	-	-
ROMSERV	AKKA Roumanie	111	-	1	112	-	6	118
Montant du goodwill		93 178	394	166	92 627	11 379	23	81 221

Les années 2009 et 2010 ont été marquées par les 3 acquisitions suivantes :

- ⇒ Groupe EKIS (goodwill de 8 438 K€),
- ⇒ Octogon Group (goodwill de 2 168 K€)
- ⇒ Real Fusio (goodwill de 1 426 K€)
- ⇒ AKKA Italia (goodwill de 580 K€ : fonds de commerce acquis en 2010)

Conformément aux normes IFRS, le Groupe AKKA Technologies dispose d'un délai d'un an pour évaluer les actifs et passifs acquis à leur juste valeur ainsi que le goodwill, déterminé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs et passifs. La juste valeur des sociétés EKIS SAS, AKKA OCTOGON GmbH (ex-OCTOGON Business Solution GmbH) et Real Fusio France SAS et de leurs filiales acquises en 2009 a été modifiée en 2010, avec les impacts suivants sur le GW :

- ⇒ EKIS: (256) K€
- ⇒ Real Fusio : 0 K€
- ⇒ Octogon : 143 K€

Le montant du goodwill relatif à des compléments de prix s'élève à 1 258 K€ avec en contrepartie une dette envers les vendeurs enregistrée sur la ligne "Autres dettes" du bilan pour le même montant. La totalité de ces compléments de prix étant liée à des prises de contrôle antérieures au 1er janvier 2010, ces compléments sont comptabilisés selon les règles antérieures.

Aucune sortie de périmètre n'a eu lieu en 2010.

Note 4.2 - Dépréciation des actifs

Des tests de dépréciation ont été pratiqués au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 selon la même méthode que celle qui avait été retenue en 2008, le crédit impôt recherche étant, depuis 2009, intégré aux flux de trésorerie des trois prochains exercices.

Ces tests sont faits sur la base des flux de trésorerie prévisionnels après impôts actualisés, en utilisant un coût moyen pondéré du capital pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie de 11,94% en 2010 (contre 12,05% en 2009). La valeur terminale de l'UGT ou du regroupement d'UGT correspond à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini en retenant un taux de croissance de 1,5% (valeur d'utilité). En 2009, le taux retenu était également de 1,5%.

Le Groupe AKKA Technologies a été divisé en 16 UGT au 31 décembre 2009 et 13 UGT au 31 décembre 2010. La diminution du nombre d'UGT provient du regroupement des sociétés françaises dans une UGT unique "AKKA France" (Cf. §4.1).

Seules 6 UGT ou regroupement d'UGT en 2009 et en 2010 possèdent des actifs non amortissables. Les tests de dépréciation n'ont mis en évidence aucune dépréciation à enregistrer dans les comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.

Les tests de sensibilité sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini dans une fourchette de +/- 1 point n'ont pas permis d'identifier de risques de dépréciation. Le Groupe n'a pas identifié de scénarii probables qui conduiraient à constater des dépréciations.

Les opérations d'acquisition sont assorties de clauses de garanties d'actifs et de passifs couvertes par des cautions. Les engagements reçus par le Groupe à ce titre s'élèvent à 0 K€ en 2010 contre 5 200 K€ en 2009.

Note 4.3 - Actifs financiers non courants

Montants bruts :

Montants en milliers d'euros	Actifs disponibles à la vente	Autres actifs financiers	TOTAL actifs financiers
01-janv-09	410	10 652	11 062
Variations de périmètre	88	(1 749)	(1 661)
Acquisitions	121	24 829	24 950
Cessions	(37)	(22 295)	(22 332)
31-déc-09	582	11 437	12 019
Variations de périmètre	(21)	11	(10)
Acquisitions	40	30 433	30 473
Cessions	(63)	(29 368)	(29 431)
31-déc-10	538	12 513	13 051

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de retenues de garanties effectuées par le factor (6 636 K€ en 2010 contre 5 241 K€ en 2009).

Les actifs financiers non courants sont provisionnés à hauteur de 1 572 K€ au 31 décembre 2009 et de 1 936 K€ au 31 décembre 2010.

Note 4.4 – Autres actifs non courants

Ce poste comprend des créances sur crédit d'impôt recherche pour un montant de 9 812 K€ ainsi que leur actualisation pour (221) K€.

Note 4.5 – Variations de stocks

Montants en milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09	Variation
Travaux en-cours et produits finis	2 567	3 806	(1 239)
Dépréciation	(1 633)	(1 951)	318
Stocks nets hors fournitures	934	1 855	(921)
Fournitures	15	31	(16)
Stocks nets	949	1 886	(937)

Note 4.6 - Créances clients et comptes rattachés

Montants en millier d'€	31-déc-10	31-déc-09
En-cours clients	41 949	51 062
Factures à établir	29 173	24 357
Créances clients brutes	71 122	75 419
Provisions	(2 270)	(2 358)
Créances clients nettes	68 852	73 061

Les créances non échues transférées au factor et décomptabilisées s'élèvent à 76 278 K€ au 31 décembre 2010 contre 55 448 K€ en 2009. Elles représentent le montant total des créances cédées au factor et non encore réglées par le client et sont enregistrées au crédit du compte client.

Les échéances des créances clients telles que demandées par la norme IFRS 7 sont développées dans le paragraphe 4.15 relatif aux instruments financiers.

Note 4.7 - Autres créances

Les autres créances brutes s'élèvent à 50 323 K€ au 31 décembre 2010 et sont provisionnées à hauteur de 6 107 K€. Ce poste concerne principalement des créances sur le Trésor pour 48 570 K€.

La juste valeur des autres créances brutes s'élevait à 52 846 K€ au 31 décembre 2009 avant constatation d'une perte de valeur de 6 076 K€. Elles concernaient principalement des créances sur le Trésor pour 41 432 K€.

L'ensemble des autres créances en 2009 avait une échéance inférieure à un an. En 2010, suite à l'analyse de l'échéancier des autres créances la part supérieure à un an a été reclassée en "autres actifs non courants" et a fait l'objet d'une actualisation (cf. note 4.4).

Note 4.8 - Provisions sur actifs courants

Montants en milliers d'euros	Stocks	Créances clients	Autres créances	TOTAL
1-janv.-09	1 788	2 911	6 160	10 859
Variations de périmètre	287	843	113	1 243
Dotations incluses dans les charges et produits courants	0	732	38	770
Reprises incluses dans les charges et produits courants	(124)	(2 128)	(235)	(2 487)
31-déc.-09	1 951	2 358	6 076	10 385
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations incluses dans les charges et produits courants	-	1 682	31	1 713
Reprises incluses dans les charges et produits courants	(318)	(1 771)	-	(2 089)
31-déc.-10	1 633	2 269	6 107	10 009

Les provisions sur dépréciation de créances clients représentent 0,7 % du chiffre d'affaires en 2009 et 0,6% en 2010. Elles couvrent des risques de non recouvrement identifiés sur certaines créances non assurées. Aucune d'entre-elles n'a unitairement de montant significatif.

Note 4.9 - Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés figurant dans les comptes consolidés de 2010 sont relatifs à la cession d'une activité non stratégique dans le secteur de l'énergie qui a été cédée à un spécialiste des services industriels et dont l'évaluation a été faite à la valeur comptable de 630 K€. La vente de ce fonds de commerce a été réalisée en février 2011. Les passifs correspondants s'élèvent à 155 K€.

Note 4.10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste se décompose en disponibilités à hauteur de 54 078 K€ en 2010 contre 40 657 K€ en 2009 et en équivalents de trésorerie pour un montant net de 27 287 K€ en 2010 contre 23 120 K€ en 2009.

Les disponibilités comprennent 46 896 K€ au 31 décembre 2010 et 35 496 K€ au 31 décembre 2009 de fonds mis à disposition par le factor mais non utilisés.

Le prix d'achat des équivalents de trésorerie s'élève 26 955 K€ au 31 décembre 2010 contre 23 216 K€ au 31 décembre 2009. Ces derniers sont constitués de SICAV de trésorerie dont la juste valeur (cours de clôture) est de 27 084 K€ à fin 2010 et de comptes à terme pour 190 K€.

Les variations de la juste valeur des équivalents de trésorerie sont enregistrées en résultat pour un montant de 75 K€ sur l'exercice 2010.

Note 4.11 - Capital social et prime d'émission

Au 31 décembre 2010, le capital social d'AKKA Technologies est composé de 10 882 906 actions de 1,53 € soit 16 651 K€ et la prime d'émission s'élève à 8 012 K€. Ces éléments ont varié de la manière suivante sur les exercices 2009 et 2010 :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social	Prime d'émission	Commentaire
1-janv.-09	9 677 076	1,53	14 806	9 539	
Frais d'émission sur augmentation de capital	-	-	-	(5)	
Augmentation de capital pour actions gratuites (CA du 5 mars 2009)	104 600	1,53	160	(165)	Attribution d'actions gratuites
Augmentation de capital (AGE du 23 juin 2009 - 14ème résolution)	978 168	1,53	1 497	(1 497)	Attribution d'une action gratuite pour 10 existantes
Augmentation de capital pour actions gratuites (CA du 12 octobre 2009)	85 000	1,53	130	(130)	Attribution d'actions gratuites
31-déc.-09	10 844 844	1,53	16 593	7 742	
Augmentation de capital (CA du 22 juin 2010)	2 070	1,53	3	(3)	Attribution d'actions gratuites
Augmentation de capital (CA du 22 juin 2010)	129	1,53	0	1	Exercice de 105 BSAAR transformés en actions
Augmentation de capital (CA du 23 novembre 2010)	29 363	1,53	45	282	Exercice de 23 721 BSAAR transformés en actions
Augmentation de capital (CA du 23 novembre 2010)	6 500	1,53	10	(9)	Attribution d'actions gratuites
31-déc.-10	10 882 906	1,53	16 651	8 012	

Résultat par action :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Résultat net part du groupe (en K€)	25 188	12 198
Effets dilutifs (en K€)	-	-
Résultat dilué (en K€)	25 188	12 198
Nombre d'actions en circulation au 1er janvier	10 844 844	9 677 076
Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission d'actions gratuites	1 766	106 030
Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission des 1 pour 10	-	978 168
Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'exercice des BSAAR	8 402	-
Impact des actions autodétenues	(75 891)	(104 492)
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre	10 779 121	10 656 782
Impact des options de souscription d'actions dilutives au 31 décembre	16 052	3 759
Impact des actions gratuites dilutives au 31 décembre	51 250	21 690
Impact des BSAAR au 31 décembre	122 058	1 239
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre après dilution	10 968 481	10 683 470
Résultat par action (en €)	2,34	1,14
Résultat dilué par action (en €)	2,30	1,14

Au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2010, tous les instruments étaient dilutifs.

Droits de vote :

	31-déc.-10	31-déc.-09
Actions à droit de vote simple	4 562 658	4 376 501
Actions à droit de vote double	6 244 357	6 363 951
Actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions (1)	11 233	25 748
Actions auto-détenues (1)	64 658	78 644
Nombre total d'actions	10 882 906	10 844 844

(1) Actions sans droits de vote

Instruments potentiellement dilutifs :

Les instruments émis par la société AKKA Technologies ayant un effet potentiellement dilutif sont les suivants :

Instruments dilutifs	Nombre d'actions
Options de souscriptions d'actions émises le 28 mai 2004	4 000
Options de souscriptions d'actions émises le 14 mars 2006	48 996
BSAAR émis le 4 avril 2008	484 591
Actions gratuites émises le 31 mars 2009	2 000
Actions gratuites émises le 25 novembre 2009	10 620
Actions gratuites émises le 24 juin 2010	8 700
Actions gratuites émises le 05 juillet 2010	29 930
Total instruments dilutifs	588 837

Les actions gratuites seront définitivement acquises deux ans après leur attribution à condition que le bénéficiaire soit toujours en fonction dans le Groupe.

Les trois plans d'options de souscription d'actions ont les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution par le conseil	Options de souscription		BSAAR
	28 mai 2004	14 mars 2006	4 avril 2008
Nombre d'options attribuées	2 000	24 498	391 431
Nombre potentiel d'actions correspondant	4 000	48 996	484 591
Date de première levée possible	28 mai 2007	14 mars 2007	3 avril 2010
Date de dernière levée possible	28 mai 2012	14 mars 2014	3 avril 2013
Date de première cession possible	28 mai 2008	14 mars 2010	3 avril 2010
Prix d'exercice en euros (par option)	4,40 €	19,54 €	13,80 €

Les BSAAR sont cotés sur Eurolist sous la référence FR0010575563 depuis le 3 avril 2010 (cf. description de l'opération au §4.13).

23 826 BSAAR ont été exercés sur l'exercice 2010, soit une émission de 29 492 actions.

Les plans d'actions gratuites en cours d'attribution sont retracés dans le tableau suivant :

Emetteur	AKKA Technologies	AKKA Technologies	AKKA Technologies	AKKA Technologies
Année	2009	2009	2010	2010
Type de plan	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions
Décision du Conseil d'Administration	31/03/2009	25/11/2009	24/06/2010	05/07/2010
Nombre d'actions attribuées (*)	2 000	10 620	8 700	29 930
Modalités de règlement	titres AKKA	titres AKKA	titres AKKA	titres AKKA
Période d'acquisition des droits	31.03.2009 - 30.03.2011	25.11.2009 - 24.11.2011	24.06.2010 - 23.06.2012	05.07.2010 - 04.07.2012
Conditions de performance	aucune	aucune	aucune	aucune
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte
Cours du titre lors de l'attribution (EUR)	8,89	11,41	13,17	12,59
Actions perdues au 31.12.10	-	-	-	-
Actions restantes au 31.12.10	2 000	10 620	8 700	29 930
Date de cession	2 ans après l'attribution définitive			
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	87,4%	87,4%	87,4%	87,4%

(*) Après prise en compte le cas échéant de la division du nominal et des attributions d'une action gratuite pour 10 détenues.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital.

L'arbitrage entre un financement par endettement et par augmentation de capital est réalisé en fonction des opérations réalisées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Note 4.12 – Provisions courantes et non courantes

Montants en milliers d'euros	Courant		Non courant	
	31-déc.-10	31-déc.-09	31-déc.-10	31-déc.-09
Provision pour litiges et risques	3 190	4 648	1 464	1 596
Provisions pour pensions	-	-	2 059	1 886
Provisions pour impôts	1 533	1 499	2 613	2 332
Provisions pour autres charges	-	-	67	-
Total provisions passif	4 723	6 147	6 203	5 814

Variation des Provisions

Montants en milliers d'euros	Litiges et Risques	Pensions	Impôts	Autres provisions	TOTAL
1-janv.-09	2 832	1 475	2 156	53	6 516
Variation de périmètre	355	89	1 596	-	2 040
Dotations	4 294	397	1 003	-	5 694
Reprises de provisions utilisées	(1 237)	(75)	(924)	(53)	(2 289)
Reprises de provisions non utilisées	-	-	-	-	-
31-déc.-09	6 244	1 886	3 831	0	11 961
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Dotations	1 662	486	1 824	67	4 039
Reprises de provisions utilisées	(2 260)	(313)	(1 509)	-	(4 082)
Reprises de provisions non utilisées	(1 000)	-	-	-	(1 000)
Reclassements et autres	8	-	-	-	8
31-déc.-10	4 654	2 059	4 146	67	10 926

Note 4.13– Passifs financiers courants et non courants

Les passifs financiers courants et non courants ci-dessous sont hors dette de sauvegarde présentée en § 4.14 et hors dettes liées à des opérations de croissance externes présentées en § 4.16.

Échéance	Emprunts et dettes financières diverses		Retraitement contrats de crédit-bail		Total Passifs financiers	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Courant (Moins d'un an)	8 199	21 468	125	219	8 324	21 687
1 à 5 ans	13 647	2 534	343	468	13 990	3 002
Plus de 5 ans	445	-	-	-	445	-
Total	22 291	24 002	468	687	22 759	24 689

La variation des passifs financiers s'analyse de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros 2010	31-déc-10	Variations de périmètre	Augmen-tations	Diminutions et reclassements	01-janv-10
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 321	-	87	(1 874)	4 108
Retraitements des contrats de credits-bail	468	-	-	(219)	687
Emprunts obligataires	19 671	-	71	-	19 600
Dettes financières diverses	299	-	5	-	294
Passifs financiers	22 759		163	(2 093)	24 689
Equivalents de trésorerie	(27 287)	-	(4 167)	-	(23 120)
Trésorerie	(54 077)	(90)	(14 942)	1 612	(40 657)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(81 364)	(90)	(19 109)	1 612	(63 777)
Endettement net (-trésorerie nette)					
Hors dette de sauvegarde	(58 605)	(90)	(18 946)	(481)	(39 088)

Montants en milliers d'euros 2009	31-déc-09	Variations de périmètre	Augmen-tations	Diminutions et reclassements	01-janv-09
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 108	537	154	(1 953)	5 370
Retraitements des contrats de credits-bail	687	-	-	(491)	1 178
Emprunts obligataires	19 600	2 500	44	(2 500)	19 556
Dettes financières diverses	294	18	13	(263)	526
Passifs financiers	24 689	3 055	211	(5 207)	26 630
Equivalents de trésorerie	(23 120)	(41)	(16 813)	(15)	(6 251)
Trésorerie	(40 657)	(2 552)	(20)	26 787	(64 872)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(63 777)	(2 593)	(16 833)	26 772	(71 123)
Endettement net (-trésorerie nette)					
Hors dette de sauvegarde	(39 088)	462	(16 622)	21 565	(44 493)

OBSAAR

Le 25 février 2008, AKKA Technologies a lancé une émission de 20 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros pour un montant total de 20 millions d'euros.

Caractéristique des BSAAR : Les 420 000 BSAAR souscrits dans le cadre de cette émission étaient incessibles durant les 2 premières années et ont été admis aux négociations sur le marché Euronext Paris à compter du 3 avril 2010.

Faisant suite à plusieurs modifications du capital (2 attributions en 2008 et en 2009 d'une action gratuite pour 10 actions détenues et distribution d'une partie des réserves d'AKKA Technologies), la parité a été modifiée. A fin 2010, cette dernière est d'1 BSAAR pour 1,238 action. Un porteur de BSAAR (acheté 0,70 €) paie donc aujourd'hui 13,80 € pour obtenir 1,238 actions.

La date limite de cession ou d'exercice des BSAAR est le 3 Avril 2013.

Caractéristiques des obligations : Les 20 000 obligations ont été souscrites par des banques. Elles seront amorties en trois tranches égales les 3 Avril 2011, 3 Avril 2012 et 3 Avril 2013.

L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations du 19 juillet 2010 a modifié le calcul du ratio Leverage. Les ratios sont désormais les suivants :

- ⇒ Ratio Gearing, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / Situation nette consolidée, inférieur à 1,5 au 31 décembre 2008, puis inférieur ou égal à 1 à compter du 31 décembre 2009 et jusqu'à l'échéance finale des obligations soit le 3 avril 2013.
- ⇒ Ratio Leverage, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / EBITDA consolidé, inférieur à 3,8 au 31 décembre 2008, puis inférieur ou égal à 2 au 31 décembre 2009, puis inférieur ou égal à 3,5 au 31 décembre 2010, puis inférieur ou égal à 3 au 31 décembre 2011, et inférieur ou égal à 2,5 au 31 décembre 2012.

Les ratios prévus dans la note d'opération sont dégressifs d'une année sur l'autre. Ils doivent être respectés au 30 juin des 3 exercices concernés.

Au 31 décembre 2010, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

Autres passifs financiers :

Les emprunts auprès des établissements de crédit figurant dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 ont été contractés sur des durées de 4 ou 5 ans pour financer des opérations de croissance externe.

Les nantissements s'élèvent en 2010 à 2 145 K€ contre 3 575 K€ en 2009. Ils ont été donnés lors de la souscription d'emprunts finançant les principales opérations de croissance externe. L'actif nanti au 31 décembre lors de la souscription des emprunts est le fonds de commerce d'AKKA Ingénierie Produit.

Lors de la souscription des emprunts auprès des établissements de crédit, la société AKKA Technologies s'est engagée contractuellement à respecter deux ratios financiers concernant la structure de bilan et la capacité de l'activité à couvrir les échéances :

- ⇒ Le ratio dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés ne doit pas dépasser 1,
- ⇒ Le ratio dettes financières nettes consolidées / EBE consolidé ne doit pas dépasser 3,3.

Au 31 décembre 2010, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

Note 4.13.1 - Risque de taux

Le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008 afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois (sur lequel est indexé l'emprunt obligataire). Les instruments financiers dérivés détenus au 31 décembre 2010 sont des contrats de SWAP et de CAP dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ⇒ CAP à 1,5 %, soit 2,16 % après application de la marge de 0,66 %, jusqu'en avril 2011 sur l'encours de 19,6 M€ de l'OBSAAR 2008 ;
- ⇒ SWAP à taux fixe de 1,545 %, soit 2,205 % après application de la marge de 0,66 %, jusqu'en avril 2013 sur l'encours amorti de l'OBSAAR 2008.

Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Sa juste valeur a été enregistrée pour (27) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2010.

L'endettement consolidé hors dette de sauvegarde au 31 décembre 2010 représente 22 759 K€ dont 8 324 K€ à moins d'un an, incluant 6 604 K€ de dette obligataire. Les dettes financières sont souscrites à taux variable, à l'exception de certains contrats de crédit-bail qui représentent 468 K€ à fin décembre 2010 et dont les taux sont fixes.

Caractéristique des emprunts contractés (montants en milliers d'euros)	Société portant l'emprunt	Montant initial (emprunts > 400 K€)	Devise	Montant global des emprunts au 31 déc. 2010	Échéances
Emprunt obligataires - avril 2008	Akka Technologies	20 000	Euros	19 644	avr-13
Emprunt BNP de mai 2007	Akka Ing. Produit	3 575	Euros	1 073	Mai 2012
Emprunt Natixis de mai 2007	Akka Ing. Produit	3 575	Euros	1 073	Mai 2012
Crédit-bail locaux de Colomiers	Akka Documentaire	1 105	Euros	468	Mai 2014
Autres emprunts non significatifs	-	-	Euros	502	-
TOTAL DETTES FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2010				22 759	

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base du solde au 31 décembre 2010 des passifs financiers portants intérêts et contractés à taux variable compte tenu des instruments de couverture mis en place sur l'emprunt obligataire.

Les tests ont été réalisés en tenant compte d'une variation de la courbe des taux d'intérêts de plus ou moins 1% par rapport au taux en vigueur à la date de la clôture. Cette variation aurait un impact sur le résultat en plus de 130 K€ ou en moins de 221 K€.

Note 4.13.2 - Risque de liquidité

Le Groupe AKKA Technologies affiche au 31 décembre 2010 une trésorerie brute disponible de 81 365 K€ qui comprend 54 078 K€ de disponibilités et 27 287 K€ d'équivalents de trésorerie.

Compte tenu des échéances prochaines de remboursement des dettes financières et de la dette de sauvegarde, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité.

Ainsi, aucune information n'est indiquée sur l'échéancier des créances et dettes à moins d'un an.

Note 4.13.3 - Risque de change

En dehors de la zone euro, le Groupe possède des activités en Grande-Bretagne, en Suisse et en Roumanie. Comme en 2009, ces activités représentent environ 3% du chiffre d'affaires du Groupe. Les flux d'achats et de ventes en monnaie locale sont proches de l'équilibre.

Les investissements souscrits dans une monnaie différente de l'euro représentent 3 % des investissements consolidés en 2010 contre 0,1% en 2009 et les trois sociétés opérant dans ces pays n'ont pas souscrit d'emprunt.

AKKA Technologies n'est donc pas exposé à un risque de change et n'a pas mis en place de couverture du risque de change.

Note 4.13.4 - Risque sur actions

Les équivalents de trésorerie figurant dans les comptes au 31 décembre 2010 représentent 8,3% du montant total des actifs consolidés (contre 7,6% en 2009) et sont constitués de SICAV monétaires en euros sans risque.

Du fait de l'activité de prestation de service et du contrat d'affacturage, la politique de gestion de la trésorerie du Groupe AKKA Technologies n'inclut pas l'acquisition d'équivalents de trésorerie par les filiales opérationnelles.

AKKA Technologies n'est donc que très faiblement exposée à un risque sur actions à ce jour.

Note 4.14 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S (ex-COFRAMI), acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ouverte en novembre 2006. Dans le cadre de cette procédure, les passifs de la société ont été « gelés », et les créanciers ont été amenés à déclarer leurs créances.

Le plan de sauvegarde a été arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 4 septembre 2007. Le montant total des créances déclarées s'élève à 80 881 K€, et le passif retenu par l'administrateur judiciaire s'élève à 71 704 K€.

Les créanciers dont les créances étaient supérieures à 300 € ont été amenés à choisir entre deux options :

- ⇒ Option 1 : Le remboursement de la créance à 100% sur 10 ans sans intérêt. Cette solution a été retenue pour près de 99% des créanciers,
- ⇒ Option 2 : Le remboursement de la créance à 50% au moment de l'adoption du plan de sauvegarde.

Les créances dont le montant était inférieur à 300 € ont été remboursées dans leur intégralité à la fin de l'année 2007.

L'échéancier de remboursement de l'option 1 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Echéancier de remboursement	5%	5%	6%	8%	10%	12%	12%	14%	14%	14%

Conformément aux principes IFRS, la dette de sauvegarde a fait l'objet d'une actualisation sur la base d'un taux sans risque sur 10 ans, en tenant compte des échéances de remboursements. Le taux d'actualisation a été figé, conformément aux dispositions de la norme.

Le montant actualisé de la dette s'élevait au 31 décembre 2009 à 48 857 K€ dont une part courante égale à 3 363 K€ et une part non courante égale à 45 494 K€.

Une désactualisation de cette dette a été opérée en 2010 pour un montant de 1 764 K€ et constatée en charges financières. Par ailleurs, des remboursements ont été effectués sur l'exercice à hauteur de 3 181 K€. La dette de sauvegarde s'élève donc au 31 décembre 2010 à 47 439 K€.

Montants en milliers d'euros 2010	31-déc-10	Augmen- tations	Diminutions et reclassements	01-janv-10
Dette de sauvegarde - part courante	4 658	-	1 295	3 363
Dette de sauvegarde - part non courante	42 781	1 764	(4 477)	45 494
Passifs financiers	47 439	1 764	(3 182)	48 857

Montants en milliers d'euros 2009	31-déc-09	Augmen- tations	Diminutions et reclassements	31-déc-08
Dette de sauvegarde - part courante	3 363	135	31	3 197
Dette de sauvegarde - part non courante	45 494	2 560	(8 645)	51 579
Passifs financiers	48 857	2 695	(8 614)	54 776

Note 4.15 - Dettes fiscales et sociales

En K€	31 déc 2010	31 déc 2009
Dettes sociales	68 013	65 322
Dettes fiscales	39 920	32 846
Total dettes fiscales et sociales	107 933	98 168

L'ensemble de ces dettes a une échéance de moins d'un an.

Note 4.16 - Autres dettes

Montants en milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
Autres dettes liées à des opérations de croissance externe (1)	1 258	7 303
Produits constatés d'avance	12 841	13 084
Autres éléments	3 383	4 129
Total autres dettes	17 482	24 516

(1) Cf paragraphe 1.6.3 de la présente annexe

Note 4.17 – Instruments financiers

En millions d'€	Au 31/12/10		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Dérivés	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Titres disponibles à la vente	385	385	-	385	-	-
Autres actifs non courants	10 730	10 730	-	-	-	10 730
Clients et comptes rattachés	68 852	68 852	-	-	-	68 852
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	53 807	53 807	-	-	-	53 807
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	27 287	27 287	27 287	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 078	54 078	54 078	-	-	-
ACTIF	215 139	215 139	81 365	385	-	133 389
Emprunts et dérivés non courants	14 092	14 092	-	-	-	14 092
Dettes sur contrats de location financement non courantes	343	343	-	-	-	343
Dette de sauvegarde non courante	42 781	42 781	-	-	-	42 781
Emprunts et dérivés courants	8 199	8 199	-	-	27	8 172
Dettes sur contrats de location financement courantes	125	125	-	-	-	125
Dette de sauvegarde courante	4 658	4 658	-	-	-	4 658
Fournisseurs et comptes rattachés	21 990	21 990	-	-	-	21 990
Autres passifs courants	125 827	125 827	-	-	-	125 827
PASSIF	218 015	218 015	-	-	27	217 988

En millions d'€	Au 31/12/09		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Dérivés	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Titres disponibles à la vente	403	403	-	403	-	-
Autres actifs non courants	10 044	10 044	-	-	-	10 044
Clients et comptes rattachés	73 061	73 061	-	-	-	73 061
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	46 770	46 770	-	-	-	46 770
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	23 120	23 120	23 120	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 657	40 657	40 657	-	-	-
ACTIF	194 055	194 055	63 777	403	-	129 875
Emprunts et dérivés non courants	22 134	22 134	-	-	-	22 134
Dettes sur contrats de location financement non courantes	468	468	-	-	-	468
Dette de sauvegarde non courante	45 494	45 494	-	-	-	45 494
Emprunts et dérivés courants	1 868	1 868	-	-	-	1 868
Dettes sur contrats de location financement courantes	219	219	-	-	-	219
Dette de sauvegarde courante	3 363	3 363	-	-	-	3 363
Fournisseurs et comptes rattachés	18 801	18 801	-	-	-	18 801
Autres passifs courants	122 814	122 814	-	-	-	122 814
PASSIF	215 161	215 161	-	-	-	215 161

Le Groupe a décidé de couvrir son emprunt obligataire figurant pour partie sur la ligne emprunt courant (6 667 K€) et pour partie sur la ligne emprunt non courant (13 333 K€) à compter de 2010.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- ⇒ Niveau 1 - prix cotés sur un marché actif et assimilés : équivalents de trésorerie (SICAV principalement)
- ⇒ Niveau 2 - données autres que les prix ou cours cotés visés au niveau 1 observables soit directement (prix), soit indirectement (données dérivées de prix) : instruments de couverture de taux
- ⇒ Niveau 3 - données relatives aux instruments financiers non basées sur des données observables de marché : Néant

La ventilation des créances clients nettes telle que demandée par la norme IFRS 7 se présente ainsi:

Montants en milliers d'euros	Total	Non échu et échu depuis - de 6 mois	Echu 6 à 12 mois	Echu Plus d'un an
Exercice 2010	68 852	64 782	273	3 797
Exercice 2009	73 061	70 587	932	1 542

Note 5 - Notes relatives au tableau des flux de trésorerie consolidés

Note 5.1 - Eléments constituant la trésorerie nette de clôture

Montants en milliers d'euros	31-déc-10	31-déc-09
Disponibilités	54 078	40 657
Equivalents de trésorerie	27 287	23 120
Trésorerie nette de clôture	81 364	63 777

Note 5.2 - Variation du besoin en fonds de roulement

Montants en milliers d'euros	31-déc-10	31-déc-09
Stocks	937	0
Clients et comptes rattachés	4 632	39 887
Autres créances	2 567	(12 391)
Autres actifs non courants	(9 591)	
Fournisseurs	3 120	(16 648)
Dettes fiscales et sociales	9 664	(12 390)
Dettes diverses (hors dettes sur acquisitions d'immobilisations)	(1 668)	(2 829)
Variation du besoin en fonds de roulement	9 661	(4 371)

La poursuite des opérations de « cash attitude » lancées dans le Groupe continue à porter ses fruits en 2010, même dans un contexte de reprise de l'activité. La croissance des fournisseurs et des dettes fiscales et sociales est liée à la reprise de l'activité et la croissance des effectifs constatés dans le Groupe en 2010.

Note 5.3 - Incidence des variations de périmètre

Montants en milliers d'euros	31-déc-10	31-déc-09
Trésorerie des sociétés entrantes	90	93
Trésorerie des sociétés sortantes	-	-
Prix d'acquisition des entrées de périmètre	(6 291)	(5 979)
Incidence des variations de périmètre	(6 201)	(5 886)

Aucune sortie de périmètre n'a eu lieu sur l'exercice 2010.

La totalité des incidences de variation de périmètre sur l'exercice 2010 sont des décaissements sur des compléments de prix d'acquisitions réalisées sur les années précédentes. Le prix d'acquisition des entrées de périmètre 2009 intègre un remboursement des prêts de 3 772 K€ décaissé par AKKA Technologies en faveur de la principale banque d'EKIS

Note 5.4 - Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	31-déc-10	31-déc-09
Montant du dividende versé (en milliers d'euros)	3 655	5 040
Dividende par action (en euro)	0,340	0,520
Dividende par action corrigé (en euro) (*)	0,340	0,470

* Après prise en compte de l'attribution d'une action gratuite pour 10

La politique de dividendes de 2011 n'est pas arrêtée.

Note 6 - Honoraires des commissaires aux comptes

	ORFIS Baker Tilly				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit légal								
Emetteur (AKKA Technologies)	38	36	19,6%	21,4%	38	36	19,3%	18,5%
Filiales intégrées globalement	154	128	80,4%	76,0%	157	121	80,7%	62,0%
Total audit légal	192	164	100,0%	97,3%	195	157	100,0%	80,6%
Autres missions								
Audits d'acquisition	-	-	0,0%	0,0%	-	29	0,0%	14,8%
Autres missions	-	5	0,0%	2,7%	-	9	0,0%	4,6%
Total autres missions	-	5	0,0%	2,7%	-	38	0,0%	19,4%
TOTAL HONORAIRES	192	169	100%	100%	195	194	100%	100%

Note 7 - Evènements postérieurs à la clôture

Non applicable.

Note 8 - Informations relatives aux parties liées

Note 8.1 - Achats et ventes de biens et services

Quatre sociétés répondent à la définition des parties liées au sens d'IAS 24 :

- Idéactive Formation (prestation de formation) ;
- Idéactive Events (organisation d'événements) ;
- Saône Valley (location immobilière) ;
- Dubaia9 (prestation de service).

Les transactions avec ces quatre sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

Note 8.2 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Montants en milliers d'euros	2010	2009
Rémunération fixe	850	850
Rémunération variable (1)	200	410
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature	4	5
Honoraires	150	150
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
TOTAL	1 204	1 415

(1) La rémunération variable a été calculée sur les performances de l'année précédente

En 2010 comme en 2009, la composition de l'organe d'administration est la même que celle de l'organe de direction.

En 2009 aucune action gratuite n'avait été attribuée aux membres des organes d'administration et de direction. En 2010, 10 000 actions gratuites ont été attribuées aux membres des organes d'administration de la société AKKA Technologies. Ces actions ont donné lieu à l'enregistrement d'une charge IFRS 2 de 27 K€ sur l'exercice 2010.

20.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AKKA TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.10 et 4.2 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.10 et 4.2 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 13 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Dominique VALETTE

20.5 Comptes sociaux AKKA Technologies 2010

20.5.1 Bilan 2010

RUBRIQUES Montants en milliers d'euros	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/12/2010	Net 31/12/2009
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	546	446	100	198
Fonds commercial	15	4	11	11
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immo.incorp.	-	-	-	-
	562	450	112	209
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations tech., mat.et outillage ind.	30	25	5	11
Autres immobilisations corporelles	918	493	424	323
Immobilisations en cours	1	-	1	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
	950	519	431	333
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E	-	-	-	-
Autres participations	48 168	25	48 143	47 857
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	2 500	-	2 500	2 500
Prêts	36	17	19	11
Autres immobilisations financières	434	-	434	1 066
ACTIF IMMOBILISE	52 649	1 011	51 639	51 975
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de biens	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de services	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-
	-	-	-	-
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur comm.	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 657	43	2 614	1 119
Autres créances	60 106	126	59 980	41 533
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
	62 763	169	62 594	42 651
DISPONIBILITES, DIVERS ET COMPTES DE REGULARISATION				
Valeurs mobilières de placement dont actions propres	11 883	-	11 883	2 932
Disponibilités	532	-	532	631
Charges constatées d'avance	424	-	424	223
ACTIF CIRCULANT	75 602	169	75 432	46 438
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actifs	146	-	146	68
TOTAL GENERAL	128 397	1 180	127 217	98 481

RUBRIQUES Montants en milliers d'euros		Net 31/12/2010	Net 31/12/2009
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé	16 651	16 593
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...		8 012	7 742
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale		1 234	824
Réserves statutaires et contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		5 792	1 667
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		13 449	8 189
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
		-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES			
		110	133
CAPITAUX PROPRES		45 248	35 148
Produits des émissions de titres participatifs			
		-	-
Avances conditionnées			
		-	-
AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques			
		242	87
Provisions pour charges			
		22	19
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		264	106
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
		-	-
Autres emprunts obligataires			
		20 000	20 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
		77	70
Emprunts et dettes financières divers			
		57 462	38 310
		77 539	58 380
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			
		-	-
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
		2 304	2 948
Dettes fiscales et sociales			
		1 861	1 849
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
		-	-
Autres dettes			
		0	50
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
		-	-
DETTES		81 705	63 227
Ecarts de conversion passifs			
		-	-
TOTAL GENERAL		127 217	98 481

20.5.2 Compte de résultat 2010

RUBRIQUES Montants en milliers d'euros	France	Export	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	11 278	1 953	13 231	14 913
Chiffre d'affaires net	11 278	1 953	13 231	14 913
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			1	1
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			45	47
Autres produits			0	0
Total des produits d'exploitation			13 278	14 961
Achats de marchandises			1	2
Variation de stock de marchandises			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-	0
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-	-
Autres achats et charges externes			7 146	8 293
Impôts, taxes et versements assimilés			327	293
Salaires et traitements			3 160	3 843
Charges sociales			1 332	1 579
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			242	280
Dotations aux provisions sur immobilisations			22	-
Dotations aux provisions sur actifs circulants			-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges			76	19
Autres charges			153	99
Total des charges d'exploitation			12 458	14 408
	RESULTAT D'EXPLOITATION		820	553
Bénéfice attribué ou perte transférée			-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré			-	-
Produits financiers de participations			9 381	6 935
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			369	2
Autres intérêts et produits assimilés			257	175
Reprises sur provisions et transferts de charges			100	431
Différences positives de change			-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers			10 107	7 543
Dotations financières aux amortissement et provisions			200	109
Intérêts et charges assimilées			594	571
Différences négatives de change			-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières			794	681
	RESULTAT FINANCIER		9 313	6 862
	RESULTAT AVANT IMPOTS		10 133	7 416
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			344	47
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges			64	79
Total des produits exceptionnels			408	127
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			159	407
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			117	57
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			41	99
Total des charges exceptionnelles			318	564
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		90	(437)
Participation des salariés aux résultats			-	-
Impôt sur les bénéfices			(3 226)	(1 210)
Total des produits			23 793	22 631
Total des charges			10 344	14 442
	BENEFICE OU PERTE		13 449	8 189

20.5.3 Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2010

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au Code de Commerce, au Plan Comptable Général et au décret du 29 novembre 1983, dans le respect des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

* Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

	Biens acquis neufs			Biens acquis d'occasion		
	Mode	Durée	%	Mode	Durée	%
Petits logiciels de bureautique	Linéaire	1	100	Linéaire	1	100
Logiciels liés à l'exploitation (V.U inférieure à 23 K€)	Linéaire	2	50	Linéaire	2	50
Logiciels liés à l'exploitation (V.U supérieure à 23 K€)	Linéaire	3	33,33	Linéaire	3	33,33
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Installations générales, agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10	25 à 10	Linéaire	2	50
Matériel de transport	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel de bureau	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel informatique	Dégressif	3	50	Linéaire	2	50
Mobilier	Linéaire	7 à 10	14 à 10	Linéaire	2	50

La société n'ayant que des immobilisations à faible valeur unitaire ou dont les composants ont une durée de vie relativement homogène, aucune immobilisation n'a été scindée par composant sur l'exercice.

* Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute d'inventaire est appréciée selon une double approche :

- valeur de marché basée sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat net, les capitaux propres et l'effectif,
- valeur d'utilité basée sur le cash-flow généré de manière récurrente.

Lors du rachat de la société EKIS, AKKA Technologies a également acquis des obligations convertibles de cette société pour 2,5 M€. Au 31 décembre 2010, ces obligations ont été classées en autres titres immobilisés, cet investissement n'ayant pas une vocation court terme. Ces obligations convertibles sont à échéance au 14 avril 2014 et portent intérêts à 5%, plus 4% en cas de non conversion.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs (en particulier des immobilisations financières), et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture en prenant pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

* Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

* Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire déterminée par référence au dernier cours de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Le prix d'achat des valeurs mobilières de placement s'élève à 11 883 K€ au 31 décembre 2010 contre 2 932 K€ au 31 décembre 2009. Ces dernières sont constituées pour 11 782 K€ de SICAV de trésorerie dont le cours de clôture est de 11 800 K€. Les 101 K€ restant sont constitués de 67 133 actions propres AKKA Technologies dont le cours de clôture est de 1 000 K€, et de 4 743 BSAARS dont le cours de clôture est de 21 K€.

* Indemnités de départ en retraite

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour charges.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière (préconisée par l'IAS 19),
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over de chaque société du Groupe,
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- un taux de charges sociales de 45%,
- une croissance des salaires de 3%,
- un taux d'inflation de 2%.

Ce calcul fait l'objet d'une actualisation au taux de 4,68%.

* Droit Individuel de Formation (DIF)

Au 31 décembre 2010, les demandes de DIF mises en jeu par les salariés sont de 42 heures. Le nombre d'heures acquises et non utilisées s'élève à 2 421 en 2010 contre 2 465 en 2009.

* Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2010 s'analyse de la manière suivante (montants en K€) :

Capitaux propres au 31/12/2009	35 148
Dividendes versés sur l'exercice 2010	(3 655)
Augmentation de capital	58
Variation de la prime d'émission	271
Variation des amortissements dérogatoires	(23)
Résultat de l'exercice 2010	13 449
Capitaux propres au 31/12/2010	45 248

Le capital social est passé de 16 593 K€ à 16 651 K€. Les variations sont les suivantes :

	Nombre de titres	Valeur nominal	Montant du capital
		en €	en €
1 ^{er} janvier 2010	10 844 844	1,53	16 592 611,32
Attribution gratuite d'actions (CA du 22 juin 2010)	2 070	1,53	3 167,10
Exercice de 105 BSAARS transformés en actions	129	1,53	197,37
Exercice de 2 836 BSAARS transformés en actions	3 510	1,53	5 370,30
Exercice de 4 036 BSAARS transformés en actions	4 995	1,53	7 642,35
Exercice de 16 849 BSAARS transformés en actions	20 858	1,53	31 912,74
Attribution gratuite d'actions (CA du 23 novembre 2010)	6 500	1,53	9 945,00
31 décembre 2010	10 882 906	1,53	16 650 846,18

Instruments dilutifs

Les instruments émis par la société AKKA Technologies ayant un effet dilutif sont les suivants:

Instruments dilutifs	Nombre d'actions
Options de souscriptions d'actions émises le 28 mai 2004	4 000
Options de souscriptions d'actions émises le 14 mars 2006	48 996
BSAAR émis le 4 avril 2008	484 591
Actions gratuites émises le 31 mars 2009	2 000
Actions gratuites émises le 25 novembre 2009	10 620
Actions gratuites émises le 24 juin 2010	8 700
Actions gratuites émises le 05 juillet 2010	29 930
Total instruments dilutifs	588 837

Les actions gratuites seront définitivement acquises deux ans après leur attribution à condition que le bénéficiaire soit toujours en fonction dans le Groupe.

Les trois plans d'options de souscription d'actions ont les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution par le conseil	Options de souscription		BSAAR
	28 mai 2004	14 mars 2006	04-avr-08
Nombre d'options attribuées	2 000	24 498	391 431
Nombre potentiel d'actions correspondant	4 000	48 996	484 591
Date de première levée possible	28 mai 2007	14 mars 2007	3 avril 2010
Date de dernière levée possible	28 mai 2012	14 mars 2014	3 avril 2013
Date de première cession possible	28 mai 2008	14 mars 2010	3 avril 2010
Prix d'exercice en euros (par option)	4,40 €	19,54 €	13,80 €

Les BSAAR sont cotés sur Eurolist sous la référence FR0010575563 depuis du 3 avril 2010.

23 826 BSAAR ont été exercés sur l'exercice 2010 pour émettre 29 492 actions.

* Provisions pour risques et charges

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

* Covenants sur emprunts

Les covenants négociés avec les banques sur l'emprunt obligataire sont les suivants:

- ⇒ Ratio Gearing, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / Situation nette consolidée : ce ratio doit être inférieur à 1,5 au 31 décembre 2008, puis inférieur ou égal à 1 à compter du 31 décembre 2009 et jusqu'à l'échéance finale des obligations soit le 3 avril 2013.
- ⇒ Ratio Leverage, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / EBITDA consolidé : ce ratio doit être inférieur à 3,8 au 31 décembre 2008, puis inférieur ou égal à 2 au 31 décembre 2009, puis inférieur ou égal à 3,5 au 31 décembre 2010, puis inférieur ou égal à 3 au 31 décembre 2011 et inférieur ou égal à 2,5 au 31 décembre 2012.

Les ratios prévus dans la note d'opération sont dégressifs d'une année sur l'autre. Ils doivent être respectés au 30 juin des 3 exercices concernés.

Au 31 décembre 2010, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

* Risque de taux

Le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008 afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois (sur lequel est indexé l'emprunt obligataire). Les instruments financiers dérivés détenus au 31 décembre 2010 sont des contrats de SWAP et de CAP dont les caractéristiques sont les suivantes:

- CAP à 1,5% soit 2,16% après l'application de la marge de 0,66% jusqu'en avril 2011 sur l'encours de 20 M€ de l'OBSAAR 2008;
- SWAP à taux fixe de 1,545% soit 2,205% après application de la marge de 0,66%, jusqu'en avril 2013 sur l'encours amorti de l'OBSAAR 2008.

* Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Montants en milliers d'euros	2010	2009
Rémunération fixe	670	670
Rémunération variable	200	400
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant
Honoraires	150	150
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
TOTAL	1 020	1220

* Honoraires commissariat aux comptes

Le montant passé en charge au titre des honoraires de commissariat aux comptes pour 2010 est de 75 000 euros.

* Information sur les parties liées

La société a réalisé des transactions avec les parties liées suivantes, au sens d'IAS 24 :

- Ideactive Formation (prestation de formation)

- Ideactive Events (organisation d'évènements)
- Dubaia9 (prestations de services)

Les transactions avec ces sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

* Evénements marquants de l'exercice

AKKA Technologies a procédé au rachat de 100% des titres de la société AKKA Innovations en date du 26 février 2010 (anciennement détenue par AKKA Informatique et Systèmes).

Au 15 juin 2010, prise de participation dans le capital de la société AKKA Trans-Africa basée à Tanger au Maroc pour 12 K€ soit 60%.

Au 24 août 2010, prise de participation dans le capital de la société AKKA Middle East basée à Dubaï aux Emirats Arabes Unis pour 11 K€ soit 50%.

* Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

* Identité de la société consolidante

La société AKKA Technologies est la tête de Groupe dans la consolidation du Groupe AKKA.

* Intégration Fiscale

A compter du 1er janvier 2003, un groupe d'intégration fiscale a été créé. La société AKKA Technologies en est la société tête de Groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales verseront à la société AKKA Technologies le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale. La créance d'impôt née d'éventuels déficits fiscaux de l'exercice est constatée dans les comptes de la société AKKA Technologies.

Le montant net de l'impôt économisé du fait de l'intégration fiscale au titre de l'année 2010 est de 3 652 K€.

Immobilisations

Montant en milliers d'euros	Valeur brute début 2010	Réévaluation courant 2010	Acquisitions courant 2010	Virements courant 2010	Cessions courant 2010	Valeur brute fin 2010
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	586	-	8	-	32	562
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	586	-	8	-	32	562
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30	-	1	-	-	30
Installations générales, agencements, aménagements divers	215	-	63	-	184	95
Matériel de transport	77	-	51	-	29	99
Matériel de bureau et mobilier informatique	546	-	173	-	57	663
Emballages récupérables divers	-	-	62	-	-	62
Immobilisations corporelles en cours	-	-	1	-	-	1
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	868	-	351	-	270	950
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	47 957	-	211	-	-	48 168
Autres titres immobilisés	2 500	-	-	-	-	2 500
Prêts et autres immobilisations financières	1 087	-	384	-	1 001	470
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 543	-	595	-	1 001	51 137
TOTAL GENERAL	52 997	-	955	-	1 303	52 649

Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice en milliers d'euros	Montant début 2010	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2010
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	377	105	32	450
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	377	105	32	450
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	19	6	-	25
Installations générales, agencements, aménagements divers	82	25	92	15
Matériel de transport	63	19	4	79
Matériel de bureau et mobilier informatique	371	86	57	400
Emballages récupérables divers	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	535	136	152	519
TOTAL GENERAL	912	242	184	969

Immobilisations amortissables en milliers d'euros	DOTATIONS			REPRISES			Montant amort à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	36	-	-	52	-	-	(17)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36	-	-	52	-	-	17
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier informatique	-	6	-	-	12	-	(6)
Emballages récupérables divers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	6	-	-	12	-	6
TOTAL GENERAL	36	6	-	52	12	-	(23)
TOTAL GENERAL non ventilé			41			64	(23)

Échéances des créances et dettes

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	
Prêts (1) (2)	36	-	36
Autres immobilisations financières	434	434	
Clients douteux ou litigieux	49	49	
Autres créances clients	2 608	2 608	
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	
Personnel et comptes rattachés	58	58	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43	43	
Impôts sur les bénéfices	34 173	34 173	
Taxe sur la valeur ajoutée	502	502	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	7	7	
Divers	-	-	
Groupes et associés (2)	25 301	25 301	
Débiteurs divers	23	23	
Charges constatées d'avance	424	424	
TOTAL DES CREANCES	63 657	63 621	36
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	-		

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	20 000	6 667	13 333	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	77	77	-	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à plus d'un an	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	0	0	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 304	2 304	-	-
Personnel et comptes rattachés	830	830	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	736	736	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	285	285	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	11	11	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupes et associés (2)	57 462	57 462	-	-
Autres dettes	0	0	-	-
Dette représentative de titers empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL DES DETTES	81 705	68 371	13 333	-
(1) Emprunts soucrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

Produits à recevoir

Nature des produits (créances en milliers d'euros)	Montant
<u>Immobilisations financières</u>	
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	369
<u>Créances</u>	
Créances clients et comptes rattachés	-
Autres créances	60
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	-
<u>Disponibilités</u>	-
<u>Autres</u>	-
TOTAL	429

Charges à payer

Nature des charges (en milliers d'euros)	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77
Emprunts et dettes financières divers	-
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328
Dettes fiscales et sociales	1 071
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
<u>Autres</u>	-
TOTAL	1 476

Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
<u>Charges d'exploitation</u>		
Fournitures	41	10
Locations + maintenance	173	130
Relations publiques	84	40
Frais de recrutement	19	22
Divers	99	13
<u>Charges financières</u>		
Intérêts/prêt		
Frais gestion titres	9	9
<u>Charges exceptionnelles</u>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	424	223
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	424	223

Nature des produits en milliers d'euros	31-déc.-10	31-déc.-09
<u>Produits d'exploitation</u>		
<u>Produits financiers</u>		
<u>Produits exceptionnels</u>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	424	223
---	------------	------------

Charges exceptionnelles

Nature des charges en milliers d'euros	Montant
<u>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</u>	
Pénalités de marchés	-
Pénalités et amendes fiscales et pénales	1
Dons, libéralités	-
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	-
Subventions accordées	-
Rappels d'impôts	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200
<u>Charges sur exercices antérieurs</u>	
<u>Valeur comptable des éléments d'actifs cédés</u>	
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	117
Immobilisations financières	-
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)	-
<u>Autres charges exceptionnelles</u>	
Malis provenant de clauses d'indexation	-
Lots	-
Malis provenant du rachat de titres propres	-
Charges exceptionnelles diverses	-
TOTAL	318

Produits exceptionnels

Nature des produits en milliers d'euros	Montant
<u>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</u>	
Débits et pénalités perçus sur achats et ventes	-
Libéralités reçues	-
Rentrées sur créances amorties	-
Subventions d'équilibre	-
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	-
Autres Produits exceptionnels sur opérations de gestion	64
<u>Produits sur exercices antérieurs</u>	
<u>Produits des cessions d'éléments d'actifs</u>	
Immobilisations incorporelles	172
Immobilisations corporelles	6
Immobilisations financières	-
Autres éléments d'actifs (sauf stocks et valeurs mobilières)	-
<u>Quote-part des subventions d'invest. Virée au résultat</u>	
<u>Autres produits exceptionnels</u>	
Bonis provenant de clauses d'indexation	-
Lots	-
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres	166
Produits exceptionnels divers	-
TOTAL	408

Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 882 906	38 062	-	1,53 €
Actions amorties	-	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-	-
Actions préférentielles	-	-	-	-
Parts sociales	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-

Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires en milliers d'euros	Décembre 2010			Décembre 2009		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Prestations de services	11 278	1 953	13 231	12 935	1 978	14 913
TOTAL	11 278	1 953	13 231	12 935	1 978	14 913

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Décembre 2010					Décembre 2009
	Résultat avant report déficitaire	Réport déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	10 133	-	10 133	396	9 737	6 803
Résultat exceptionnel à court terme	90	-	90	30	60	(291)
Résultat exceptionnel à long terme	-	-	-	-	-	-
Résultat intégration fiscale	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Créances d'impôts	-	-	-	(3 652)	3 652	1 677
TOTAL	10 223	-	10 223	(3 226)	13 449	8 189

Information sur l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
Provisions réglementées			
Provision retraite	22	19	3
ORGANIC	21	25	(4)
Valeurs mobilières de placement	19	6	13
Frais d'acquisition des titres de participation	-	282	(282)
Provision construction	6	7	0
Autres provisions	67	338	(271)
Carry Back	-	-	-
Crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt formation	-	-	-
IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE			

Impact sur les capitaux propres en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES RESULTANT DES PROVISIONS REGLEMENTEES			

Effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à disposition		Total	
	31-déc.-10	31-déc.-09	31-déc.-10	31-déc.-09	31-déc.-10	31-déc.-09
Cadres	35	32	-	-	35	32
Agents de maîtrise	4	9	-	-	4	9
Employés et techniciens	-	-	-	-	-	-
Ouvriers	-	-	-	-	-	-
Total	39	41	-	-	39	41

Entreprise liées et participations

Postes en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<u>Immobilisations financières</u>		
Avances et acomptes sur immobilisations	-	
Participations	-	
Créances rattachées à des participations	48 143	
Prêts	-	
<u>Créances</u>		
Avances et acomptes versés sur commandes	-	
Créances clients et comptes rattachés	2 531	
Autres créances	25 175	
Capital souscrit appelé non versé		
<u>Passif</u>		
Emprunts obligataires convertibles	-	
Autres emprunts obligataires	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	
Emprunts et dettes financières divers	-	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	985	
Autres dettes	57 462	
<u>Elements financiers</u>		
Produits de participation	9 005	
Autres produits financiers	844	
Charges financières	379	
<u>Autres</u>		
TOTAL	144 524	

Engagements financiers

Engagements donnés en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals:	-	-	-	-	-	-
Cautions						
Solybail pour la SCI les Favières	-	-	-	-	-	-
LB pour les marchés au Maroc	25	-	25	-	-	-
Fonds de commerce COMAU	2 145	-	2 145	-	-	-
Garanties						
Nantissement de titres	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 170	-	2 170	-	-	-

Engagements reçus en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals:	-	-	-	-	-	-
Cautions						
sur compléments de prix des croissance externes	-	-	-	-	-	-
Garanties	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

En complément de l'acquisition de 40% des titres de la société Real Fusio France, AKKA Technologies a signé une promesse d'achat portant sur les 60% des titres restants (9% en date du 31/01/11 et 51% entre le 31/03/14 et le 31/05/14).

Liste des filiales et participations

Montant en milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
AKKA DEVELOPMENT SAS	240	1 489	100,00%	229	229	-	-	61	1 422	1 300
AKKA MANAGER SARL	39	55	100,00%	39	39	-	-	2 458	32	70
AKKA CONSULTING SAS	100	(29)	100,00%	200	200	-	-	1 761	167	-
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	976	2 713	100,00%	14 360	14 360	-	-	93 700	6 715	-
AKKA SWITZERLAND	80	1 388	100,00%	1 588	1 588	-	-	2 453	(133)	-
AKKA TECHNOLOGIES MAROC	34	117	80,00%	180	180	-	-	1 135	257	51
AKKA ROMSERV	8	201	100,00%	10	10	-	-	3 314	396	257
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	101	2 547	100,00%	1 499	1 499	-	-	50 191	4 220	1 824
AKKA TECHNOLOGIES INDIA	-	-	100,00%	1	-	-	-	-	-	-
AKKA SERVICES SAS	1 276	1 452	100,00%	12 895	12 895	-	-	10 363	4 851	1 794
GAPILOG SAS	40	(133)	100,00%	3 843	3 843	-	-	-	612	-
REAL FUSIO	40	274	40,00%	400	400	-	-	1 110	48	-
AKKA I&S SA	26 000	11 201	100,00%	8 955	8 955	-	-	136 754	1 828	2 000
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	990	2 549	25,00%	3 202	3 202	-	-	88 200	5 183	1 375
AKKA GESTION SAS	76	320	100,00%	8	8	-	-	7 300	352	334
ERDIMAT SAS	459	997	100,00%	544	544	-	-	-	9	-
AKKA IMMO	3	(2)	100,00%	3	3	-	-	-	(1)	-
PIERRE'S PROJECT	38	(27)	37,00%	107	107	-	-	529	(76)	-
EKIS SAS	3 904	(2 680)	100,00%	58	58	-	-	9 418	(111)	-
AKKA MIDDLE EAST	20	-	50,00%	11	11	-	-	558	51	-
AKKA TRANS AFRICA	20	-	60,00%	12	12	-	-	395	7	-
CRDTA	37	(14)	100,00%	24	-	-	-	-	(1 198)	-

Les informations relatives à la société Pierre's Projects sont basées sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2010.

20.5.4 Rapport général des commissaires aux comptes – exercice clos le 31 décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AKKA TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note "Règles et méthodes comptables – participations, autres titres immobilisés" de l'annexe expose les méthodes d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et

dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 13 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Dominique VALETTE

20.5.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-38 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

- ♦ Avec la société DUBAIA9 SAS

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature, objet et modalités : Convention de prestations de Direction Financière, de Ressources Humaines et de Secrétariat Général assurées par la société DUBAIA9 SAS depuis le 1er décembre 2009.

Ces prestations sont réalisées moyennant le versement d'un montant forfaitaire annuel de 264 000 euros HT payable mensuellement par fraction de 22 000 euros HT.

Ce montant correspond au coût salarial des salariés ou mandataires sociaux de la société DUBAIA9 SAS affectés à l'exécution des prestations majoré d'une marge de 15%. Un ajustement en fonction des coûts réellement supportés par la société DUBAIA9 SAS est pratiqué chaque année.

Ainsi le montant enregistré en charge sur l'exercice 2010 s'élève à 230 000 euros HT.

♦ Avec la société AMF Investisseurs

Personne concernée : Alain TISSERAND

Nature, objet et modalités : Modification de la convention d'assistance et de prestations de services du 30 avril 2002 par le conseil d'administration du 25 mars 2008 : depuis le 1er janvier 2008, le montant de la facturation annuelle passe de 200 000 euros HT pour 10 jours de travail mensuel à 150 000 euros HT pour 8 jours de travail mensuel.

Ainsi, le montant enregistré en charge sur l'exercice 2010 s'élève à 150 000 euros HT.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 23 novembre 2010 a autorisé la signature d'un nouvel avenant prévoyant à compter de 2011 la fourniture de prestations complémentaires d'assistance, bureautique et commerciale pour un montant annuel de 33 600 euros HT pour 12,5 jours de prestations par mois.

Villeurbanne, le 13 avril 2011
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Dominique VALETTE

20.6 Politique de distribution des dividendes

Dividendes versés au cours des 5 derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices.

	2006	2007	2008	2009	2010 (1)
Dividende par action	0,63	0,33	0,52	0,34	0,70
Montant des dividendes distribués	2 430 856	2 877 404	5 039 821	3 654 589	7 582 513

(1) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin 2011

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices et ceci à nombre d'actions comparables, soit 10 882 906 actions en circulation à la date du 31 décembre 2010.

	2006 (2)	2007 (2)	2008 (2)	2009 (2)	2010 (1)
Dividende par action	0,224	0,265	0,465	0,340	0,700
Montant des dividendes distribués	2 430 856	2 877 404	5 039 821	3 654 589	7 582 513

(1) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin 2011

(2) A nombre d'actions comparables (i.e. après retraitement de la division du nominal des actions AKKA Technologies par 2 en 2007 et de 3 opérations d'attributions d'une action gratuite pour dix détenues en 2007, 2008 et 2009).

Politique de distribution

Le Groupe ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourraient être versés. Toutefois, il est envisagé de distribuer un dividende correspondant à environ 30% du bénéfice net consolidé (part du Groupe), sous réserve de l'analyse, pour chaque exercice, du bénéfice social de la société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'Administration.

Délai de Prescription

Les dividendes non réclamés sont, prescrits au profit de l'État, dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la société, il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

Le plan de sauvegarde de la société AKKA I&S (ex-COFRAMI) arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 4 septembre 2007 est signalé ici uniquement dans la mesure où il se poursuit, et que la quatrième annuité du plan sera assurée conformément aux termes dudit jugement.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice

Non applicable.

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Informations relatives au capital souscrit

Au jour de l'établissement du présent document de référence, le capital social est de SEIZE MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT SEPT QUATRE CENT QUARANTE HUIT EUROS ET TRENTE SEPT CENTIMES (16 687 448,37 €), divisé en dix millions neuf cent six mille huit cent vingt-neuf (10 906 829) actions de 1,53 € de valeur nominale chacune.

Capital autorisé mais non émis

Etat des autorisations données au Conseil d'Administration :

Date de l'assemblée générale	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice 2010
22/06/10	Émission de bons permettant aux actionnaires de souscrire à des actions nouvelles à des conditions préférentielles en période d'offre publique L 233-32 II	18 mois	Expire le 21 décembre 2011	Néant
23/06/09	Augmentation du capital avec maintien du DPS L 225-129-2 et L 228-92	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Augmentation du capital avec suppression du DPS L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Augmentation du capital avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature L 225-147	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes sous la forme d'attribution d'actions gratuites d'élévation de la valeur nominale	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant

	L 225-129-2			
23/06/09	Augmentation de capital réservée aux salariés L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et L 3332-18 et suivants du Code du travail	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
22/06/10	Autorisation d'opérer sur les titres de la société L 225 -209	18 mois	Expire le 21 décembre 2011.	Contrat de liquidité
22/06/10	Annulation des titres auto détenus L 225 -209	24 mois	Expire le 21 juin 2012	Contrat de liquidité
23/06/09	Attribution d'actions gratuites L 225-197-1	38 mois	Expire le 22 août 2012	CA 25.11.2009 10470 actions attribuées C.A. 24.06.2010 8700 actions attribuées CA 05.07.2010 29930 actions attribuées
23/06/09	Options d'achat d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Options de souscription d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Ajustement éventuel d'une émission de titres	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant

Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques. Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture pour les exercices 2009 et 2010 est donné dans les comptes consolidés de l'exercice 2010 au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2005 a donné, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'admission des actions de la société à la cote d'un marché réglementé, l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

Par délibération du 14 avril 2005, le Conseil d'Administration a décidé de faire usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 28 février 2005, à l'effet d'opérer sur les actions de la société. Ce programme de rachat d'actions a obtenu le 26 avril 2005 le visa de l'AMF sous le numéro 05-304.

L'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société a été renouvelée successivement, pour des durées chacune de dix-huit mois, par les Assemblées Générales Extraordinaires du 20 juin 2006, 28 juin 2007, 24 juin 2008 et 23 juin 2009, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2010 a renouvelé, pour une durée de dix-huit mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée Générale Ordinaire l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Titres concernés : actions ordinaires (code ISIN FR0004180537).

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Non applicable à l'exception des OBSAAR décrites ci-dessous.

21.1.3 Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2010, la société AKKA Technologies et ses filiales possèdent 11 233 actions propres dans le cadre de son programme de rachat d'actions et 64 658 actions en dehors de ce programme. Le rapport de gestion du Groupe présenté au paragraphe 9.1 du présent document de référence apporte des précisions sur les actions auto-détenues.

21.1.4 Capital potentiel

Le capital potentiel de la société au 31 décembre 2010 était de 588 837 actions pouvant provenir de levée d'options de souscription d'actions et d'émission d'actions gratuites ou des BSAAR. A cette date, le pourcentage de dilution total potentiel représente 5,4% du capital. Un tableau récapitulatif des différents plans est présenté dans la note 4.11 des comptes consolidés au paragraphe 20.3.6.

21.1.5 Autres titres donnant accès au capital

Le 3 avril 2008, la société AKKA Technologies a émis 20 000 Obligations à Bons de souscriptions et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale de 1 000 euros pour un montant de 20 millions d'euros.

L'émission a été réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Grâce à la partie non souscrite par les actionnaires principaux d'AKKA Technologies des 420 000 BSAAR émis, l'opération a également permis au Groupe d'intéresser à la réussite de sa stratégie ses dirigeants et cadres clés et de les fidéliser.

Sur la base du capital actuel, compte tenu du cours de l'action AKKA Technologies, du prix d'exercice des BSAAR (13,80 € par option ouvrant droit à 1,238 actions), et du nombre de bons restant, le pourcentage de dilution potentiel lié à l'exercice des BSAAR est de 1,1%. Les BSAAR sont cotés depuis le 6 avril 2010 sous la référence FR0010575563.

21.1.6 Nantissements, inscriptions, garanties

A la date d'enregistrement du présent rapport, la société n'a pas connaissance de nantissements et autres sûretés portant sur les actions inscrites au nominatif.

21.1.7 Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Non applicable.

21.1.8 Tableau d'évolution du capital de la société sur les cinq dernières années

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions en €	Montant nominal de l'augmentation de capital en €	Prime d'émission d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital en €	Nombre cumulé d'actions
CA 14 mars 2006	Augmentation de capital réservée aux salariés	9 118	3,06	27 901	199 775,38 € soit 21,91 € par action	11 670 130	
CA 22 juin 2007	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	76 700	3,06	234 702	-	11 904 832	3 813 768
AG 28 juin 2007	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	389 046	3,06	1 190 481	-	13 095 313	
CA 31 décembre 2007	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	22 268	1,53	34 070	-	13 129 383	8 581 296
AG 24 juin 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	858 129	1,53	1 312 937	-	14 442 320	9 439 425
CA 6 juillet 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	26 320	1,53	40 270	-	14 482 590	9 465 745
CA 18 juillet 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	185 726	1,53	284 161	-	14 766 751	9 651 471
CA 10 octobre 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	25 604	1,53	39 176	-	14 805 926	9 677 076
CA 5 mars 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	104 600	1,53	160 038	-	14 965 964	9 781 676
AG 23 juin 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	978 168	1,53	1 496 597	-	16 462 561	10 759 844
CA 12 octobre 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	85 000	1,53	130 050	-	16 592 611	10 844 844
CA 22 juin 2010	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	2 199	1,53	3 364	-	16 595 976	10 847 043
CA 23 novembre 2010	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	35 863	1,53	54 870	-	16 650 846	10 882 906
CA 31 mars 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	23 923	1,53	36 602	-	16 687 448	10 906 829

Extraits des statuts sur le capital :

- suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2008, le capital a été augmenté d'une somme de 1 312 937,37 euros par incorporation de la prime d'émission et la création de 858 129 actions de 1,53 euro de valeur nominale ».

- suivant délibération du Conseil d'Administration du 6 juillet 2008 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une somme de 40 269,60 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 26 320 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale. »
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 18 juillet 2008 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une somme de 284 160,78 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 185 726 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a constaté deux augmentations de capital d'un montant global de 39 175,62 euros
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 mars 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 160 038 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 104 600 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 1 496 957,04 euros par incorporation de la prime d'émission et la création de 978 168 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 12 Octobre 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 130 050 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 85 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 167,10 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 070 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 197,37 par exercice de 105 BSAAR et création de 2 070 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 9 945 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 6 500 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 44 925,39 euros par exercice de 23 721 BSAAR et création de 29 363 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 060 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 5 494,23 euros par exercice de 2 899 BSAAR et création de 3 591 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.

- le conseil d'administration du 31 mars 2011 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 28 047,96 euros par exercice de 9 166 options et création de 18 332 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'acquisition, l'administration, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres sociaux,
- la prise de participations dans toute société industrielle, commerciale et/ou de services, la création et/ou l'acquisition de tous fonds de commerce ou branches d'activités intervenant dans le domaine de la transitique, notamment la conception, l'étude et la réalisation d'équipements et de systèmes d'automatisation industrielle,
- l'animation, la coordination de toute société et notamment pour l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres, et la formation du personnel, le conseil de gestion et financier,
- le négoce, la fourniture de tous produits et articles utiles ou nécessaires au fonctionnement des sociétés avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- la prise, le dépôt, l'exploitation de brevets et marques,
- les apports en technologie, le développement du savoir-faire technique,
- toutes prestations de services, en particulier l'ingénierie, le conseil, l'assistance, l'organisation destinées aux entreprises industrielles, commerciales et de services,
- la formation de toutes personnes en tous domaines,
- l'organisation de manifestations de tous genres,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre

d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et / ou administrateur et/ou mandataire social et/ ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un Administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de Commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 et 13 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès son émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et

aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés, dans les conditions prévues par la loi, que par une Assemblée Générale Extraordinaire, selon les conditions de quorum et de majorités fixées par le Code de Commerce.

Il n'existe pas de disposition plus restrictive dans les statuts.

21.2.5 Assemblées Générales

Convocation aux Assemblées (article 26 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. En outre, le Comité d'Entreprise représenté par un de ses membres délégué à cet effet peut, dans les conditions prévues au I de l'article L. 432-6-1 du Code du Travail, demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, la désignation d'un mandataire de justice chargé de convoquer l'Assemblée des actionnaires.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Participation aux Assemblées (article 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité.

La participation aux Assemblées Générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut également participer à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et les délais fixés par la loi et les règlements

Deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société AKKA Technologies se tiendra le 14 juin 2011 à 16h00 au siège administratif du Groupe (21 rue Antonin Laborde – 69009 LYON).

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion et de groupe établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et sur les comptes consolidés,
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne pris en application des dispositions des articles L225-37, L225-68 et L226-10 modifiés par la loi 2011-03 du 27 janvier 2011,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président du Conseil d'Administration,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Maurice RICCI,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Cécile RICCI,
- Mandats de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital en période l'offre publique d'acquisition par émission de bons soumis au régime de l'article L233-32 II du code de commerce ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre par offre au public des actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre par placement privé des actions ordinaires ou toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation consentie au Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale dans la limite de 10% du capital de la société ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'ajustement éventuel d'une émission de titres ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en rémunération d'apports en nature
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
- Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription d'actions ;
- Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat d'actions ;

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration d'émettre des actions de la Société au bénéfice des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission », par voie de création d'actions attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

- Pouvoirs pour formalités

21.2.6 Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Article 15 des statuts

Aux cours de l'Assemblée Générale du 24 juin 2008, aux termes de la douzième résolution, les statuts de la société ont été modifiés comme suit, tendant à insérer une clause d'exclusivité de mandat :

« Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et / ou administrateur et/ou mandataire social et/ ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du Groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions. »

Assemblée Générale du 22 juin 2010 - Neuvième Résolution

Aux cours de l'Assemblée Générale du 22 juin 2010, aux termes de la neuvième résolution, a été autorisée la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires des bons de souscription d'actions.

« Neuvième Résolution : *Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la Société en période d'offre publique).*»

L'Assemblée Générale, statuant par exception aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions des articles L 225-129 à L225- 129-6, L233-32 et L 233-33 du Code de Commerce dans leur rédaction issue de la loi Breton n°2006-387 du 31 mars 2006, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, en France comme à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires de la société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la société, et que seuls les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions (...). »

21.2.7 Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et des droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée, devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés au premier alinéa de l'article L 233-7 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaire(s) possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement de seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense, en aucun cas, les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société, conformément aux dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce, le délai d'information étant, pour ces seuils, de 5 jours de Bourse.

21.2.8 Dispositions régissant les modifications de capital

Le capital social est modifié dans les conditions prévues par la loi.

22 Contrats importants

En dehors des contrats d'acquisitions décrits dans le paragraphe 5.2.1. ci-avant, le Groupe n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23 Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts

Non applicable.

24 Documents accessibles au public

Conformément à la Directive Transparence, AKKA Technologies dispose d'une rubrique « informations financières » sur le site www.akka.eu. A ce jour, les documents suivants sont consultables :

- les communiqués de presse
- les présentations des résultats annuels et semestriels
- les rapports financiers annuels et semestriels
- le calendrier des publications de l'exercice en cours
- le résultat des votes à l'Assemblée Générale du 22/06/2010
- les déclarations de droit de vote
- les déclarations des transactions sur actions propres
- les déclarations de rachat d'actions 2005/2006/2007/2008/2009
- les communiqués relatifs aux honoraires des commissaires aux comptes (incluent dans les documents de référence)
- les documents de référence 2006 /2007/2008/2009 visés par l'AMF
- les documents préparatoires aux Assemblées Générales
- le Rapport Annuel 2005
- la note d'opération sur les BSAAR

Les statuts de AKKA Technologies peuvent être consultés au siège social – 9/11, rue Montalivet – 75008 Paris.

DECLARATIONS BOURSIERES

Déclarations des transactions sur actions propres

Conformément à la Directive Transparence, les déclarations mensuelles ont été mises en ligne auprès du diffuseur agréé (www.actusnews.com) et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu).

Conformément à la réglementation en vigueur, les déclarations mensuelles sont désormais transmises directement à l'AMF et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu) dans la rubrique « **Espace Investisseurs** ».

25 Informations sur les participations au 31 décembre 2010

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3.6) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe et à la liste des filiales et participations de la société AKKA Technologies figurant dans le paragraphe 20.5.3.